48e ANNÉE. — 1899

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

*Médaille d'or aux Expositions universelles de 1878 et 1889*

# BULLETIN
## HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

*(mensuel)*

QUATRIÈME SÉRIE. — HUITIÈME ANNÉE

**Nos 3 et 4. — 15 Mars-15 Avril 1899**




PARIS

AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ, 54, RUE DES SAINTS-PÈRES

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)

33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Feikema, Caarelsen et Cie.
LEIPZIG. — F. A. Brockhaus.
BRUXELLES. — Librairie évangélique.

1899

# SOMMAIRE

**AVIS.** — Un certain nombre d'exemplaires de ce numéro exceptionnel ont été tirés à part sur beau papier, comme complément du *Troisième centenaire de l'édit de Nantes en Amérique et en France*. On pourra se les procurer, 54, rue des Saints-Pères, au prix de 2 fr. 50.



---


**ABONNEMENTS.** — Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers in-8° de 56 pages avec illustrations. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1ᵉʳ janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé : 10 fr. pour la France, l'Alsace et la Lorraine. — 12 fr. 50 pour la Suisse. — 15 fr. pour l'étranger. — 7 fr. 50 pour les pasteurs des départements. — 10 fr. pour les pasteurs de l'étranger. — Prix d'un numéro isolé de l'année courante et de la précédente : 1 fr. 25, et pour les autres années, selon leur rareté.

La voie la plus économique et la plus simple pour le payement des abonnements est l'envoi d'un mandat-poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention *Payable Bureau* 15 (*rue des Saints-Pères*).

*Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.*

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE : 1 fr. pour les départements; 1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

# PROTESTANTISME FRANÇAIS

---

## COMMÉMORATION

DE

# L'ENREGISTREMENT DE L'ÉDIT DE NANTES

## PAR LE PARLEMENT DE PARIS

(25 février 1599)

L'Édit signé à Nantes en avril et mai 1598 ne pouvait être appliqué que lorsque les parlements l'avaient enregistré. De là l'espoir du pape et du clergé catholique — autorisé par l'esprit réactionnaire de ces grands corps judiciaires — que la nouvelle loi ne serait jamais sérieusement exécutée; de là aussi l'importance capitale de l'enregistrement arraché au parlement de Paris par Henri IV lui-même. De là enfin le devoir pour l'Église réformée de Paris qui, sous l'ancienne monarchie n'aurait jamais eu d'existence légale sans cet enregistrement, d'en commémorer la date trois fois séculaire. Cette commémoration a eu lieu au temple de l'Oratoire, situé tout près du Louvre où, le 7 juin 1598, Catherine de Bourbon avait fait faire un service d'actions de grâces après la signature de l'Édit, — et à deux pas de l'ancienne rue du Coq où longtemps avant cette signature s'étaient tenus des cultes huguenots clandestins.

Le mardi 28 février 1899, à huit heures du soir, une nombreuse assemblée remplissait à peu près tout le bas de la vaste nef du temple. MM. Ch. Waddington, membre de l'Institut, vice-président de la Société et président de la séance, G. Bonet-Maury, J. Gaufrès, A. Lods, F. Puaux, A. Réville et N. Weiss, membres du Comité, prennent place sur l'estrade devant la chaire, avec M. le pasteur G. Appia qui ouvre la séance par la prière. On remarque dans l'as-

semblée M. le président F. de Schickler, MM. les pasteurs J. Bouvier, J. Cerisier, E. Coquerel, E. Fontanès, J. Goguel, A. Gout, R. Labeille, E. Lacheret, H. Paumier, président du Consistoire, etc.

Après le chant, par l'assemblée, de deux strophes du cantique de Luther, *C'est un rempart que notre Dieu*, M. Charles Waddington, membre de l'Institut, un des deux seuls survivants de l'époque de la fondation de la Société, nous entretient avec beaucoup d'entrain, de cette époque et du fondateur, M. Ch. Read, mort il y a deux mois. Il proclame ensuite les noms des trois nouveaux membres élus par le Comité, MM. le pasteur *Paul de Félice*, le professeur *Rodolphe Reuss*, et *Auguste Sabatier*, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris. Le chœur de l'Oratoire chante *l'Ave verum* de Mozart, puis M. Armand Lods lit d'une voix claire son étude sur l'*édit de Nantes devant le parlement de Paris*. Le chœur nous fait entendre deux strophes du psaume XXIV qui fut entonné au Louvre au début du service du 7 juin 1598 [1]. Les paroles de Clément Marot ont été chantées telles que Claude Goudimel les avait harmonisées. Le secrétaire de la Société a enfin donné communication de ses notes topographiques et historiques sur les *lieux d'assemblées huguenotes à Paris avant l'édit de Nantes*.

La séance a été levée après le chant d'un chœur de Judas Macchabée, les remerciements du président aux chanteurs, et la prière de M. le pasteur A. Gout.

N. W.

1. Voy. plus loin, p. 160.

---

## ALLOCUTION DU PRÉSIDENT

Messieurs,

Depuis 1894, la Société de l'Histoire du Protestantisme français n'a pas tenu à Paris son assemblée générale. Après La Rochelle où l'appelaient tant de souvenirs historiques, après Meaux où elle a salué le berceau de la Réforme en France, c'est à Nantes qu'elle s'est réunie l'année dernière, à l'occasion des fêtes commémoratives du troisième centenaire de l'édit de pacification signé par Henri IV dans cette ville en 1598. Votre comité a consacré à ces fêtes mémorables quatre livraisons de son *Bulletin* qui, réunies, forment une publication d'un puissant intérêt.

Un article spécial de la livraison qui rendra compte de la séance d'aujourd'hui contiendra, avec un résumé des travaux du comité, l'expression de nos profonds regrets pour les amis, en trop grand nombre, hélas ! que nous avons perdus, depuis mon cher et regretté collègue M. Édouard Sayous, jusqu'au savant doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, M. Frédéric Lichtenberger. Ne pouvant me résigner à vous faire entendre un éloge écourté de chacun de nos morts, je me bornerai à vous entretenir de celui dont la perte a été la plus sensible pour la Société dont il fut le fondateur, il y a près d'un demi-siècle.

C'est en 1852 que Charles Read fonda la Société de l'Histoire du Protestantisme français, avec le concours d'un comité de douze membres dont j'ai le triste privilège d'être aujourd'hui; avec mon savant confrère et ami M. Maurice Block, le seul survivant. J'ai gardé la mémoire des débuts de la Société sous la direction de son premier président. Ces souvenirs me sont présents et toujours chers.

Je me rappelle encore avec émotion dans les premiers jours de 1852, ce dimanche où, sortant avec moi du temple

de l'Oratoire, Charles Read m'exposa pour la première fois son projet de constituer une Société d'études historiques, dans le but de faire revivre pour nos Églises protestantes et pour nos compatriotes le passé glorieux, mais très mal connu, du protestantisme français, ses origines et ses commencements, ses rudes épreuves jusqu'à l'édit de Nantes, sa part dans les grandeurs de toutes sortes de notre XVII[e] siècle, ses nobles revendications du droit naturel, de la liberté de conscience, de la souveraineté nationale, l'esprit éminemment pratique et libéral dont les huguenots français firent preuve dans l'organisation et le fonctionnement de leurs Assemblées nationales et provinciales, premier modèle dans notre pays du régime parlementaire; puis, après la Révocation, leurs cruelles souffrances héroïquement supportées pendant un siècle entier; enfin les temps meilleurs où les descendants de ces mêmes huguenots, rétablis dans leurs droits de Français par l'Assemblée constituante, ont pu exercer librement leur culte et servir en paix la France, en dépit des passions haineuses, heureusement impuissantes, de quelques fanatiques.

Pour mener à bien cette entreprise, qui était à ses yeux une œuvre de piété filiale, Charles Read s'adressait à tous les protestants qui tenaient une plume, quelles que fussent leurs croyances particulières et leurs diverses dénominations, orthodoxes ou libéraux, luthériens, réformés ou membres d'Églises indépendantes. Sa généreuse pensée fut comprise, ainsi qu'en témoigne la composition du comité fondateur où nous siégâmes dès le mois de mai 1852, Maurice Block et moi, sous la présidence de Charles Read, avec l'ancien directeur du *Semeur*, M. Henri Lutheroth, et son digne collaborateur Édouard Verny, les pasteurs Adolphe Monod, Athanase Coquerel fils et Martin Rollin, le très savant Christian Bartholmèss, Félix Pécaut, Charles Weiss, vice-président, Eugène Haag, secrétaire. Notre éminent coreligionnaire, M. Guizot, accepta et conserva jusqu'à sa mort la présidence honoraire de la société.

On se mit sans retard au travail. Tous les membres du comité et de nombreux collaborateurs, nationaux ou étran-

gers, rivalisèrent de zèle pour signaler des faits ou des documents propres à éclairer quelque point de notre histoire et destinés à figurer dans un *Bulletin* qui devait paraître chaque mois et dont la première livraison porte la date juin-juillet 1852. A Paris, nous étions trois ou quatre qui nous employâmes, avec une ardeur de néophytes, à la composition quelque peu incohérente du *Bulletin :* Eugène Haag d'abord, qui, avec son frère Émile, publia cette même année le troisième volume de *La France protestante*, et qui avait en portefeuille une foule de notices biographiques préparées pour les volumes suivants; puis Charles Weiss, occupé de son côté à faire imprimer son *Histoire des réfugiés protestants de France;* Christian Bartholmèss, toujours prêt à communiquer les pièces rares dont il avait des corbeilles pleines. Pour ma part, ayant écrit en 1848 pour le doctorat ès lettres une longue thèse latine sur Ramus et son temps, et préparant sur le même sujet un volume en français qui ne parut qu'en 1855, ma contribution se composait de notes sur le Collège de France et l'Université de Paris, sur le cardinal de Lorraine et les commencements de la Ligue, et en général sur les hommes et les événements du XVI[e] siècle. Mais le principal, le véritable rédacteur du *Bulletin* fut tout d'abord son fondateur, l'ardent porte-drapeau dont l'élan passionné vers nos ancêtres religieux nous avait tous gagnés et entraînés. Tandis que notre collaboration était intermittente et subordonnée aux occupations de chacun, lui se donnait tout entier, de sorte que, naturellement, grâce à son incessante activité, il devint bientôt à lui seul tout le comité, j'ai presque dit toute la société, fouillant et faisant fouiller partout archives et bibliothèques, registres officiels et papiers de famille, puisant à toutes les sources manuscrites ou imprimées, ajoutant aux documents ainsi recueillis des commentaires généralement très succincts, enfin répartissant le tout entre les trois derniers siècles qui étaient uniformément représentés dans chaque livraison, et dont il aurait voulu pouvoir scruter les moindres détails.

A ce multiple travail de recherche, de rédaction et de publication s'ajoutait celui de la correspondance. De tous

côtés affluaient des adhésions, des félicitations et aussi des critiques, des offres de services accompagnées de demandes de renseignements. Charles Read avait réponse à tout, faisant fonctions de secrétaire aussi bien que de président. Chaque nouvelle tâche lui était une fête; jamais on ne vit pareil entrain.

Les sympathies et les encouragements ne lui firent pas défaut, surtout dans les premières années. En France et à l'étranger, les lecteurs sérieux et les juges les plus compétents rendaient hommage à la scrupuleuse probité, au souci de l'exactitude, à l'amour de la vérité dont témoignaient les recherches et les appréciations insérées au *Bulletin*. Ils étaient frappés de l'étendue et de l'importance des résultats, ainsi que de l'imprévu de certaines révélations, telles que la minute originale d'une lettre adressée par Théodore de Bèze à Henri IV pour le dissuader d'abjurer; le testament olographe de Coligny de 1569; les précieux *Registres* de l'Église de Charenton, les actes des Assemblées et des Synodes du désert; les *Fragments des registres d'écrous des chiourmes de Marseille*, donnant des listes authentiques de galériens protestants, etc., etc.

En même temps que le *Bulletin* rédigé par Charles Read tirait de l'oubli les documents les plus rares et provoquait la découverte de pièces d'un prix inestimable pour la science historique, on y trouvait, à l'état d'ébauches, des récits qui préludèrent utilement à des travaux plus considérables, publiés dans la suite et qu'il serait trop long d'énumérer.

Témoin de ces efforts et des résultats obtenus, la Société de l'histoire de France admit Charles Read au nombre de ses membres, comme « représentant une société appelée à « rendre d'éminents services aux études historiques [1] ».

Ce précieux suffrage fut pour notre président un puissant encouragement; mais la récompense la plus douce à son cœur fut certainement la reconnaissance que lui exprimèrent maintes fois des coreligionnaires, au nom des Églises protestantes de langue française. Je ne citerai que le témoignage

1. Lettre de M. J. Desnoyers à M. Charles Read.

si touchant du vénéré Adolphe Monod, remerciant sur son lit de mort la Société de l'Histoire du Protestantisme français des « services rendus, par la vérité historique, à la foi évangélique ».

Quelques-uns cependant se lassaient; les moins lettrés parmi les adhérents de la première heure se plaignaient que le *Bulletin* ne s'adressât guère qu'aux érudits. Charles Read s'indignait et nous nous indignions avec lui de cette indifférence. Je me souviens qu'en 1860, appelé à présider en son absence notre Assemblée publique annuelle, je gourmandais aussi vivement qu'il aurait pu le faire lui-même notre public protestant, lui reprochant son peu d'empressement à souscrire pour les dix volumes parus de *La France protestante* des frères Haag. Je me suis dit plus tard que nous étions bien sévères et qu'un protestant pouvait être attaché à sa foi et à son Église, tout en laissant aux bibliothèques et aux amateurs de livres rares le devoir d'acquérir un volumineux dictionnaire biographique, qui est sans doute un admirable travail de bénédictins, mais qu'on ne saurait lire tout d'une traite. Et puis n'y avait-il pas quelque ingratitude de notre part à méconnaître ce qu'avait de remarquable, de merveilleux même ce chiffre de mille abonnés atteint par le *Bulletin*, avec son texte serré et hérissé de notes en caractères minuscules? Préoccupé de la science historique, désireux avant tout de « l'appuyer sur des faits et des documents positifs », Charles Read avait perdu de vue que, dans son plan primitif, le *Bulletin* ne devait pas être seulement un recueil de documents, mais qu'il devait aussi participer du caractère d'une revue accessible au grand public. Or une publication qui se présentait comme une « collection de pièces justificatives » n'avait rien de populaire, et vouloir qu'on en fît la lecture en famille, franchement, c'était poursuivre une chimère.

D'un autre côté, l'activité des collaborateurs et des correspondants semblait se ralentir; leurs communications devenaient à la fois plus rares et moins intéressantes. La mine était toujours d'une richesse inépuisable, mais plus d'un filon était épuisé, et l'on tombait parfois dans des redites. On n'avait pas tous les jours la bonne fortune de rencontrer des docu-

ments pareils à ceux qui, dans l'origine, avaient procuré une certaine vogue à l'œuvre historique. En 1863, le nombre des abonnés du *Bulletin* ayant un peu fléchi, Charles Read adressa une circulaire à tous les pasteurs de Paris, pour les inviter à recommander la Société dans leur cercle d'action ; mais les résultats ne répondirent pas à son attente.

L'année suivante il prit un grand parti. Depuis douze ans il avait cumulé avec un dévouement et un désintéressement admirables les fonctions de président et de secrétaire, de rédacteur en chef et d'administrateur, de trésorier et d'agent général. Il ne songeait même pas à réunir les membres du comité ; à peine réclamait-il leur concours pour des lectures à faire aux assemblées publiques annuelles. En mai 1864, il convoqua chez lui les quatre ou cinq anciens membres présents à Paris, en leur en adjoignant de nouveaux, et il leur déclara que le moment était venu pour le comité de partager avec lui le fardeau qu'il avait porté seul jusque-là. Des remerciements chaleureux lui furent adressés, mais en même temps des vœux furent exprimés pour les améliorations qu'il paraissait désirable d'introduire dans la rédaction du *Bulletin*. Le président était peu favorable à ces changements dont l'examen fut l'objet de quelques pourparlers. Rien de précis ni de décisif ne fut arrêté, si ce n'est la nomination d'un agent de la Société. M. A. Franklin, investi de ces fonctions, s'appliqua avec succès à faire rentrer les souscriptions en retard.

L'année suivante, vers la fin d'avril 1865, la situation étant la même, Charles Read, un peu par fatigue peut-être et peut-être aussi un peu découragé par les critiques, se détermina tout d'un coup à nous donner sa démission de président et de rédacteur en chef du *Bulletin*. Nous fûmes d'abord consternés : il nous semblait que, lui de moins, il ne restait plus rien. Mais deux choses nous firent reprendre confiance : d'une part, le président démissionnaire ne désespérait pas de la Société, puisqu'il ne cessait pas de faire partie de son comité ; d'autre part, il y avait parmi les membres nouveaux les éléments d'une organisation qui, à vrai dire, avait toujours fait défaut. On se mit aisément d'accord pour nommer président de la Société le baron Fernand de Schickler;

vice-président[1] M. Eugène Haag, trésorier M. Franklin, secrétaire M. Jules Bonnet, qui se chargea de la partie littéraire du *Bulletin*[2]; et trois autres membres, MM. Coquerel, Delaborde, Waddington furent adjoints au bureau pour former avec lui un sous-comité de rédaction.

Peu de jours après, le 2 mai 1865, l'assemblée publique de la Société, présidée par M. de Schickler, entendait le rapport dont j'avais été chargé sur la transformation du *Bulletin*. Les changements projetés répondaient à l'attente générale ; ils ne furent pourtant pas réalisés immédiatement. Le *Bulletin* de l'année 1865, le 14e de la collection, fut encore composé sur le même plan que les précédents, mais complété par une *Table analytique*, due au travail de M. Eugène Haag, et qui fut comme la clôture de la première série des publications de la Société.

En 1866, M. Guizot résuma devant l'assemblée générale, avec sa double autorité d'historien éminent et de président honoraire, les innovations adoptées avec son entière approbation, et qui se réduisaient à ces trois choses : 1° à la publication des documents on ajouterait désormais des Études historiques ; 2° une Bibliographie étendue rendrait compte de toutes les publications de quelque intérêt pour l'histoire du Protestantisme français ; 3° enfin une bibliothèque serait créée pour l'édification à la fois et pour la science historique.

« Ne croyez pas, disait notre illustre président honoraire, que ces efforts et ces projets nouveaux nous fassent négliger ce qui avait été jusqu'ici le but de notre Société, je veux dire la découverte et la diffusion des documents du XVIe, du XVIIe et du XVIIIe siècle. La collection de notre *Bulletin* depuis quatorze années montre trop bien l'importance d'une telle tâche pour nous permettre d'y renoncer. »

M. Guizot disait vrai : il n'y avait rien de rompu dans nos

1. M. Haag étant mort en 1867, le comte Jules Delaborde, à qui Charles Read avait déjà proposé la présidence de la Société et qui l'avait refusée, fut élu vice-président.

2. Depuis la mort de M. Jules Bonnet en 1892 (23 mars), M. N. Weiss a rempli, avec une remarquable érudition et un zèle infatigable, les fonctions de secrétaire.

traditions. Charles Read le comprit à merveille, et il s'habitua sans trop de peine à voir dans son cher *Bulletin*, devenu notre *Bulletin historique et littéraire*, deux parties distinctes : en premier lieu des *Études historiques* où l'on reconnaissait la plume élégante de l'auteur d'*Olympia Morata* et des *Récits du* XVI[e] *siècle*, puis les *Documents* inédits et originaux où notre ami se retrouvait chez lui.

Charles Read servit donc simplement, avec modestie et avec dignité, comme membre du comité, l'œuvre qu'il avait dirigée si longtemps presque seul avec tant de dévouement, tant de désintéressement et une si vaillante initiative, et l'on peut affirmer qu'il se montra aussi attaché à la Société transformée qu'il l'avait été à la Société naissante et en formation. Il se réjouit avec nous de tous ses progrès et de tout ce qui pouvait contribuer à sa prospérité et à sa durée : sa reconnaissance d'utilité publique, par exemple, et les agrandissements successifs de notre bibliothèque, ouverte aux travailleurs, et son installation définitive dans l'immeuble de la rue des Saints-Pères : présent magnifique de notre cher président, M. de Schickler, et qui a fait de lui (il me permettra de le dire) le second fondateur de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Ce qui nous a surtout édifiés pendant plus de trente ans chez le premier fondateur de cette société, c'est sa constante coopération à nos travaux, c'est son assiduité exemplaire à nos séances, c'est la part active qu'il prenait à nos discussions sur le sens et la valeur des pièces inédites qu'il s'agissait d'insérer au *Bulletin*, c'est enfin cette collaboration continue, que rien n'a pu lui faire abandonner, ni le poids des années, ni ses autres travaux, tels que la rédaction de l'*Intermédiaire*, cette Revue de pure érudition où s'exerçait toujours son insatiable curiosité littéraire, ni le deuil cruel qui l'affligea si profondément, le 2 décembre 1876. Il perdit ce jour-là un fils bien-aimé, admirablement doué pour le cœur comme pour l'intelligence, poète avant l'âge, et qui laissa, en mourant à 19 ans, un volume de poésies pleines de fraîcheur et de grâce juvénile, dont je feuilletais ces jours derniers la 4[e] édition.

Pendant les vingt-deux années qui suivirent ce deuil, nous

avons pu admirer la force d'âme du malheureux père, inconsolable toujours, mais toujours jeune d'esprit, toujours adonné aux études de son choix, ferme dans son dessein de 1852 (*justum et tenacem propositi*), projetant encore peu de jours avant sa mort un nouveau travail sur le pieux et original artiste à qui il avait consacré les premières pages du *Bulletin* en 1852 : Bernard Palissy. Charles Read, vous le voyez, était de ceux à qui s'applique ce mot d'un grand orateur protestant : « On peut épuiser une force, on n'épuise pas un courage. »

Il était encore membre du comité et présidait en cette qualité l'assemblée générale de 1892, quand M. de Schickler, se faisant en pleine séance l'interprète de nos sentiments d'affectueuse gratitude, lui offrit publiquement, au nom de ses collègues, le titre, illustré naguère par M. Guizot, de président honoraire.

Charles Read avait une foi robuste dans l'œuvre à laquelle, quoi qu'il arrive, son nom demeurera indissolublement attaché, suivant son vœu le plus cher, et cette foi a été sa force jusqu'au bout, semblable en cela à ces vieux huguenots dont les vertus le transportaient d'enthousiasme, et dont l'indomptable constance ne peut s'expliquer que par l'énergie de leur foi.

A nous maintenant, messieurs, et à vous aussi, jeunes gens qui m'écoutez et qui nous succéderez, à nous tous, jeunes et vieux, de nous inspirer de ces exemples, et de poursuivre l'œuvre de Charles Read dans l'esprit même où il l'a conçue, pour servir tout ensemble la science, l'Église et la patrie : la science, en lui offrant les matériaux sur lesquels elle doit travailler; notre chère Église, en l'édifiant par cette « œuvre historique » que recommandaient si instamment nos anciens synodes; notre pays enfin, en lui restituant une partie de ses meilleures gloires.

---

# Études historiques

## L'ÉDIT DE NANTES DEVANT LE PARLEMENT DE PARIS

(1599)

Le Protestantisme tout entier a célébré solennellement, il y a quelques mois, l'anniversaire trois fois séculaire de la signature de l'édit de Nantes[1].

Ces belles fêtes laisseront un souvenir inoubliable à tous ceux qui ont eu le privilège d'y assister dans la ville même où Henri IV accordait à ses anciens coreligionnaires le droit de célébrer publiquement leur culte.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français a pensé qu'elle devait consacrer sa séance annuelle à la commémoration de l'enregistrement de cet édit par le Parlement de Paris. Elle m'a fait un grand honneur en me chargeant de retracer ici les incidents de la lutte qui s'engagea entre les parlementaires et la royauté et qui aboutit en définitive au triomphe de la liberté de conscience.

### I

Aussitôt que le pape Clément VIII eut connaissance des négociations engagées entre le roi Henri IV et les représentants des Églises réformées pour fixer la situation légale du Protestantisme, il s'inquiéta et chercha à faire échouer toute mesure qui conférerait à ceux que l'on appelait alors *les dévoyés de la religion*, la liberté de célébrer publiquement leur culte, de confesser librement leurs croyances et leur foi.

Il manda au Vatican le cardinal d'Ossat, commissaire du gouvernement français auprès du Saint-Siège, le chargeant d'exprimer au roi tout l'étonnement, tout le chagrin que lui causait l'attitude prise par Henri IV vis-à-vis des protestants.

1. Consultez : *Bulletin*, t. XLVII (1898), p. 182 et suivantes (tirage à part sous le titre *le Troisième centenaire de l'édit de Nantes en Amérique et en France*). — *Compte rendu des fêtes célébrées à Nantes le 31 mai, le 1er et le 2 juin 1898*. 1 vol. in-8 (1899).

D'après Clément VIII « *la liberté de conscience à tout chacun était la pire chose du monde*[1] ». Un édit en faveur des hérétiques « *serait mauvais en tout temps, mais à présent que le royaume était en paix il serait beaucoup pire*[2] ».

Henri IV ne se laissa pas ébranler par ces mauvaises raisons. C'était précisément pour rétablir la paix et la concorde dans cette pauvre France amoindrie et meurtrie par les guerres de religion qu'il voulait accorder un édit réglant d'une manière équitable les droits des catholiques et des protestants et réconciliant entre eux tous les Français.

Malgré l'opposition du Saint-Siège, cet édit avait été signé à Nantes le 13 avril 1598; on en connait le sens et la portée, mais il est utile d'en résumer brièvement les articles les plus importants.

Le nouvel édit doit être un monument de concorde et de paix, aussi proclame-t-il dans ses premiers articles l'oubli des anciennes luttes[3]. Il ordonne ensuite à tous les sujets du roi de bannir de leur cœur la haine qui peut naître de la diversité de religion pour « vivre paisiblement comme frères, amis et concitoyens, sous peine aux contrevenants d'être punis, comme infracteurs de paix et perturbateurs du repos public[4] ».

La crainte des châtiments n'eût pas assuré le respect de ces belles maximes, si Henri IV n'avait, en même temps, proclamé la *liberté de conscience.*

Les protestants pourront à l'avenir vivre et demeurer dans toutes les villes du royaume sans être contraints de faire un acte quelconque de religion qui soit contraire à leur conscience[5]. Le pouvoir civil reconnaissait ainsi la coexistence dans le même État de deux religions. Mais il ne les mettait cependant pas sur le pied de l'égalité : tandis que le catholicisme jouissait de l'entière liberté du culte, cette liberté était singulièrement restreinte à l'égard des réformés. Les exer-

1. Lettre du cardinal d'Ossat au roi, 28 mars 1599. *Lettres de l'illustrissime et révérendissime cardinal d'Ossat.* Paris, 1627, p. 622.
2. Lettre du cardinal d'Ossat à Villeroy, 31 octobre 1598. *Ibid.*, p. 549.
3. Édit de Nantes (art. 1).
4. Édit de Nantes (art. 2).
5. Édit de Nantes (art. 6).

cices publics de la religion ne peuvent avoir lieu que dans certaines localités limitativement déterminées ; ils sont interdits partout ailleurs, spécialement à la Cour et à Paris [1].

Dans tous les endroits où le culte est autorisé, les protestants conservent leur ancienne organisation ecclésiastique. Ils ont le droit de réunir les consistoires, les colloques et les synodes.

Plus grandes étaient les concessions faites relativement au statut personnel des huguenots : sujets du même monarque, supportant les mêmes charges, leur condition sera égale à celle des catholiques. Ils seront capables d'exercer toutes les charges publiques [2].

Nos ancêtres avaient été si souvent trompés, les promesses les plus solennelles avaient été si souvent violées, qu'ils eussent été imprudents s'ils n'avaient pas exigé des garanties.

Ces garanties consistèrent dans la conservation par les protestants, pendant huit années, de 150 places de sûreté [3], dans la création d'une Chambre de l'Édit au parlement de Paris [4] et d'une chambre composée par moitié de magistrats catholiques et réformés dans les autres parlements [5]. Les protestants avaient cruellement souffert d'une justice partiale, administrée par des juges suspects et passionnés, ils obtenaient sécurité et protection en voyant leurs procès, criminels et civils, dévolus à des tribunaux dont la composition seule était déjà un gage d'impartialité.

Telles sont les clauses essentielles de l'édit de Nantes.

## II

Une fois signé par le roi, l'Édit ne devenait exécutoire qu'après sa transcription sur les registres des divers parlements.

1. Édit de Nantes (art. 7 à 16).
2. Édit de Nantes (art. 27). — Articles secrets (art. 10).
3. Articles secrets du dernier jour d'avril 1598. Consultez : *France protestante*, t. X, p. 254.
4. Édit de Nantes (art. 30).
5. Édit de Nantes (art. 31 à 69).

Le clergé, très mécontent des concessions, — trop nombreuses, selon lui, — faites aux protestants, commença une campagne ardente, passionnée pour empêcher l'enregistrement de l'Édit.

Il pensait intimider le roi et le forcer à abandonner la lutte, si les parlementaires manifestaient la moindre velléité d'opposition.

Il s'imaginait qu'Henri IV avait simplement cherché à donner des espérances au parti réformé, mais que jamais l'Édit ne serait mis à exécution. Le pape Clément VIII avoue sans détours au cardinal d'Ossat qu'il a toujours pensé que «*S. M. a fait cet édit pour contenter les huguenots, en apparence*», mais qu'en réalité il entendait s'appuyer sur la résistance du clergé et du Parlement «*pour s'en servir après d'excuse envers les huguenots*[1] ».

Les événements prouvèrent la bonne foi d'Henri IV et son ferme désir d'assurer le triomphe de la liberté de conscience. Il réussit à briser l'opposition du clergé et la résistance des parlements.

Le plan des adversaires de l'Édit avait été pourtant fort bien combiné.

L'assemblée du clergé se réunit à Paris au mois de juillet 1598, elle consacra plusieurs séances à la discussion de la conduite à tenir pour empêcher la vérification de l'Édit, « *que l'on disait avoir été obtenu par ceux de la nouvelle opinion*[2] ». Les clauses n'en sont pas complètement connues, mais des indiscrétions ont été commises et plusieurs membres de l'assemblée croient être certains qu'il porte création dans les parlements de chambres *mi-parties*, c'est-à-dire composées de catholiques et de protestants, et que les ecclésiastiques eux-mêmes, s'ils avaient un différend avec un protestant, seraient justiciables de ces chambres. On ne peut permettre une telle iniquité ; un hérétique est disqualifié, il est incapable de participer à un jugement rendu contre un prêtre, aussi l'assemblée décide-t-elle que ses agents se rendront auprès du

1. Lettre du cardinal d'Ossat au roi, 28 mars 1599, p. 622.

2. *Collection des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé de France*, t. I, p. 653.

roi et lui expliqueront tout le préjudice qu'un tel édit causerait au clergé du royaume.

Ces remontrances furent présentées à Henri IV par l'agent du clergé Berthier. Il s'excuse de la mission délicate qui lui a été confiée mais c'est « *un devoir de sa charge, il agit pour les intérêts de l'Église, pour le service de Dieu, pour le repos du royaume, et pour le salut des sujets*[1] ».

Le roi ne fit aucune promesse.

Quelque temps après il recevait l'évêque de Vicenze, nonce du pape, qui le suppliait de réduire à l'obéissance ses sujets dévoyés et lui affirmait qu'en se montrant sévère pour les hérétiques, il se concilierait les bonnes grâces du pape et que Sa Sainteté « *supporterait toutes choses pour la paix de la France*[2] ».

Cette double démarche eut pour résultat de faire ajourner la présentation de l'Édit au parlement de Paris.

Afin de ménager les susceptibilités du cardinal de Florence[3], qui, en sa qualité de légat de Clément VIII, avait assisté aux conférences de la paix avec l'Espagne, et qui s'était montré — nous devons le reconnaître — très bien disposé pour la France, Henri IV décida que l'Édit ne serait déposé au parlement qu'après le départ du cardinal.

## III

Les adversaires de l'Édit profitèrent de ce délai pour organiser une véritable campagne : ils appelèrent à Paris plusieurs anciens prédicateurs de la Ligue. Dans certaines églises les discours les plus violents furent prononcés et contre le roi et contre les protestants. Le frère d'un des membres du Parlement, Jean Brulart[4] était au premier rang

1-2. Palma Cayet, *Chronique septennaire* (1599), t. I, p. 46 et 47.

3. Le légat Alexandre Médicis fut élu pape sous le nom de Léon XI en mai 1605. « Il décéda, ayant régné vingt-cinq ou vingt-six jours. » *Bulletin*, t. XLVIII (1899), p. 27.

4. « Le mercredi 6 du mois de janvier, jour des Roys, le capucin Brulart, qui preschoit à Saint-André, dit que tous les juges qui consentiroient la publication de l'Édit, estoient damnés, et qu'ils respondroient

de ces prédicateurs séditieux, et chaque dimanche les voûtes de l'église Saint-André-des-Arcs retentissaient des imprécations de ce capucin contre la tolérance et contre la liberté de conscience. Pour éviter une arrestation il dut émigrer en Italie.

De leur côté, l'Université et la Sorbonne montraient un esprit aussi peu libéral.

L'Université voulait interdire aux protestants de devenir professeurs, la Sorbonne élevait la prétention de ne leur délivrer aucun diplôme. La Faculté de médecine fut la plus difficile à vaincre, comme si la doctrine des médecins, dit spirituellement Élie Benoit, avait de grands intérêts à démêler avec l'hérésie [1].

En même temps de perfides meneurs faisaient circuler dans le peuple les bruits les plus alarmants : d'après les uns, les habitants de Paris étaient résolus à se lever et à courir sus à tous ceux de la religion; d'après les autres, les protestants allaient prendre les armes et se venger du massacre de la Saint-Barthélemy [2].

Cette campagne menée contre l'Édit avec une telle violence avait surexcité les esprits. En Lorraine, un capucin fanatique, qui passait pour avoir été autrefois possédé du diable et qui, d'après l'Estoile, avait de mauvaises mœurs, quittait son couvent et se rendait en cachette à Paris pour assassiner Henri IV.

Le roi, averti de ce complot par le duc de Lorraine, donna l'ordre au prévôt de Paris d'arrêter ce religieux.

Il s'appelait Langlet Le Poirier [3]; il était descendu chez un

de toutes les âmes qui, à cette occasion, se convertiroient à l'Hérésie ». *Mémoires journaux de Pierre de l'Estoile*. Édition Jouaust, t. VII, p. 163.

1. *Histoire de l'édit de Nantes*, t. Ier, p. 271. Le duc de Sully s'exprime ainsi : « [Le clergé] avait eu le temps de prévenir le parlement et les autres cours souveraines, aussi bien que la *Sorbonne*, contre cet Édit, tous ces corps se soulevèrent dès qu'il eût été rendu public et se donnèrent des mouvements qu'on peut mieux imaginer que décrire. » *Mémoires du duc de Sully*. Édition 1822, t. II, p. 485, et Sully, *Mémoires*, Édition in-folio, p. 418 et 470.

2. Lettre de M. de la Force à sa femme, 12 janvier 1599. *Mémoires authentiques de Jacques Nompar de Caumont duc de la Force*, édition de 1843, t. Ier, p. 303.

3. Sur l'attentat du capucin Langlet Le Poirier, consultez : *Mémoires*

de ses parents, boulanger à Paris. Il fut découvert le 11 février, il portait « *un grand poignard dont il se vouloit revencher, mais lui ayant été osté* », il fut conduit en prison.

On le fouilla et on trouva sur lui cent doubles ducats. Interrogé, il répondit qu'il avait été poussé à assassiner le roi pour quatre motifs.

Il avait commis un acte criminel, il s'était confessé et n'avait pu obtenir l'absolution. Son directeur de conscience, un jésuite de Bar en Lorraine, lui avait donné à entendre que les grands délits ne peuvent être purifiés que par des actes de grand mérite; c'est pourquoi il résolut de délivrer l'Église catholique de l'oppression d'Henri IV.

Il voulait en second lieu empêcher l'hérésie d'avoir droit de cité en France; il désirait, en outre, protester contre le livre que Duplessis-Mornay venait de publier contre la messe. Il craignait enfin que le prince de Lorraine, en épousant la sœur du roi, ne consentît à se convertir à la religion protestante.

Ces réponses si suggestives sont résumées dans une lettre que François d'Aerssen [1], représentant à Paris des Provinces-Unies des Pays-Bas, adressait à son gouvernement. Elles prouvent que Prévost-Paradol a porté sur la mort d'Henri IV un jugement très juste, lorsqu'il a écrit :

« Henri IV paya de son sang la paix qu'il avait rendue à « la France. Les deux partis auxquels il avait fait poser les « armes ne pouvaient lui pardonner, l'un son abjuration, « l'autre sa tolérance [2]. »

Avant même la promulgation de l'Édit, un capucin attente aux jours du roi, et c'est grâce à des précautions extraordinaires qu'il échappe cette fois au poignard de l'assassin.

Deux complices du religieux furent également arrêtés; jugés par une commission extraordinaire, ils furent tous trois

*journaux de Pierre Lestoile*, t. VII, p. 169, 176, 177, 185. Caumon-Laforce, *Mémoires*, t. Ier, p. 120. Il s'exprime ainsi : « On arrêta, le 10 février, l'assassin dont Monsieur de Lorraine avait donné avis, et deux autres de ses complices qui furent tenaillés et brûlés. »

1. Lettre d'Aerssen aux États généraux des Provinces-Unies des Pays-Bas, 21 janvier 1599. *Bulletin*, t. II (1853), p. 31.

2. *Essai sur l'Histoire universelle*, t. II, p. 359.

« *convaincus d'attentat contre la personne et Estat du roy* », et brûlés vifs sur la place de Grève le 3 avril 1599[1].

## IV

Malgré ces menaces, en dépit de cette opposition, Henri IV était bien décidé à aller jusqu'au bout et à exiger que les parlements s'associassent, même à contre-cœur, au triomphe de la liberté de conscience.

Le 2 janvier 1599, les gens du roi présentaient à la cour du parlement de Paris « *l'édit pour ceux de la religion prétendue réformée et baillaient leurs conclusions par écrit*[2] ».

Les choses ne devaient aller ni simplement, ni rapidement. Parmi les conseillers se trouvaient nombre d'anciens ligueurs[3] qui pensaient ne pouvoir être à la fois bons catholiques et consentir au libre exercice du culte protestant dans certaines villes du royaume. Ils avaient, du reste, été informés que des dépêches venaient d'être expédiées à Rome pour solliciter du pape une excommunication contre les membres du parlement qui concluraient à l'entérinement de l'Édit[4]. Il n'en fallut pas davantage pour provoquer dans le sein de ce grand corps une opposition violente.

Au jour le jour, le roi est tenu au courant des intrigues, on lui signale comme un des plus ardents adversaires de l'Édit le président de chambre Antoine Séguier; il ne le frappe pas, mais il l'éloigne de Paris en le nommant à l'ambassade de Venise[5]. Il le remplace par l'historien de Thou sur

1. *Mémoires journaux de Pierre L'Estoile*, t. VII, p. 185. Comparez : Lettre d'Henri IV à Sillery, 15 février 1599. — *Recueil des lettres missives d'Henri IV*, t. VIII, p. 728.

2. Archives nationales, X[1a], fol. 280.

3. Legrain dans la « *Decade contenant la vie et gestes de Henri le Grand* » apprécie en ces termes l'esprit qui animait le parlement de Paris : « Le vieil levain de la Ligue n'y est pas encore bien repurgé et le parlement ligueur estant, par la clémence du Roy, réuni au parlement royal, la pluralité des voix conclut à faire des remontrances au Roy et n'entrer en la vérification de l'Édit », p. 712, Bibliothèque nationale, L b[35] — 13.

4. Lettre d'Aerssen, 21 janvier 1599. *Bulletin*, t. II (1853), p. 32.

5. Lettre de Dumaurier à Duplessis-Mornay, 21 novembre 1598. *Mé-*

lequel il pouvait compter puisqu'il avait servi de négociateur pour la conclusion de l'Édit avec les délégués des protestants désignés par l'assemblée de Châtellerault[1].

Ces mesures sont insuffisantes; il est nécessaire que le roi intervienne personnellement. Le jeudi 7 janvier, il mande au Louvre les membres du parlement; il leur adresse un discours plein de véhémence dans lequel, il sait allier avec habileté les promesses et les menaces[2] :

« Je ne viens pas vous parler, leur dit-il, en habit royal, comme mes prédécesseurs, ni avec l'espée et la cappe, ni comme un prince qui vient parler à des ambassadeurs étrangers, mais vêtu comme un père de famille, en pourpoint, pour parler franchement à ses enfants. »

Puis, interpellant directement le conseiller Sillery, il l'avertit qu'on lui a signalé son frère le capucin comme un prédicateur factieux et lui ordonne

« de l'avertir qu'il se retienne et qu'il soit sage ».

Il termine enfin en demandant au parlement de donner à ses prières ce qu'il ne voudrait accorder à des menaces :

« Tout ce que je vous commande, ou plutôt dont je vous prie, vous ne le ferez pas seulement pour moi, mais aussi pour vous et pour le bien de la paix. »

Le lendemain toutes les chambres du parlement se réunissaient en séance solennelle et recevaient communication des ordres du roi.

A partir de ce moment la Cour se mit consciencieusement à l'œuvre, et consacra des séances tout entières à la comparaison de l'édit signé à Nantes avec les édits anté-

*moires et correspondances de Duplessis-Mornay*. Édition 1824, t. IX, p. 184. Comparez : *Mémoires de Jacques-Auguste de Thou depuis 1553 jusqu'en 1601*. Édition Michaud et Poujoulat, p. 371.

1. D'après un arrêt du conseil d'État du 11 mars 1598, de Thou, qui avait été employé au traité qui s'était fait avec ceux de la Religion, recevait avec de Calignon, conseiller d'État, la somme de 633 écus 1/3 pour appointements extraordinaires du mois de février 1598.

2. Le discours d'Henri IV a été publié par le *Bulletin*, t. II (1853), p. 128. Comparez : *Mémoires et journaux de l'Estoile*, t. VII, p. 164.

rieurs. A une opposition absolue et irréductible succèdent des discussions qui tendent à modifier les articles concédés par le roi. Les catholiques exagérés trouvent naturel que les protestants soient soumis à tous les impôts, qu'ils payent, même, la *dîme* aux curés, mais ils ne veulent pas que ces Français soient déclarés admissibles à tous les emplois.

Afin de ne point trop indisposer le roi, les conseillers du parlement ne lui demandent pas la suppression de l'article qui pose en principe que les huguenots seront capables d'exercer toutes les charges. Ils se contenteront d'une déclaration par laquelle le roi s'engagera à ne point admettre les réformés aux offices de baillis, de procureurs, d'avocats. L'article serait maintenu, mais en fait on ne l'appliquerait jamais, il resterait lettre morte. Cette proposition que des magistrats osaient lui faire d'ériger ainsi, en principe, la fraude et le mensonge, indigna Henri IV. Se souvenant de son éducation huguenote, il repoussa avec colère cette honteuse supercherie et donna aux gens de son parlement une leçon bien méritée en leur répondant avec dignité :

« Je ne trouve pas bon, d'avoir une chose dans l'intention et d'écrire l'autre ; et si quelques-uns l'ont fait, je ne veux pas faire de même. La tromperie est partout odieuse ; mais elle l'est davantage aux princes, dont la parole doit être immuable[1]. »

1. Élie Benoit, *Histoire de l'Édit de Nantes*, t. I, p. 275. Cependant sur la demande expresse du parlement Henri IV obligea les Réformés à se munir d'une autorisation du roi pour assembler les synodes et leur défendit de recevoir les étrangers dans ces assemblées sans la même permission. Quelques années après, par un brevet spécial, le roi rendait à ses anciens coreligionnaires « ce que par des actes publics, pour avoir patience des catholiques, il avait été obligé de leur ôter par des actes publics ». Ce brevet du 23 août 1599 vient d'être publié par M. Paul de Felice, d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale, fonds français, 20965. Il est ainsi conçu :

« Aujourd'huy XXIII^me aoust 1599, le Roy estant à Bloys, sur ce qui luy a esté remonstré par les députez de ses subjectz de la R. P. R. que suivant le XXIV^me art. des Secrets, ils estoient astraints de demander permission de Sa Majesté pour la tenue de leurs Consistoires, Colloques, Synodes provinciaux ou nationnaux, cela leur tournoit à grande incommodité et seroit les obliger à une chose non encore par eux practiquée, Sad. Majesté desirant les soulager autant qu'il luy sera possible, leur a accordé et permis que nonobstant led. article, ils puissent en ce qui est

Ces lenteurs, ces fins de non-recevoir, ces demandes de modification à des articles déjà si longuement discutés avec les délégués du roi, mécontentaient les protestants.

L'assemblée de Châtellerault, se doutant bien de l'opposition que ferait naître la demande d'enregistrement de l'Édit, avait confié la défense des intérêts du protestantisme à une commission composée de sept membres[1]. Ceux-ci s'acquittèrent avec zèle et courage de leur mandat, ils présentèrent au roi les doléances de ses anciens coreligionnaires, de ses anciens compagnons d'armes.

Henri IV reconnut que ces plaintes étaient légitimes ; comme il le disait dans son langage si caractéristique et si français « *il avait été trop servi par les Huguenots et assisté en nécessité* » pour hasarder à nouveau « *le repos de son Estat* » et remettre « *des troubles en son Royaume plus dangereux que par le passé*[2] ».

Il fallait aboutir ; aussi le mardi 16 février, Henri IV mande de nouveau au Louvre les présidents de chambre et termine son discours par cette péroraison énergique[3] :

« J'aime mon parlement de Paris par-dessus tous autres, car il n'est corrompu par argent, et en la plupart des autres la justice se vend, et qui donne deux cents écus l'emporte sur celui qui donne moins. Je le sçais. Puisque j'ai cette bonne opinion de vous, vérifiez mon Édit. J'ai à vous aviser que vos longueurs ont donné sujet à des remuements étranges, car on a osé faire des processions contre l'Édit, à Tours, au Mans et ailleurs, pour inspirer les juges

de l'Assemblée et tenue desd. consistoires, colloques et synodes, user des mesmes formes et libertez, dont ils ont usé cy-devant, sans les contraindre à aucune obligation plus estroicte.

« En tesmoing de quoy elle a commandé le présent Brevet leur estre expédié, etc. » *Les Protestants d'autrefois*, par Paul de Felice, t. III, p. 252.

1. Les 9 et 11 juin l'assemblée de Châtellerault décida que sept délégués demeureraient chargés des intérêts du protestantisme jusqu'à la réunion des nouveaux députés élus par les provinces. Cette mission fut confiée à MM. de Saint-Germain, de Cazes, Tixier, de la Gourmandière, de Fontaines, Dorival et du Coudray qui remplaça Dodevoude. Consultez : *Bulletin*, t. XLVII (1898), p. 313.

2. Lettre de Henri IV au duc de Luxembourg, 17 août 1598. — *Recueil des lettres missives de Henri IV*, t. V, p. 15.

3. Ce discours a été publié *in extenso* dans le *Bulletin*, t. II (1853), p. 132.

à reculer l'Édit. Cela ne s'est fait que par mauvaise conspiration. Empêchez que de telles choses n'arrivent plus... il me faut souffrir qu'on me crée de l'envie pour ce que j'ai accordé à ceux de la Religion ; *car c'est bien mon Édit...* faites-en une fin selon ma volonté. »

Devant ce langage si ferme l'opiniâtreté des opposants ne fut pas tout à fait vaincue, ils s'imaginaient qu'en traînant encore en longueur la publication, ils intimideraient les protestants et les forceraient à se contenter de l'édit de 1577.

Pour arriver à une solution amiable sans recourir à la procédure exceptionnelle du « Lit de justice », le roi fit intervenir un ancien ligueur, le conseiller Coqueley, qui s'exprima en ces termes[1] :

« Craignons de nous laisser conduire par un zèle indiscret qui, dans ces derniers troubles, a aveuglé tant de gens... que la charité chrétienne anime toutes nos démarches et souffrons que des compatriotes et des concitoyens jouissent des honneurs, des privilèges et des dignités qu'ils ont le droit de partager avec nous. »

Puis il termina par un éloquent appel à l'union, flétrissant les horreurs des guerres civiles :

« Quel a été, dit-il, le fruit de toutes ces fureurs? Elles ont renouvelé les ressentiments presque étouffés, et nous ont armé les uns contre les autres. Que nous serions aveugles et insensés si, à peine sortis de tous ces dangers, nous allions échouer contre le même écueil. Fuyons ce funeste rocher, c'est le seul moyen d'éviter le naufrage, et quittons pour toujours ces armes, dont les coups ont été jusqu'à présent si malheureux. »

Cette harangue de l'ancien ligueur détermina les hésitants; ceux qui n'avaient pas été convaincus par les discours du roi furent entraînés par l'attitude nouvelle prise par le conseiller Coqueley.

L'Édit fut solennellement transcrit sur les registres du Parlement de Paris le 25 février 1599[2].

1. Ce discours est reproduit par de Thou, *Histoire universelle de 1543 à 1607*, t. XIII, p. 380.

2. Archives nationales, X[1] A, 8644 ; folio 1 et suivants. Le texte seul de

La résistance n'était pourtant pas complètement vaincue, le même esprit d'intolérance se rencontra dans presque tous les parlements de province. En novembre 1599 Henri IV dut mander à la Cour les présidents de chambre des Parlements de Toulouse et de Bordeaux[1] et leur signifier qu'il voulait être obéi ; mais c'est le parlement de Normandie qui se montra le plus entêté. La lutte dura dix ans, et l'Édit n'y fut enregistré qu'au mois d'août 1609 « *sur le très exprès commandement du roi, plusieurs fois réitéré, tant de bouche que par écrit*[2] ».

Cette opposition des parlements était conforme aux habitudes des hautes cours de justice, très jalouses de leurs prérogatives, très disposées à donner des leçons au pouvoir et presque toujours hostiles à toute mesure de tolérance en faveur des protestants[3].

Deux cents ans après la signature de l'édit de Nantes, quand, en 1787, Louis XVI accordait aux réformés non pas la

l'édit en 92 articles a été enregistré par le Parlement. *Les articles particuliers* ne lui ont pas été soumis comme ne contenant pas des dispositions générales, mais accordant simplement des grâces aux Protestants. Ces articles devenaient exécutoires sans cette formalité car, d'après l'ancien droit public, le roi était toujours le maître d'accorder des bienfaits sans l'intervention d'aucune cour souveraine. Consultez : Bernard, *Explication de l'édit de Nantes*, p. 238.

1. Consultez : *Recueil des lettres missives de Henri IV*, publiées par Berger de Xivrey, t. V, p. 181.

2. Sur la résistance des parlements de province, consultez : Anquez, *Histoire des Assemblées politiques des Réformés de France*, p. 180.

3. Dans une lettre adressée à Court de Gebelin le 9 août 1777, le pasteur Olivier Desmont porte un jugement très juste sur l'esprit parlementaire. Il s'exprime ainsi :

« Si les parlements demandaient eux-mêmes des règlements au Roi touchant nos mariages, ils seraient mieux écoutés que nous. Mais qu'est-ce qui portera les parlements à faire cette demande ? Leurs arrêts cassés ? Mais diront-ils, ce sont les Protestants qui occupent sans cesse nos chambres : *c'est de là que nous vient tout notre gain*. L'amour de la patrie ? Mais en tout temps ils ont cherché à nous enlever le fruit des édits de nos rois. Sans contredit, dans tous les parlements il y a de bonnes têtes, des magistrats éclairés et patriotes qui vont droit au bien de l'Etat. Mais combien d'autres qui veulent le désordre et la confusion dans le code de nos lois pour couvrir leurs injustices ! Il ne faut donc pas croire que le plus grand nombre se porte facilement à une pareille démarche qui heurterait de front les décisions du clergé. » (*Collection d'autographes*, Armand Lods.)

liberté du culte, mais le simple droit de faire légalement constater leurs naissances et leurs mariages, la faculté d'enterrer librement leurs morts, le parlement de Paris, pour retarder l'enregistrement de l'édit de tolérance, et restreindre les avantages concédés aux protestants, adressait encore au roi de solennelles remontrances [1].



En rappelant ces souvenirs, nous n'avons pas voulu semer la division entre des citoyens qui, appartenant à des religions différentes, aiment la France d'un même amour; nous avons voulu profiter des leçons que nous donne l'impartiale histoire.

Devançant de beaucoup les souverains de son temps, Henri IV proclamait dès la fin du XVI^e siècle la liberté de conscience; il posait en principe que des cultes différents peuvent, dans le même pays, être protégés par le pouvoir civil.

Cet acte de haute sagesse procura à la France un siècle de force et de gloire. Dès que les persécutions recommencent, l'horizon s'assombrit, et la révocation de cet édit de Nantes, qui devait être perpétuel et irrévocable, enrichit l'étranger de nos pertes, causant à la France des maux irréparables. Appréciant cet acte arbitraire et injuste, un écrivain de grand mérite, qui ne peut être suspect de partialité en faveur du mouvement d'idées provoqué par la Réforme, — j'ai nommé M. Ferdinand Brunetière [2], — reproche vivement à Louis XIV « *de n'avoir pas senti ce qu'il y avait de force ou de vertu morale dans le protestantisme.* » Il accuse le grand roi « *d'avoir sacrifié au rêve d'une unité tout extérieure purement apparente et décorative, la plus substantielle des réalités* » et il constate avec douleur que dans la France entière « *pour la satisfaction métaphysique de n'entendre louer Dieu qu'en latin, Louis XIV a vraiment détruit le nerf de la moralité française; et, en*

1. *Remontrances du Parlement de Paris concernant les non-catholiques, arrêtés le* 18 *janvier* 1788, in-8 de 12 pages.

2. Etudes sur le XVIII^e siècle. *Revue des Deux mondes* (15 octobre 1892), p. 899.

*chassant les protestants, appelé l'épicurisme même au secours de sa monarchie.* »

Les conséquences de cette faute rejaillissent encore sur la politique actuelle. Les crimes qui, pendant le fatal régime de la Terreur, ont déshonoré la Révolution n'auraient peut-être pas été commis, si la bourgeoisie huguenote, aux mœurs graves, avait encore été là pour opposer un contrepoids à nos entraînements politiques et pour demeurer, selon la belle expression de M. le pasteur Bersier [1], l'*élément substantiel de l'alliage national.*

Pour couronner dignement ces fêtes, célébrées à Nantes avec un éclat exceptionnel, restons unis, et mettons tous en pratique les paroles que le bon roi Henri adressait à son parlement de Paris à la veille de l'enregistrement de l'Édit : « *Il ne fault plus faire de distinction de Catholiques et Huguenots, mais il faut que tous soient bons Français* [2]. »

ARMAND LODS.

---

# LIEUX D'ASSEMBLÉES HUGUENOTES A PARIS[3]

## AVANT L'ÉDIT DE NANTES

1524 — 1598

Je désirerais rechercher, d'abord où les protestants parisiens célébrèrent leur culte dans la capitale, pendant les trois derniers quarts du XVIe siècle, alors que ce culte y fut presque toujours rigoureusement interdit, et exposer en terminant, pourquoi cette situation a été modifiée par l'édit de Nantes.

I

Il ne faut pas songer à dresser une liste complète des maisons parisiennes où se tinrent des assemblées protes-

1. *Quelques pages de l'Histoire des Huguenots*, p. 213.
2. *Bulletin*, t. II (1853), p. 133.
3. L'expression « aller à l'assemblée » pour se rendre au prêche, se trouve déjà dans le *Journal de 1562* (Bibl. nat., msc. Dupuy, 944, fol. 6).

tantes clandestines. Nous n'en connaissons relativement que très peu qui sont citées dans les documents contemporains parce qu'il s'y rattache un événement généralement tragique. Quelques autres indications nous ont été fournies par un rapport de police récemment découvert.

C'est sous le règne de François Ier et en 1524, si je ne me trompe, qu'il y eut pour la première fois à Paris des prédications nettement évangéliques. Le prédicateur était un prêtre, docteur en théologie, Pierre Caroli, et les deux premières églises parisiennes où il attira l'attention par ses explications des épîtres de l'apôtre Paul[1] furent celles de Saint-Paul, qui était autrefois dans la rue de ce nom, et de Saint-Gervais, qui existe encore à côté de l'Hôtel de ville, mais dont le portail, de l'architecte huguenot Salomon de Brosse, est du XVIIe siècle. Dix ans plus tard la sœur de François Ier fit prêcher son aumônier Gérard Roussel dans le palais même du Louvre[2]. Dix années plus tard encore il y eut des prédications évangéliques, toujours par des prêtres et des moines dans plusieurs églises de la capitale, entre autres à Saint-Merry, à Saint-Séverin, etc.[3]. Mais nous ne rencontrons une communauté protestante régulièrement organisée qu'à partir de l'année 1555, c'est-à-dire sous le règne de Henri II. Sinon tous, du moins beaucoup de protestants parisiens savent que les toutes premières réunions religieuses présidées par un pasteur élu par les fidèles se tinrent dans une petite rue du faubourg Saint-Germain qui s'appelait alors la *rue des Marais* et qui s'appelle aujourd'hui la rue Visconti. Il y avait là une sorte d'hôtellerie appartenant à un homme qu'on appelait le Vicomte, contiguë à l'hôtel d'un sieur de la Fredonnière[4]. Cette maison du vicomte appartint plus tard à

1. d'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, p. 21.

2. Il s'agit du Louvre féodal dont l'emplacement a été marqué sur le sol du Louvre actuel, et dont on trouvera une vue dans A. Berty, *Topographie historique du Vieux Paris, région du Louvre et des Tuileries*, I, Paris, 1876, p. 146.

3. Voy. *Bull.* 1888 (t. XXXVII), p. 246 et ss.

4. Voy. les sources citées par A. Coquerel fils, *Précis de l'Histoire de l'Église réformée de Paris*, 1862, in-8°, etc.

une *Madame Bertrand*[1], mais il a été impossible jusqu'à ce jour d'en déterminer l'emplacement exact dans cette rue qui en renferme un assez grand nombre.

Ce qui est certain c'est qu'il y eut presque aussitôt un deuxième lieu d'assemblée sur la rive gauche, en plein quartier Latin. Il était connu jusqu'ici sous le nom d'*assemblée de la rue Saint-Jacques* parce que les fidèles qui s'y réunissaient en septembre 1557 furent découverts dans cette rue par les boursiers du collège du Plessis qui se trouvait à peu près en face du lieu de l'assemblée. Ils provoquèrent une véritable émeute qui fit arrêter 120 à 140 personnes sur les 3 à 400 qui avaient assisté à la réunion et dont une douzaine au moins payèrent de leur vie leur goût pour la prédication évangélique[2].

Cette maison dont on connaît les propriétaires de 1542 à 1577[3], descendant tous de Jacques Berthomier, conseiller du roi, fils de Pierre, auditeur des comptes, s'appelait *la maison de la Souche*, tenant par derrière à la Sorbonne et située entre l'hôtel de Saint-Père-la-Vallée et l'hôtel du Grand-Becq. Les bâtiments de la nouvelle Sorbonne, en particulier celui que domine l'observatoire, occupent maintenant tout ce côté de la rue Saint-Jacques, en face du lycée Louis-le-Grand dont la partie comprise entre la porte d'entrée et la rue du Cimetière-Saint-Benoît correspond à peu près à l'ancien collège du Plessis. La maison « Barthomier » (*Crespin*, éd. de Toul., II, 564), c'est-à-dire de Pierre, chanoine

1. Voy. le *Document* ci-après imprimé, si toutefois il s'applique à la même maison.

2. Parmi les martyrs il y eut la veuve d'un ancien, Philippe de Luns, dame de Graveron, dont Chandieu dit (p. 85) : « *Sa maison estoit tousiours ouverte à l'assemblée du Seigneur* » ; mais nous ne savons où était cette maison.

3. Le 20 mars 1542, elle appartenait pour moitié à Jacques Berthomier, conseiller du roi, héritier de Pierre son père, auditeur des comptes (Arch. nat. Q[1] 1099, 206 A, f° 95 v°) ; — le 20 mars 1546 à Pierre Berthomier, chanoine de Chartres, et Jean son frère, héritiers de Jacques (*Ibid.*) ; — le 13 déc. 1577 à François Petau, conseiller du roi au Parlement de Bretagne, à cause de Isabelle Berthomier, sa femme, héritière de Jean, écuyer sieur d'Olivet, son père (*Ibid.*, Q[1] 1099, 206 B, f° 15, comm. de M. Ph. Renouard).

de Chartres et de Jean son frère, « alliés » de Taurin Gravelle, l'un des anciens et martyrs de l'assemblée de la rue Saint-Jacques, lequel était aussi de Chartres[1], fut certainement abandonnée après l'issue tragique de la réunion du 4 septembre 1557. Plus tard les huguenots du quartier continuèrent à se réunir tout près de là, *rue des Porées, près le collège de Sorbonne, en une maison devant la chapelle de Cluni*[2]. L'extrémité supérieure de la rue des Porées, laquelle allait autrefois de la rue Saint-Jacques à la rue de la Harpe ou boulevard Saint-Michel, est aujourd'hui représentée, à travers la Sorbonne, par le passage de la Faculté des sciences; et c'est à peu près au milieu de la place de la Sorbonne d'aujourd'hui, regardant à droite quand on vient du boulevard, que se trouvait la « maison devant la chapelle de Cluni ».

Les idées nouvelles, comme chacun sait, avaient surtout du succès dans le monde universitaire : on ne sera donc pas surpris qu'il y eût dans ce quartier d'autres réunions que celles de la rue Saint-Jacques. Parmi les questions posées à l'un de ceux qui y furent surpris, et qui en conséquence de sa fermeté fut condamné au feu[3], il en est une qui nous fait connaître, ainsi que le rapport de police déjà cité, un autre lieu de réunion, *devant le collège de Navarre*. Ce collège est aujourd'hui représenté par l'École polytechnique, mais, au XVIe siècle, la porte d'entrée était située plus bas dans la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève. A peu près en face de cette entrée il y avait une maison portant pour enseigne *le Cheval rouge* et qui doit correspondre au n° 30 actuel de cette pittoresque rue de la Montagne-Sainte-Geneviève[4].

1. Voy. *Bull.* 1895 (t. XLIV), p. 33, où il faut mettre rue Saint-Jacques à la place de rue des Porées.

2. Le plan (de 1552) qui accompagne le document qu'on trouvera plus loin appelle cette rue la *rue des Poirées;* on y distingue parfaitement la chapelle de *Clugni*, devant laquelle était la maison en question.

3. Il s'agit de cette question posée suivant Chandieu (*Histoire des persécutions et martyrs de l'Église de Paris*, Lyon 1564, p. 300), à Pierre Gabart : « *S'il auoit pas esté autresfois à Saint Germain des Prez, ou devant le collège de Navarre, ouyr des prédications?* » Saint-Germain-des-Prés me semble une allusion à la rue des Marais.

4. D'après le plan de Berty, c'est sur le côté gauche de cette rue, en descendant de la place, la 5e maison à partir du n° 40, qui a conservé son

Sur la rive droite, nous ne connaissons (grâce à d'autres prisonniers qui furent exécutés en 1559) que deux autres lieux de réunion : l'un était chez un *serrurier nommé Jean Beffroy, dans la rue de la Mortellerie* qui est parallèle à la Seine et s'appelle aujourd'hui rue de l'Hôtel-de-Ville[1]. Le second, sans doute suggéré par le touchant hommage que les survivants rendirent secrètement aux restes des martyrs, était à *Montfaucon*, gibet et voirie, où l'on pendait les condamnés, ou jetait les cadavres des suppliciés et qui se trouvait, sur une colline derrière l'hôpital des pestiférés, devenu celui de Saint-Louis[2], là où est aujourd'hui le n° 93 de la rue de Crimée.

En cette année 1559 où, malgré les persécutions, le premier synode des Églises réformées se réunit, sans doute dans la rue des Marais, il y eut aussi des assemblées chez un avocat qui demeurait *place Maubert*. Ce malheureux, nommé *Trouillas*, passa avec ses deux filles plusieurs mois en prison en butte aux plus infâmes accusations et enquêtes à cause de ces réunions religieuses[3].

Malgré les périls auxquels étaient exposés ceux qui les fréquentaient, ils s'enhardirent tellement qu'en 1561, sous Charles IX, ils célébrèrent le culte, le dimanche avant la fête de Pâques, dans la *chambre même de la chancellerie du Palais de justice* et quelques jours plus tard, grâce sans doute à de secrètes complicités, et aux vacances de la Cour, dans une *chambre de la célèbre Tour carrée* qui, seule de tout le Palais avec les tours de la Conciergerie, subsiste encore telle qu'elle était au XVIe siècle[4].

enseigne d'il y a trois siècles, *A l'image de sainte Geneviève.* L'entrée de la cour des grammairiens était encore un peu plus bas, en face. Voy. le plan de 1552, mais en se rappelant qu'il n'était pas d'une exactitude mathématique.

1. « Jean Beffroy... *n'a jamais fermé sa poure maison aux assemblées chrestiennes, quelque dangier qu'il y eût de les recueillir* » (Chandieu, *ut supra*, 351).

2. On demande à Jean Barbeville : « *As-tu esté aux assemblées qui se font à Montfaucon et par les maisons ?* » (*Ibid*, p. 294). Cf. H. Parrot, *Montfaucon et ses souvenirs*, Paris, 1883, brochure consacrée à l'Œuvre luthérienne de la rue de Crimée (autrefois n° 26) élevée sur l'ancienne colline de Montfaucon.

3. Voy. l'art. Trouillas de la *France protestante*.

4. Un ordre d'informer, du 21 avril 1561, assignant la veille à la pre-



RUE DE LA MONTAGNE-SAINTE-GENEVIÈVE.

Sur la rive gauche, les assemblées semblent avoir été transférées après la mort de Henri II, du petit Pré aux Clercs, compris à peu près entre les rues Visconti, Jacob, de Seine et Bonaparte, et où était la « maison du Visconte », au grand Pré aux Clercs. Celui-ci commençait environ à la rue des Saints-Pères et s'étendait des deux côtés de la rue actuelle de l'Université jusqu'à la Seine et au delà du pont de la Concorde. Il y avait là, au delà de l'intersection de la rue Saint-Dominique et de la rue du Bac, une maison où l'on disait que les huguenots se réunissaient. Elle appartenait à *Michel Gaillard, seigneur de Longjumeau*. Le 27 avril 1561, cette maison fut attaquée par la populace, il y eut plusieurs morts, le seigneur de Longjumeau fut obligé de fuir, et sa maison fut confisquée [1].

## II

La persistance des assemblées, malgré les dangers très grands auxquels étaient exposés ceux qui y participaient et ceux qui les recevaient chez eux, prouve que le nombre des protestants augmentait dans la capitale. La Réforme avait atteint les classes élevées et ses représentants furent convoqués pour l'automne de cette année 1561, au célèbre Colloque de Poissy. Théodore de Bèze vint à Paris, les prêches se multiplièrent et commencèrent à se tenir en plein jour; il obtint d'abord qu'ils pussent avoir lieu chez les particuliers, mais à la condition de ne pas dépasser le nombre de 25 auditeurs. Or la présence des chefs huguenots, Condé, Coligny, etc., encouragea si fort leurs coreligionnaires que le 12 octobre ceux-ci sortirent de Paris, au nombre, dit-on, de plus de 6,000, par la porte Saint-Antoine, pour se réunir dans un jardin appelé

mière de ces deux réunions, est rapporté dans les *Mémoires de Condé*, II, 339. Le *Journal d'un curé ligueur de Paris* (1866, édition extrêmement incorrecte) dit (p. 41) : « *Les festes de pasques, les huguenots feirent la presche en la grande sale du Palais.* »

1. Voy. *Bulletin* d'août-septembre 1898, l'article de M. J. Pannier sur *le Prieuré et la seigneurie de Longjumeau*. Cette maison avait appartenu auparavant à Jean de Lisieux, dit *le Pavanier* (Cf. Douen, *Encyclopédie des sciences religieuses*, art. *Paris protestant*, XII, 758).

*la Cerisaie* qu'on dit avoir été situé tout près de l'hôpital actuel de Saint-Antoine[1].

Le retour d'un si grand nombre d'auditeurs provoqua une bagarre qui coûta la vie à plusieurs d'entre eux. Théodore de Bèze insista auprès de la reine mère et obtint enfin, vers le 25 octobre 1561[2], la tolérance tacite pour deux prêches réguliers. Celui de la rive droite ou de la Cerisaie fut organisé dans un très petit hameau qui s'appelait *Popincourt* et occupait les alentours de la rue actuelle de ce nom, entre le faubourg du Temple et de celui de Saint-Antoine[3]. Les protestants de la rive gauche se réunirent au faubourg Saint-Marceau dans une maison et un terrain qui s'appelait le *Patriarche* et qui appartenait alors à un parent des Gobelins, grand teinturier comme eux, Jean Canaye, lequel l'avait sous-loué à un marchand lucquois, Ange de Caule[4]. C'est le seul moment pendant tout le XVI[e] siècle où le prêche protestant fut à peu près régulièrement autorisé à Paris, mais cela ne dura que peu de temps : cinq mois au plus pour Popincourt et à peine trois pour le Patriarche[5].

On pense bien que le clergé fit tous ses efforts pour faire retirer cette permission tacite. Il fit faire dans tout Paris de violentes prédications. Parmi ceux qui criaient le plus fort contre les huguenots il y avait surtout un franciscain ou minime

1. C'est du moins ce que dit A. Coquerel (*Précis*, etc., p. 50). Mais je me demande si ce n'était pas le même lieu que celui qui est appelé ensuite Popincourt. Ce qui est certain, d'après les récits contemporains, c'est qu'on s'y rendait aussi bien par la porte du Temple que par la porte Saint-Antoine ; or Popincourt était, hors des murs, à peu près à égale distance de ces deux portes.

2. Il l'annonce, le 30 octobre, à Calvin (*opp. Calv.*, XIX, 88).

3. Sur les plans du XVI[e] siècle, Popincourt est un tout petit hameau. Sur le plan de Gomboust, qui est du XVII[e] siècle, ne figure, le long de la rue de Popincourt, entre la rue de Ménilmontant et celle des Amandiers, qu'un couvent entouré de vastes terrains et appelé *Annonciades de Pincourt*. La rue actuelle de l'asile de Popincourt correspond peut-être à cet ancien couvent.

4. D'après le *Journal de F. Grin*, publié en 1894 par M. de Ruble (p. 20), le culte commença au Patriarche *le vendredi 7 novembre* 1561.

5. Il y eut aussi, entre autres le 1[er] novembre, des réunions chez « *la comtesse de Senigan* », Françoise d'Amboise, femme de Charles de Croy, qui demeurait au faubourg Saint-Germain ; et l'année suivante, dans l'hôtel du prince de Condé.

étranger. Jean de Hans alla si loin, dans l'église Saint-Barthélemy, que le gouvernement le fit arrêter le 9 décembre, mais pour le relâcher presque aussitôt sous la pression des cléricaux à la tête desquels se trouvait le vieux cardinal de Tournon. Les prêtres de Saint-Médard, dont le presbytère touchait à la propriété du Patriarche, furieux de voir les réformés y



L'ÉGLISE SAINT-MÉDARD.

arriver en si grand nombre, surtout le dimanche après midi, après les vêpres, essayèrent, le 27 décembre, d'empêcher ce culte en faisant sonner à toute volée les cloches de leur église. Deux anciens, qui vinrent les supplier de s'arrêter puisque cette sonnerie n'avait aucune raison d'être, les vêpres étant terminées, furent si mal reçus que l'un d'eux, nommé Paquot, fut trouvé mort dans l'intérieur de l'église. Là-dessus, quelques gentilshommes qui assistaient au prêche vinrent protester avec indignation, ce qui détermina

les prêtres de Saint-Médard à grimper dans leur clocher et à sonner le tocsin, auquel répondirent aussitôt les clochers des alentours, et à faire tomber une grêle de pierres sur la foule qui s'amassait devant la porte. Le chevalier du guet nommé Gabaston, arriva avec un archer du prévôt des maréchaux, Pierre Créon surnommé le nez d'argent, et empoigna 14 des plus enragés parmi ces ecclésiastiques batailleurs. Le résultat fut un tel soulèvement clérical que le lendemain le peuple mit le feu au Patriarche. Les coupables furent, bien entendu, relâchés; après de longues procédures et une procession expiatoire et solennelle à Saint-Médard et au Patriarche (14 juin)[1], ce furent finalement le chevalier du guet et l'archer qui payèrent pour tous. Pierre Créon fut, en effet, pendu aux Halles le 2 mai 1562 et trois mois plus tard la tête de Gabaston, décapité en place de Grève, fut exposée à la porte Saint-Marceau (21 août)[2]. Ces quelques strophes, empruntées à la *Chanson nouvelle du nedz d'argent*, sur le chant de la *Fille portant panier*, qui fut alors composée et chantée par les rues de Paris, donneront une idée de l'état d'âme des parisiens anti-huguenots de 1562 :

Aux Halles de Paris
On en fit la justice,
Puis les petits enfants
En firent le service,
Bientost en bas l'ont descendu,
Après qu'il eust esté pendu.

Quand ils l'eurent jetté
Du haut de la potence,
Tous ces petits enfans
Se sont remis ensemble.
A la voyrie l'ont traisné,
L'avoit-il pas bien mérité ?

1. Voy. le *Journal de François Grin*, p. 22.

2. M. de Ruble a consacré au tumulte de Saint-Médard dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* de 1886 (p. 85-94) un article qu'on pourrait compléter et préciser au moyen des données du *Journal de 1562* et du *Journal d'un curé ligueur*. En comparant au plan de 1552 qui accompagne cet article, la situation actuelle du *Marché des Patriarches*, on peut placer *le* Patriarche très exactement en deçà de la rue d'Orléans, aujourd'hui Daubenton, en face des dépendances restées intactes de Saint-Médard.

Ils ont prins leur chemin
Par la Ferronnerie,
Lié et garotté,
Menant joyeuse vie.
Crians, chantans joyeusement :
Voici venir le nedz d'argent.

Quant ilz l'eurent traisné
Dedans son cymetière,
Par dedans le ruisseau
Qui lui servait de bière,
Toutes ses tripailles ont tiré
Pour dedans un feu les brusler...

Les protestants essayèrent néanmoins de continuer à fréquenter le Patriarche, mais la foule était tellement fanatisée qu'elle les menaçait chaque fois d'un mauvais parti. Ainsi, un professeur, Matthieu Béroald, qui y faisait baptiser sa fille le 8 janvier 1562, raconte qu'il faillit être malmené à la sortie avec les assistants[1]; en outre, on menaçait le propriétaire du terrain

1. Voici ce qu'on lit dans le *Livre de raison* de M. Beroald (Bibl. nat., Du Puy 630), dont j'ai pris en 1890 une copie complète que je compte bien publier un jour : « *1562. Die qui dicebatur Jovis octavo Januarii, sub octavam uxor Maria Bletz edidit mihi filiolam Dei favore haud obscura qui vires illi ad partes tribuit et dolores minuit. Eodem die, a prandio quarta pomeridiana sacro baptismo tincta fuit in sancto fidelium christianorum conventu in ædibus Marcellini suburbii quibus insigne est Patriarchæ, in quibus verbum Dei docebatur, D. Johanne Tartereo susceptore et nominatore qui eam Rachelem dixit. Tinxit veró eam D. Mallotius peracta sacra concione, quæ fuit de communicatione corporis Domini Jesu. Nostri autem suburbii Jacobæi cives seu incolæ non sine tumultu nos exceperunt redeuntes, vocibus maligni[s] testati suam in Deum perfidiam et malum animum in Evangelium filii Dei. Quas Deus per miserationes suas illustret et imbuet timore sui nominis, ut eum colant et desinant piis esse scandalo Amen.* » (1562. Le huit janvier, à huit heures du matin, ma femme Marie Bletz me donna une fille par une insigne faveur de Dieu qui lui accorda des forces pour l'enfantement et diminua ses douleurs. Le même jour, à quatre heures de l'après-midi, elle fut baptisée du saint baptême dans la sainte assemblée des fidèles, dans la maison du faubourg Saint-Marcel qui a pour enseigne le Patriarche, où la parole de Dieu était annoncée, M. Jean Tarteret la présentant et la nommant Rachel. M. Malot la baptisa après le sermon qui fut sur la communion du corps de Christ. Au retour, nos concitoyens du faubourg Saint-Jacques nous reçurent avec tumulte, attestant par leurs méchantes vociférations leur animation perfide à l'égard de Dieu et leur haine de l'Evangile de son fils. Que par ses miséricordes Dieu les éclaire

d'un procès, de sorte qu'on ne tarda pas à quitter le Patriarche que Jean Canaye finit par abandonner, le 18 août, à la fabrique et aux pauvres de Saint-Médard[1].

L'édit du 17 janvier 1562, qui reconnaissait aux huguenots le droit d'exercer leur culte dans un certain nombre de lieux déterminés, fut si mal reçu par les cléricaux qu'il empira la situation qu'il devait améliorer. On sait que, par le massacre de Vassy, le duc de Guise, montra le 1er mars, le cas que son parti faisait d'une loi d'apaisement et l'on ne s'étonnera pas que l'Édit ne pût être publié à Paris que le 7 mars[2]. Le *Journal de* 1562 dit à ce propos :

« Le VII de mars fut publié l'édict touchant la Religion c'est qu'il estoit permis aux protestans de prescher hors des villes, comme fault veoir par l'édict imprimé; et fault noter que monsieur le prince de la Roche sur Yon y vint pour le fère publier, car la Court y faisoit tant de résistance qu'ilz ne le vouloint publier du tout. Monsr d'Avanson y avoit esté envoyé par le Roy, et fut à Paris quelques jours pour le fère publier, mais ce fut pour néant. Un peu devant la publication l'on cessa de prescher au Patriarche, qui est aux faulxbourgs St Victor, et ne presche l'on que à Popincourt, qui est hors la porte St Anthoine. Il se leva une grande bande d'escoliers toutz avec espées et s'en alloynt au presche de deux en deux; et allèrent au Palais en aiant leurs espées au cousté, demander la publication de l'édict. Les merchans et bourgeois de Paris s'en alloint souvent à St Germain pour supplyer la Royne que donnast

et remplisse de la crainte de son nom pour qu'ils l'adorent et cessent d'être en scandale aux gens pieux. Amen.)

1. Ce n'est pas, comme je l'ai imprimé dans le *Bulletin* de 1891 (p. 107), Jean Canaye qui prêta le Patriarche pour les prêches. Il résulte d'une requête qu'il fit présenter par son frère au parlement de Paris, le 18 août 1562, que, par acte du 25 novembre 1561, il avait protesté contre l'affectation de sa propriété au culte huguenot par son locataire Ange de Caule. Et pour se laver de tout soupçon de connivence avec lui et avec ses coreligionnaires sur ce point, il abandonna, par cette même requête, sa propriété à ceux auxquels le parlement la voudrait donner (*Mém. de Condé*, III, 602). En provoquant le tumulte du 27 décembre 1561, la fabrique de Saint-Médard avait donc fait d'une pierre deux coups : elle avait fait supprimer la concurrence du prêche et s'était fait adjuger une propriété assez importante, puisqu'elle est aujourd'hui représentée, dans ce quartier « Moutfêtard », par la place et le marché des Patriarches.

2. Le *Journal d'un curé ligueur* dit qu'il fut « publyé en la salle du palays en ung vendredy 6e dudit moys », et sans doute en ville le lendemain.

ordre à ces trumbles. L'on fut d'avis que l'on bailleroit à monsieur le mareschal de Monmorancy troys cens soldatz pour la sûrté de toutz : Et que les escholiers ne pourteroient plus d'armes. Ce que fut faict. Mais puis apprès que l'on demandroit à la ville argent pour soldoyer lesd. soldatz. Ilz disoint que ne vouloint payer ceulx qui gardoit seulement et favorisoit les Huguenotz. Mons. de Guise fut mandé quérir par la Royne et le Roy de Navarre. Mais surtout le Roy de Navarre le désiroit [1]. »

On voit, par cet extrait caractéristique, quels étaient alors à Paris les partisans et les adversaires de la tolérance, et l'on devine ce que présageait l'entrée « libératrice » du massacreur de Vassy. Les huguenots n'en tinrent pas moins bon. Le 15 mars 1562, veille de l'entrée de la faction guisarde, ceux de la rive gauche se réunirent *devant Brasque en la maison où pendoit pour enseigne la ville de Jherusalem*, c'est-à-dire, sans doute, soit sur un côté de la place de l'Estrapade en face du n° 1 actuel, soit dans le bloc circonscrit par la place de l'Estrapade, la rue de ce nom, la rue Lhomond et la rue d'Ulm [2]. C'était à deux pas de la porte Saint-Jacques qui se trouvait à l'intersection de la rue de ce nom et de celle des Fossés-Saint-Jacques. Le jour des Rameaux (22 mars), on remarqua que les huguenots affectaient de ne pas en tenir à la main et que, malgré qu'ils fussent assez nombreux pour que, pendant que Théodore de Bèze prêchait dans le jardin, le pasteur Le Maçon, surnommé la Rivière, parlât d'une fenêtre de la maison, afin que tous ses auditeurs éparpillés sur les fossés pussent l'entendre, ils étaient encore moins nombreux que les « papistes » qui « pourtoit toutz, ce jour, des rameaux aux mains suyvant l'ancienne coustume [3] ». Le vendredi

1. On sait que ce précieux *Journal de 1562* a été imprimé dans la *Revue rétrospective;* mais je donne cette relation d'après une copie de l'original (*Dupuy* 944) que M. H. Bordier m'a léguée avec un exemplaire du *Journal d'un curé ligueur*, aussi soigneusement collationné sur l'original.

2. « Cedict dimanche les huguenotz commenchèrent à venir prescher en armes avec leurs grands chevaux à la porte de Sainct-Jacques, à l'enseigne de Jherusalem, où se trouva le prince de Condé », dit le *Journal d'un curé ligueur*, qui donne ensuite, pour l'emplacement, l'indication précise que j'ai citée textuellement.

3. *Journal de 1562*. Ce journal place l'entrée du duc de Guise au

saint les catholiques, pour effrayer les huguenots, mirent des canons et des couleuvrines sur la terrasse en forme de bastion qui protégeait la porte Saint-Jacques. Les huguenots y répondirent par plaisanterie en mettant aux fenêtres de la maison où ils se réunissaient de gros pots en grès qu'ils couchaient en forme de pièces d'artillerie braquées dans la direction de la porte fortifiée[1].

Le jour de Pâques on interdit à ces amateurs de prêches de célébrer la Cène et ils obéirent; mais les fanatiques parmi les cléricaux ne tardèrent pas à fomenter des bagarres, dans lesquelles le sang coula; aussi, le samedi 4 avril, le connétable de Montmorency se rendit-il au « Temple de Jhérusalem » pour y mettre le feu à la chaire et aux bancs et ensuite à Popincourt, où il en fit faire autant. Le lendemain, la populace, encouragée par cet exploit, alla incendier ce dernier lieu de culte en criant : « *Dieu n'a pas oublié le peuple de Paris*[2]. »

Le 19 juin tous les huguenots furent expulsés de la capitale, et pendant les quarante dernières années du siècle ils ne purent plus s'y réunir qu'en secret et sous peine de mort. Pendant la première guerre de religion le parlement permit même à n'importe qui de les exterminer sans forme de procès, de sorte que plusieurs d'entre eux, accusés par exemple

16 mars. Ce qu'il dit du prêche de l'après-midi du 22 (Th. de Bèze y avait aussi prêché le matin) permet, avec l'aide d'une partie du plan de Paris de 1552 qui accompagne cet article, de déterminer assez exactement l'emplacement de ce lieu d'assemblée. Voy. le lieu nommé *Braques* entre la *rue des Postes* (Lhomond) et la rue qui mène à celle de *Coipiaus* ou de *Copeaux* (de l'Estrapade). Brulart parle d'un baptême et d'un mariage qui eurent lieu en novembre 1561 dans ce lieu de *Copeaux*. C'est sans doute, vu la date, du Patriarche qu'il voulait parler (Cf. A. Coquerel, *Précis*..., p. 50, n.),

1. *Journal de 1562*. C'étaient, hélas! les préludes de la guerre civile.

2. Voy. le *Journal de 1562*, celui *du curé ligueur*, etc., etc. Il est impossible de lire attentivement ces contemporains sans reconnaître que le parti clérical de cette époque provoqua et amena la guerre civile pour ne pas admettre le premier édit octroyant une certaine liberté religieuse. — Dès le 26 avril « les huguenotz preschèrent en une chambre en la *rue Sainct Denys* dont esmeu le peuple, furent tuez cinq ou six huguenotz ». — Le 3 juin « un prédicant qui preschoit à la *rue Saint-Martin*, fut mené en la prison et la plus grand part de ceulx qui l'ouyoit, entre lesquelz il y avoi quelques damoyselles de nom... »

d'avoir pris part au tumulte de Saint-Médard, furent assassinés dans les derniers mois de l'année 1562 [1].

## III

Pendant les dix années qui nous séparent de la Saint-Barthélemy, nous ne connaissons d'une manière précise qu'un ou deux lieux d'assemblée sur la rive droite [2] : le premier était la maison d'un riche marchand drapier occupant l'emplacement du *n° 29 de la rue Saint-Denis au coin de cette rue et de l'extrémité de la rue des Lombards*, laquelle s'appelait alors rue de l'Aiguillerie [3]. Ce marchand s'appelait Philippe Gastine. Au commencement de l'année 1569, il fut emprisonné avec ses frères Richard, Jacques et François et son beau-frère Nicolas Croquet. On les accusait d'avoir célébré la Sainte Cène dans leur maison et ils durent payer ce crime de leur vie. Philippe et Richard furent pendus le 30 juin avec leur beau-frère, Jacques fut condamné aux galères et François au bannissement. Leur immense fortune fut confisquée au profit du roi, de l'église Sainte-Opportune qui était à côté et pour payer les frais de la démolition de la maison et de l'érection sur la place d'une pyramide ornée de bas-reliefs et d'une inscription injurieuse pour les protestants, le tout surmonté d'une croix dorée [4]. Ce qu'il y a de

1. « En ung mardy, dernier de juin, fut publyé un édict de par le Roy, qu'il estoit permys au peuple de tuer tous les huguenotz qu'il trouveroit, dont vint qu'il y en eust en la ville de Paris plusieurs tuez et jectez en l'eaue... » « Le 4 d'aoust furent pendu et estranglé quatre huguenotz séditieux de sainct Médart, entre lesquelz estoient le cager, son filz lequel se recognut, ung bonnetier avec ung aultre de practique... » « Le V[e] jour de novembre, fut bruslé un ministre à Paris qui n'estoit pas Franceys... » (*Journal d'un curé*, p. 49, 52, 54; *Journal de 1562*, fol. 96 et 175.)

2. A noter aussi, en mai 1568, d'après le *Journal d'un curé*, p. 94 « une sédition en la *rue de Sainct-Antoine*, à cause de quelque presche, comme l'on dict; où fut tué un huguenot et un catholique ».

3. L'angle rentrant de cette maison occupée par un pharmacien, est tout ce qui reste de l'ancienne place Gastine.

4. On eut la charité de réserver 600 livres de rente aux orphelins qu'on venait de faire par ces exécutions. En outre une messe expiatoire avec exposition du saint sacrement devait être célébrée chaque jeudi à l'église Sainte-Opportune Ce service eut lieu régulièrement jusqu'en 1788, c'est-

curieux, c'est que, comme dans le cas de Jean Canaye, ces explosions de fanatisme tombaient derechef sur un huguenot très riche.

Cette croix de Gastine a eu toute une histoire : En 1571, après la paix de Saint-Germain, qui terminait la deuxième guerre de religion et stipulait, entre autres, l'effacement de toutes les traces des luttes antérieures, Coligny réclama l'application de cet article à ce monument qui perpétuait injurieusement la mémoire d'un forfait controuvé. Il y eut, grâce à l'ambassadeur d'Espagne et aux aumôniers même de Charles IX[1], une véritable émeute lorsqu'on voulut le démolir. Il fallut procéder à cette opération clandestinement, pendant la nuit du 19 au 20 décembre, ce qui n'empêcha pas le peuple parisien, dans un accès de catholicisme outragé, de piller les maisons de quelques huguenots riches et même d'en maltraiter plusieurs. La pyramide fut réédifiée dans le cimetière des Saints-Innocents et on en retrouvera sans doute des débris quand on fera des fouilles dans le marché qui a remplacé le cimetière[2].

L'autre lieu de réunion, sur la rive droite, dont il est fait mention à cette époque, était situé exactement derrière le temple de l'Oratoire, qui, bien entendu, ne fut élevé que plus tard. Plus d'un Parisien se rappelle que la rue Marengo, beaucoup moins large qu'aujourd'hui, s'appelait autrefois la *rue du Coq*. Il y avait, dans le milieu de cette rue, à

à-dire pendant environ deux cent vingt ans. Etonnez-vous après cela que les paroissiens de Sainte-Opportune aient considéré les protestants comme d'affreux criminels! Voy. *Fr. prot.*, art *Gastine*, etc.

1. Messire Vigor prêchant à Notre-Dame s'écriait, entre autres : « *Qu'il ne falloit croire à la lettre du roy soubz ung cachet, et que lors mesme que le roy l'auroit escripte que ce seroit par importunité, et qu'il estoit chrestien et catholique, et aussy que sy elle estoit abbatue, pour le moins que le roy la feit abbatre par les huguenotz* ...» (*Journal d'un curé*, p. 135). On voit par cet échantillon quel cas certains prêtres faisaient de l'autorité royale qu'ils savaient d'ordinaire si bien invoquer.

2. C'est du moins l'opinion de l'auteur d'un article sur *la croix de Gastine*, inséré, en 1877, dans le *Bull. de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France* (p. 13). Mais, en supposant exactes ses conclusions, il faut ajouter qu'il se trompe certainement en attribuant à Jean Goujon le ou les bas-reliefs qui ornaient la pyramide. A l'époque où celle-ci fut commandée et édifiée, Jean Goujon était mort depuis quelque temps déjà en Italie.

gauche quand on venait du Louvre, une maison du *Grand* et une maison du *Petit coq* et, à droite, une *maison de la Croix verte.* Il y eut dans chacune de ces deux ou trois maisons des réunions religieuses qui ne paraissent pas avoir entraîné d'arrestation ni de supplice, parce qu'on avait eu la précaution de mettre sur le tapis de la table des cartes et des dés pour faire croire aux survenants que l'on s'était réuni pour jouer[1].

Sur la rive gauche nous connaissons, grâce à un rapport de police que j'ai découvert il y a quelques années, comme je l'ai dit au commencement[2], et qui est postérieur au mois de mars 1573, quatre lieux d'assemblée, outre ceux des rues des Marais, Saint-Jacques, des Porées et de la rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, qu'il cite aussi, et dont j'ai déjà parlé. Je vais les énumérer brièvement : L'un était situé rue Saint-Victor, *entre le collège du Cardinal Lemoine et la porte Saint-Victor*, c'est-à-dire le nº 2 *bis* de la rue des Écoles. C'est là que demeurait en 1562 Matthieu Béroald, dont une fille fut baptisée au Patriarche. Il avait une sorte de pensionnat de garçons et parmi ses élèves, le jeune Agrippa d'Aubigné[3]. — Un

1. C'est Florimond de Raemond qui nous a conservé ce renseignement (*Hist. de la naissance... de l'Hérésie*, 1610, p. 910). « Pour faire ces assemblées, on faisoit chois de quelque maison qui eût des fausses portes, des huis dérobez, à fin de pouvoir au besoin se sauver. Et aussi entrer par diverses advenües; et celui qui faisoit le Prédicant, portoit des dez et des cartes à fin de les pouvoir jetter sur le tapis au lieu de la Bible, et couvrir leur fait sur le jeu. Ainsi se sauva le ministre Louperaut (Lauberan de Montigny), qui se faisoit appeller Montigni, *dans la rue du Coq*, à Paris, près le Louvre, en la chambre garnie de maître Pierre du Rozier, lequel aiant esté surpris par son hôte, avec 10 ou 12 Luthériens, s'excusa sur les parties qu'ils avoient fait aus cartes et aus dez, avec ses compagnons. Le ministre de Mante étoit plus advisé, quand, prêchant à cachetes à Paris, *à la croix verte près le Louvre*, il faisoit mettre des getons sur la table, et des cartes pour tromper les survenans, s'ils n'étoient de son troupeau. »

2. On le trouvera *in extenso* plus loin.

3. Voici, en effet, ce qu'on lit dans le *Livre de raison*, déjà cité, de Matthieu Béroald (fol. 8 verso) : « *Anno Domini 1562 conduxi aedes victorianas proximas gymnaseo Cardinalis, a Johanne de Lespine in quadriennium summa 33 ltz, in quas commigravi cum iis quos habebam discipulis post Paschalia. Aduxerunt sex plures quos habet pagina 2.* (L'an du Seigneur 1562 je louai à bail pour quatre ans au prix de 33 l. t. la maison Saint-Victor à côté du collège du Cardinal Lemoine, appartenant à Jehan



RUE VALETTE (AUTREFOIS DES SEPT-VOIES).
Le nº 19 est un peu plus haut que l'ombre projetée sur le trottoir de gauche.

second lieu de culte se trouvait *en la rue du puits d'Arras* chez un pédagogue boiteux, étudiant en médecine, nommé Artus le Marquant, natif de Monruel près Amiens, et en sa première vocation moine dudit Monrueil. La rue du Puits-d'Arras ou *du bon Puits*, passait par l'intersection des rues Monge et des Écoles d'aujourd'hui.

Les deux autres lieux d'assemblée que ce rapport mentionne se trouvent dans l'ancienne rue des Sept-Voies, aujourd'hui rue Valette, à gauche du Panthéon[1]. Il y avait là des collèges et des libraires. Un de ces derniers, nommé *Henri Le Bé*, qui demeurait à peu près au coin de l'ancienne rue d'Écosse aujourd'hui occupée par l'extrémité de Sainte-Barbe, était accusé d'avoir prêté sa maison pour des prêches[2]. — Enfin le dernier lieu dont j'ai à parler, c'était le *Pot à moineaux, devant le collège de Reims*. Cette maison était occupée en 1571 par Claude Mabille, relieur et libraire, Jacques Moustier, relieur, et Jacques Nicolle, libraire. Ce qu'il y a de curieux c'est que cette maison du *Pot à moineaux* était contiguë au collège Fortet que Calvin avait habité quarante ans auparavant et d'où il s'enfuit à la suite du fameux discours hérétique qu'il avait composé pour son ami Nicolas Cop[3].

de Lespine. J'y emménageai après Pâques, avec les élèves que j'avais. Ils en amenèrent six autres que j'ai inscrits sur la page 2 (de ce *Livre de raison*). Sur cette page 2, nous lisons, en regard de la date *1562 avril, fol. 70*, d'abord les trois noms de *Agrippa d'Obigné*, *Euvertius* (*Huvertius*) *du pré*, *Eusebius du pré* ; puis en regard d'une date identique, ces six noms : *Franciscus Gobelinus*, *Nicolaus Gobelinus*, *Petrus Craquetus*, *Johannes Robineau*, *Petrus Robineau* et *M. Me Henry Pannetier leur précepteur* (*debet*). Il se peut fort bien qu'il y ait eu des réunions religieuses dans une salle de ce pensionnat.

1. C'est une des rues dont le nom n'est pas inscrit sur le plan de 1552, mais on l'y reconnaît facilement, à l'extrémité et à gauche de la *rue Saint-Étienne* (des grès), aujourd'hui rue Cujas. Tous les autres lieux se retrouvent aussi aisément sur le même plan.

2. D'après M. Ph. Renouard (*Imprimeurs parisiens*, 1898, p. 217 et 419), *Henry Le Bé*, fils de Pierre, né en 1531 ou 1534, libraire et relieur, exerça de 1566 à 1583 et demeurait « rue des Sept-Voyes, devant le collège de la Mercy, près Saint-Hilaire, à l'enseigne du *Griffon blanc* ».

3. Voy. *Bull.*, 1894, 262. M. Ph. Renouard, qui connaît à fond le quartier des libraires parisiens, m'écrit que le Pot à moineaux (*Pocula Passerum*), entre le collège Fortet et la *Bible d'or* (qui faisait le coin de la rue des

LA PREMIÈRE CAVE DU N° 19 DE LA RUE VALETTE.

Ceux qui suivent nos réunions se rappellent peut-être qu'en 1894, j'ai montré ici même des photographies d'une cage d'escalier qui est certainement antérieure au séjour de Calvin au collège Fortet, et je puis affirmer aujourd'hui que la maison contiguë, qui porte le n° 19 de la rue Valette est encore à peu de chose près telle qu'elle était il y a plus de trois cents ans. On y remarque notamment une superbe cave en style ogival qui repose sur une autre composée de deux voûtes à berceau, laquelle communiquait par un souterrain soit avec la rue, soit avec d'autres maisons[1]. J'ai plusieurs fois déjà visité ces caves et je suis arrivé à la conviction qu'en raison même de leur disposition, si, ce qui paraît certain, elles étaient sous le *Pot à moineaux*, elles ont servi à des réunions huguenotes. C'est, à ma connaissance, le seul endroit de Paris dans lequel ces assemblées eurent lieu et qui est encore tel que le virent les contemporains et de Calvin et de la Saint-Barthélemy.

Il me reste à citer, pour Paris, avant l'édit de Nantes, un seul autre lieu d'assemblées qui n'a non plus été transformé depuis l'époque où on y allait entendre le prêche. On sait que

Amandiers, aujourd'hui Laplace), appartenait en 1505 au collège puisque la maison n'avait à cette époque pas d'enseigne. En 1571, dans la liste de répartition du don gratuit de 300,000 livres qui contient les noms de tous les habitants de Paris, classés par rues et dans l'ordre des maisons qu'ils habitaient (*cf. Bull.* 1889, 103 ss, et 1897, 152), on trouve, dans la rue des Sept-Voies : Collège de Fortemet; Claude Mabille (relieur et libraire), Jacques Moustier (relieur); Jacques Nicolle (libraire); Demoiselle Bonnot; Beguin Breton (pâtissier), etc... Or, nous savons, d'autre part, que Beguin Breton habitait la maison de la *Bible d'or* et que Jacques Nicolle avait pour enseigne le *Pot à moineaux*, donc Mabille et Moustier habitaient sans doute aussi la maison du Pot à moineaux, à moins qu'ils ne fussent locataires d'échoppes devant le collège. La demoiselle Bonnot devait occuper l'étage supérieur de la maison.

1. Sans doute, cette cave avait formé primitivement la chapelle souterraine du collège. Sur le plan de 1552, on distingue parfaitement, en face de Sainte-Barbe, une maison un peu plus large que les autres, qui représente certainement le collège Fortet. A gauche est le Pot à moineaux, puis la Bible d'or qui forme le coin de la rue des Amandiers ou Laplace. Une partie du cimetière qui était derrière le collège Fortet existe encore aujourd'hui, entre les bâtiments de ce collège (cf. *Bull.*, 1893, 547), et la place du Panthéon.

la sœur de Henri IV, Catherine de Bourbon, resta huguenote malgré la conversion de son frère, et tous les efforts de ce dernier pour lui faire suivre son exemple, efforts qui allaient en 1594 jusqu'au refus des trésoriers royaux de lui payer ses revenus.

Non seulement Catherine de Bourbon resta huguenote, mais elle fit célébrer le culte par ses chapelains protestants, même lorsqu'elle se trouvait dans une abbaye ou un évêché. Elle vint à Paris en 1594, 1595, 1597 et 1598, et alors elle faisait prêcher publiquement au Louvre actuel[1], dans une des salles basses qui renferment le musée de sculpture. Comme bien l'on pense, ces prêches du Louvre étaient suivis par une foule énorme. Le registre du Consistoire, ou conseil presbytéral, que tenaient les pasteurs de Catherine, constate qu'à Pâques 1597, deux mille personnes y participèrent en deux fois à la Sainte Cène [2].

Le 18 janvier de cette année, on y avait trouvé, à l'adresse de Henri IV, ces vers :

Hérétique point ne seras
Ni de fait, ni de consentement.
Ta bonne sœur convertiras
Par ton exemple doucement.
Tous les ministres chasseras
Et huguenots pareillement [3].

Quelque répréhensible que fût à cette époque la conduite de Henri IV, on ne put jamais, sur ce point de la tolérance du prêche, la comparer à celle de ses prédécesseurs. Ceux qui avaient obtenu la loi l'interdisant dans la capitale, et à 10 lieues à la ronde, firent tout au monde pour que cette loi y fût appliquée, même à la sœur du roi, mais ils n'y purent jamais décider ce dernier [4]. Tout au plus fit-il interdire quelquefois

1. Ou à l'*hôtel de Soissons* qui était en face de Saint-Eustache, sur l'emplacement d'une partie des Halles centrales.

2. *Bull.*, V, 153.

3. L'Estoile, janvier 1597 (*Bull.*, V, 152).

4. Ainsi, d'après l'Estoile, dès 1594 (16 oct.), Henri répondit au cardinal de Gondi qui, avec « quelques-uns de son clergé », se plaignait de ces

le chant des psaumes, mais un jour qu'il était en conférence avec sa sœur, au moment où le culte allait commencer, il oublia cette interdiction au point de donner l'ordre de faire chanter en l'attendant[1].

L'année où l'Édit fut signé dans la ville de Nantes, les cultes huguenots reprirent au Louvre, grâce à la présence de Catherine, le 7 juin, et c'est alors qu'ils s'ouvrirent par le chant du psaume XXIV :

La terre au Seigneur appartient
Tout ce qu'en sa rondeur contient
Et ceux qui habitent en elle.
Sur mer fondement lui donna,
L'enrichit et l'environna
De mainte rivière très belle.
. . . . . . . . . . . . . . . . . .
Haussez vos testes, grans portaux :
Huis éternels, tenez-vous hauts ;
Si entrera le Roy de gloire.
Qui est ce roi tant glorieux ?
Le Dieu d'armes victorieux,
C'est luy qui est le Roy de gloire.

## IV

Il est évident, d'après ces notes trop sommaires et souvent douloureuses, que la situation précaire dans laquelle se trouvaient les protestants, tant au point de vue de leur culte que de leur sécurité, avait duré assez longtemps.

Cette situation lamentable était ainsi résumée par l'un d'entre eux, Clermont d'Amboise, à Saumur le 19 mars 1597 :

« Nous ne pouvons faire service à Vostre Majesté si nous ne sommes, si nous ne subsistons. Or, ne pouvons-nous, ny estre, ny

prêches, « qu'il trouvoit encores plus estrange de ce qu'ils estoient si osés de lui tenir ce langage en sa maison, et mesme de Madame, sa sœur... » (*Bull.*, V, 150).

1. *Bull.*, XV, 30. Il lui arriva même parfois de chanter un psaume, comme avant sa conversion. Ainsi, d'après l'Estoile, le 1er mars 1597, étant allé voir sa sœur malade, après dîner, il se joignit à ceux qui lui jouaient et chantaient le psaume 79 (*Bull.*, V, 123).

subsister, si nous demeurons astraincts aux dures conditions qu'on nous veult faire recepvoir... Ne sommes nous pas chrestiens, Sire, pourquoy nous veult-on nyer la liberté de prier Dieu? — Mais c'est scandale ès villes, nous les quictons; — cela ne se peult en tous les faulxbourgs, encores cèdons-nous cela; — nous en demandons quelques unes seulement, où la grande necessité nous oblige, on ne les peut pas accorder; — mais ès champs, chez nous, quel interest? On nous veult pourtant réduire au fief de haubert. Et est-ce raison? Le pape souffrira qu'à Romme les Juifs renyent Nostre Seigneur publicquement, et en France, il ne permettra pas qu'on l'adore! Les dixmes ont esté de tout temps ordonnées pour les pasteurs du peuple, et nous serons contraints de bailler les nostres à nos ennemys mortels, à ceulx qui nous maudissent, à ceux qui en abusent, et verrons les nostres mourir de faim sans les en ozer alimenter? — Mais Vostre Majesté se chargera de cette dispense, ainsy qu'elle mesmes l'a promis? Ouy, mais les grandes affaires qu'elle a sur les bras la font resouldre à une si petite somme que ceste libéralité sera comme inutile.

« Et quand bien on auroit satisfaict à tout cela, qu'est-ce? Pour pryer Dieu publicquement, on n'est pas exempt de la juridiction des Parlements; il n'y va pourtant que de la partie des biens et de la vye: Vous avez bonne cause, mais vous estes de la Religion, vostre procez est donc perdu. D'y estre receu à aulcun office ou dignité, point de nouvelles, quelques jussions qu'ilz en ayent, quelques vérifications qu'ilz ayent faictes des édicts qui l'ordonnent. Or vostre Majesté y désirant pourvoir en quelque sorte, veult qu'ès parlements de Bordeaux et Grenoble il y ait des chambres mi-parties, ou, pour le moins il y ayt meilleure justice; mais en ceux de Paris, Rouen, Dijon et Rennes, rien. Il eut trop mieulx vallu ne s'en plaindre jamais, qu'aprez en avoir tant faict de plainctes, retourner subir le joug de leur tyrannye. Mais pourquoy les uns en seront-ils affranchis plustost que les aultres? Ont-ils plus mérité? Il n'y a point de raison de se contenter ainsy, si, au lieu de consolation, nous recherchons de la désolation.

« Quant à la seureté que nous acquiert la possession des places que nous tenons, c'est la hasarder beaucoup, si pour leur maintenir ceste qualité, nous n'avons plus de moyen d'en entretenir les garnisons, que celuy que vostre Majesté nous a offert. Nous ne demandons point de l'argent de vostre Majesté pour incommoder ses finances, ny pour accommoder les gouverneurs. Il nous suffit que nos places soyent en estat de nous servir de retraicte contre ceulx qui

nous y vouldroient nuyre, qu'elles soyent si bien gardées qu'ils perdent l'envye d'y entreprendre...

« Que si l'Estat reprenoit vye en notre mort, que nostre perte le peult sauver, encores le vouldrions-nous consentir, tant nous lui portons d'affection; mais, au contraire, il y auroit plustost craincte de ne le veoir jamais debout s'il avoit perdu l'appuy d'une si forte colonne qui, Dieu aydant, servira comme aultrefois, d'instrument principal à le maintenir... Que vostre Majesté... nous donne une loy soubs laquelle nous puissions vivre et vivre avec honneur, et nous respondrons hardiment pour tous ceulx de la Religion, qu'ils ne se démentiront jamais de la fidelle obeissance qu'ils luy doibvent, et n'auront rien plus à cœur, que de courir tous, sacrifier leur vie aux pieds de Vostre Majesté contre l'ennemy commung de cest Estat... Nous la supplions humblement leur vouloir commander de... nous accorder les choses necessaires... Les ayant, nous protestons de nous contenter, comme aussi nous protestons de ne jamais consentir à en estre privez pour estre homicides à nous mesmes et autheurs de nostre ruyne propre[1]... »

Cette situation a été modifiée, grâce à deux faits, qui furent le résultat, trop passager, hélas! de longues et douloureuses expériences : l'inébranlable fermeté et l'indissoluble union des huguenots.

Nous avons de leur fermeté un exemple frappant dans cette réponse de Claude de la Trémoille aux offres de de Thou et Schomberg qui parlaient au nom du roi[2] :

« MM. je vous excuse, qui venez de travailler pour esteindre la Ligue, et aians trouvé un parti enflé d'interests particuliers, ne l'avez plus tôt piqué au lieu plus sensible, que vous l'avez réduit à néant. Pour vous monstrer qu'il n'y a rien de pareil parmi nous, quand vous me donneriez la moitié du royaume, refusans à ces pauvres gens qui sont dans la salle ce qui leur est nécessaire pour servir Dieu librement et seurement, vous n'auriez rien avancé; mais donnez leur ces choses justes et nécessaires, et que le roi me

1. Bibl. nat., *Msc. Dupuy*, 428, 132.

2. Ces offres, d'après la *France prot.*, VI, 418, consistaient en dix brevets de mestres-de-camp, et deux de maréchaux de camp pour ses amis, avec une pension annuelle de 1,000 écus attachée à chacun des premiers, et de 3,000 à chacun des deux autres; à lui-même on lui offrait pendant trente ans le produit du péage de la Charente.

fasse pendre à la porte de l'assemblée, vous aurez achevé et nul [ne] s'esmouvra. »

C'est ce qui s'appelle parler français et je suis bien persuadé que quand le Français qui porte aujourd'hui le nom de la Trémoille songe à ses ancêtres, il est tout aussi fier de celui-là que de ceux qui furent ou devinrent catholiques. On peut être assuré que jamais Henri IV n'aurait osé traiter Claude de la Trémoille et ceux qui partagèrent sa fermeté comme il traita, par exemple, Duplessis-Mornay qui était surtout doux et conciliant.

L'édit de Nantes est, d'autre part, un monument impérissable de l'union des protestants. Jusque-là ils n'avaient jamais pu tous être entièrement d'accord, ni pour la paix, ni pour la guerre. Lorsqu'ils sollicitèrent l'édit de Nantes, ils comprirent enfin qu'il fallait renoncer à vivre s'il n'était pas possible de réaliser cet accord. Nous en avons une preuve non moins frappante que de leur fermeté dans ces paroles d'Odet de la Noue, le fils du Bras de fer, qui fut un des plus éminents représentants des Églises réformées de ce temps :

« Ceux qui nous haïssent persuadent à Votre Majesté que c'est la dernière chose qu'elle a à faire, et qu'il n'y a point de nécessité d'y mettre la main si tost, qu'il y a si peu de moyens et d'union parmi nous que quand nous voudrons persister dans nos demandes, on nous rangera du premier coup à tout ce qu'on voudra et n'y a estat, quelque mauvais qu'il soit, dont on ne nous face contenter en despit que nous en ayons. Mais ceux-là connoissent si mal l'estat de ceux de la Religion, que j'ose dire qu'ils se trompent... Sire, je ne vous ay jamais trompé. Pour l'honneur de Dieu, croyez moi de cecy, c'est chose vraye. Ceux de la Religion sont tellement unis pour leur conservation qu'ils branleront tous sous les résolutions qui se prendront icy, si ce n'est ceux qui sont à la Cour, dont je ne voudrois pas répondre, et peut-estre quelques particuliers de peu de considération[1]... »

Ce langage où l'on sent l'expression exactede la réalité, hélas! aucun représentant authentique du Protestantisme

1. Voy. *France prot.*, VI, 301.

français n'aurait pu honnêtement le tenir en son nom, depuis 1598 jusqu'à nos jours.

Le Béarnais était trop brave et au fond trop sensible aux souvenirs de son éducation et de ses longues luttes avec ses coreligionnaires, pour comprendre qu'en face d'hommes aussi déterminés, aussi énergiquement unis, et auxquels il reconnaissait devoir son trône, il n'avait qu'à céder. C'est pourquoi il signa l'Édit à Nantes. Et lorsqu'à Paris, Clergé et Parlement lui représentèrent avec un acharnement digne d'une meilleure cause toutes les horreurs du « péril protestant », il ne se laissa pas intimider, mais fit bel et bien enregistrer et appliquer ce qu'il avait signé.

On reparle beaucoup aujourd'hui d'un prétendu *Péril protestant*. Comme si, selon la remarque du président de Thou à ceux qui prétendaient, en 1571, empêcher la démolition de la croix de Gastine, tous les citoyens n'avaient pas un droit égal à la protection des lois de leur patrie, quelles que soient leurs opinions politiques et religieuses : *Omnes cives sunt conservandi*, tous les citoyens doivent être protégés, avait-il répondu à ceux qui se plaignaient qu'on ne laissât pas piller et massacrer les huguenots[1]. — Je n'ai pas à parler ici du devoir des autorités ou de l'application de la loi. Mais à ceux qui pourraient avoir la faiblesse de s'inquiéter, voire de s'effrayer, je dirais volontiers : Travaillons à retrouver l'inébranlable fermeté et l'indissoluble union de ceux qui arrachèrent l'édit de Nantes, et à Henri IV, et aux efforts désespérés d'un fanatisme tout-puissant! Nous ne tarderions pas, — privilège tout à l'honneur du nom de protestants, — à être un péril sérieux pour les éternels adversaires de la vérité, de la justice et de la liberté !

N. Weiss.

---

1. « ...Nostre prédicateur de Sainct-Barthélemy, nommé Poncet... avait répété en sa chaire la remonstrance que Mons[r] de Thou avoict faicte à Messrs les curez et prédicateurs en la chambre dorée, sçavoir que *Omnes cives erant conservandi*, ce que ledict Poncet dict en sa chaire quy trouvoit fort estrange de mettre, ce disoit-il, les meschantz citoïens au renc des bons... » (*Journal d'un curé*, p. 137.)

# Documents

RAPPORT DE POLICE

SUR

## LES LIEUX D'ASSEMBLÉES HUGUENOTES

EN L'UNIVERSITÉ DE PARIS

AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE

Le précieux document qu'on va lire se trouve à la Bibliothèque nationale, fonds français, nouvelles acquisitions, 1200, fol. 5. C'est, selon toute apparence, un rapport de police, non signé, ni daté, comme il convient, mais postérieur au mois de mars 1573, puisqu'il parle du chancelier de l'Hospital comme « deffunct ». L'orthographe particulière de certains mots (Madamme, logge, S$^t$ Victuoire, etc.) semble indiquer que l'espion qui les écrivit était Italien. Il paraît aussi avoir borné ses recherches à la rive gauche qui s'appelait alors l'Université. On retrouvera aisément, sur le plan de 1552 dont une reproduction accompagne ce document, les lieux dont il parle, et dont j'ai essayé de préciser l'emplacement actuel, dans l'étude qui précède. M. le professeur A. Bernus a bien voulu rédiger, pour les noms des ministres énumérés dans ce rapport, quelques notes biographiques.

N. WEISS.

**Maisons où se sont faictz assemblées et presches, par les Ministres, en ceste ville.**

Aux fauxbourgs S$^t$ Germain des Prez, en la rue des Maretz, chez Madamme Bertrand, où d'ordinaire estoit La Cerisaye, ministre[1].

Au pot à moyneaux, devant le College de Reims[2], mais ceux

1. La Cerisaie était le nom d'un jardin hors la porte du Temple et de Saint-Antoine où se firent en 1561 des prêches (*Hist. ecclés.*, I, 666, II, 312). Peut-être ce nom fut-il donné comme surnom au pasteur *Jean Malot*, ex-vicaire de Saint-André-des-Arcs, qui prêcha à la Cerisaie ?

2. Dans la rue des Sept-Voies (auj. Valette), au bout de la rue Saint-Étienne (des-Grès) à gauche.

qui recevoient telles assemblées sont delogez à Paques dernières.

Au Cheval Rouge, devant Navarre[1], où estoit logge Blanchard[2], ministre, natif de Genève, mais luy et les siens sont delogez.

Chez un libraire, près S^t^ Hilaire, nommé Henry le baÿ[3].

En la Rue du Puitz d'Arras[4], chez un Pédagogue boitteux, estudiant en Medecine, nommé Artus le marquant, natif de Monruel, pres Amiens, et en sa premier vocation moyne en l'Abbaye dudit Monrueil.

En la Rue des porées, près le Collège de Sorbonne, en une maison devant la Chapelle de Cluni[5], où estoit loge un surveillant nommé Gaultier[6], pedagogue des enfans de Monsieur de Betebat[7], gendre du deffunct Chancellier de Lospital.

Il y en a plusieurs autres ès fauxbourgs S^t^ Germain, S^t^ Jacques, S^t^ Marcel et S^t^ Victor, que on n'a peu decouvrir. Bien souvent ast

1. Rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, n° 30.

2. *Blanchard.* S'agit-il peut-être, non d'un Genevois, mais d'un Dauphinois qui avait étudié à Genève ? Jean Blanchard, qui est inscrit à l'Académie de Genève dès novembre 1559, y fut ministre de l'hôpital de 1560 à 1562, puis pasteur à Gap de 1562 à 1565. Alla-t-il peut-être après cela à Paris ? Il ne mourut qu'en 1598 à Beauvoir-en-Royans (Dauphiné).

3. Henri *Le Bé*, libraire et relieur de 1566 à 1583, rue des Sept-Voyes, devant le collège de la Mercy, près Saint-Hilaire, à l'enseigne du Griffon blanc (Renouard, *Imprimeurs et libraires parisiens*, p. 217).

4. Rue du Puits-d'Arras, ou du Bon-Puits, à droite, dans la rue Saint-Victor.

5. Voyez sur le plan la rue des *Poirées* qui longe *Clugni*.

6. *Gaultier.* Je ne sais quelle opinion lui fut reprochée et amena la décision suivante du synode provincial de La Ferté, en avril 1564 : « Quant à Mre Jehan Gaultier, l'église de Paris est chargée de l'ouïr et entendre ; et où il persévérera en ses opinions, sera déclaré au peuple comme hérétique, à ce qu'on s'en donne garde, ensemble les pères fidèles des enfants que ledit Gaultier a en charge. » Je ne sais si c'est le même que « Jean *Bonniot* ou *Bouquier*, se faisant appeler *Gaultier*, exerçant le ministère à présent à Saint-Bouchard, près Sainte-Foi », autrefois puni par le magistrat à Sedan, qui fut déposé du ministère par le synode national de Sainte-Foi, en 1578 ; mais on lui permet de tenir école et d'instruire la jeunesse, avec la restriction que les ministres du lieu où il fera sa demeure veilleront de près sur sa conduite (Aymon, I, p. 135).

7. *Belesbat.* Robert Hurault, sieur de Belesbat, époux de Madeleine de L'hospital, était protestant, ainsi que sa femme ; cette dernière, en séjour à Paris lors de la Saint-Barthélemy, n'échappa à ceux qui la recherchaient que par la protection de la duchesse de Nemours ; moins heureuse lors de la Ligue, elle fut contrainte d'abjurer en 1585. Un précepteur de ses enfants, avant ou après Gaultier, se nommait *Guardesi ;* c'est peut-être le futur pasteur Jean Gardési.

on veu aller Antoine de la Faÿe[1], ministre natif de cest ville, accompagné de Plusieurs de mesme farine.

Les Ministres qu'on a découvert en cest ville sont les ditz La Cerisaÿe et La Faÿe, Auberan[2], Daulphinois, lequel se faisoit nommer, tantost de Montigni, tantost de St Germain[3]; et La Faye se faisoit nommer La maison neufve.

On y a veu Mathieu Vivès[4], natif de Marseille, en sa première vocation Jacobin, lequel se faict nommer montsapin.

Du Val[5], autrefoÿs Cordelier, et natif du diocèse de Chartres.

1. Antoine *de La Faye*, parisien, sieur de La Maisonneuve et de Gournay en Beauvoisis, était déjà pasteur dans l'Ile-de-France en 1564; le synode provincial de La Ferté le nomme, avec Chandieu et Cappel, délégué au prochain synode national. Son ministère, souvent entravé par les événements qui l'obligèrent à se réfugier à deux ou trois reprises en Angleterre et à Sedan, durera jusqu'en 1609, année de sa mort.

2. *Auberan*. Le sieur de Montigny, François de Laubéran, de Valence en Dauphiné, est inscrit le 15 décembre 1565 à l'Académie de Genève. Il eut, lui aussi, une carrière aventureuse, que sa pompeuse épitaphe jalonne malheureusement avec trop peu de clarté; il est présenté comme ayant à trois reprises relevé l'Église de Paris. Bien plus tard, en 1603, Laubéran se rendra acquéreur de la seigneurie d'Ablon, où cette Église eut son culte dès la fin de 1599 à 1606. Lui-même mourut octogénaire en 1619.

3. *Saint-Germain*. Montigny est un nom nobiliaire sous lequel Laubéran est généralement indiqué. Quant à Saint-Germain, je me demande si le rapport de police ne commet pas une confusion. Ce nom, ou surnom, était en tout cas porté par un beau-frère de François Hotman, Guillaume *Prévôt*, sieur de Saint-Germain, originaire de Paris, qui, après avoir habité Lausanne dès 1554 et Genève en 1559, était devenu aumônier du jeune comte de La Rochefoucauld, qu'il eut l'occasion d'accompagner en cour; il prêcha sans doute plus d'une fois à Paris avant la Saint-Barthélemy, où il faillit partager le sort de son maître, que Charles IX tenta en vain de sauver. Dès 1574 Prévôt devint pasteur à La Rochelle jusqu'en 1578, qui est probablement l'année de sa mort.

4. Mathieu *Virelle*, de Marseille, exerçait la médecine en 1560, alors que son ami Bernard de Montméja, toulousain, lui dédiait un petit poème latin; peu après il était aumônier de Louis de Condé; et, en 1561, pasteur de l'Église de Paris, il prenait part au colloque de Poissy; au Patriarche il prêchait à de grandes foules, il dressait l'Église de Nemours et, avec son collègue Chandieu, il contribuait à la conversion du jeune Scaliger. L'Église de Paris ayant été dispersée après la première guerre civile, il exerça dès 1563 le ministère à Montdidier, en Picardie; réfugié à Strasbourg après la Saint-Barthélemy, il devint en 1574 aumônier de Henri de Condé; pasteur de l'Église française de Bâle dès la fin de 1576, il la quitta en 1580 pour celle de Marchais, en Beauvoisis, et mourut vers la fin de 1585.

5. *Du Val*. Parmi plusieurs pasteurs de ce nom au XVIe siècle, je ne sais duquel il s'agit. C'est peut-être Mathieu *Cartaud*, dit Carval et


R. DOR LEANS
LECHAN DALBIA
S. VITOR
LESTAV BOVR S VITOR
R. DECOPIAVS
LA GRANT R. S. MARCEAV
R. DES POSTES
LATOVRNELLE
LECAR DINAL LEMOINE
PORTE BORDELLE
LOSTEL DE TOVR NAI
BON COVPT
BRAQVES
LETERRIN
R DES RAS
R VAR SAILLE
R DV DONPVIS
R ALEXANDRELANGLOIS
R PAVEE DADOVLLE
R S NICOLAS
LA GRANT R S VITOR
LES BER NAR DINS
S NICOLAS DV CHAR DONNRET
LOSTEL DELO REINE
R. DESBERNARDINS
R DE BIEVRE
LA MAR CHE
NAVAR RE
R. BORDELLE
S. ETI ENE
S. GENE VIE VE
LEMON S
LESCAR MES
LON BARS
R DES CARMES
BEAV VAIS
R S IEHAN DE BIAVVAIS
LEGRANT DECRET
S HILAIRE
COQVERET
RAINS
MON ECV
S MI CHEL
R. S. ETIENNE
LISIEV X
S ETIENE DES GRES
R DES NOIERS
LE PAVE
A R NEVVE
NOSTRE DAME DE PARIS

REPRODUCTION DE LA RIVE GAUCHE (L'UNIVERSITÉ ET SES FAUBOURGS) DU PLAN DE PARIS

d'O. Truschet et G. Hoyau (1552)

Bannault[1], lequel a quelque temps preche à Francfort, en Allemagne.

Blanchart, natif de Genève[2].

L'escuyer[3], lequel a enlevé de cest ville, comme quelques soldatz des leurs ont dict, pour plus de deux mille escus d'Arquebuses et on l'a veu avec La Faÿe en marchander.

Il y a ung nommé Blochart, natif, comme on dit, de Poÿtou, lequel estoit surveillant, mais depuis quelque temps faict Ministre. Il a esté maintes fois rencontré en la rue S[t] Antoÿne, tirant vers les quartiers de S[t] Paul, accompagné d'aultres ses semblables. On croit qu'ilz nÿ alloient pas, sinon pour y employer le temps. On ast entendu quelque bruit que c'estoit chez le Thresorier Païet, mais on ne le set pour seure.

Ilz sont venuz plusieurs autres en ceste ville, mais ilz n'ÿ ont arresté que bien peu de temps, les uns pour crainte d'aulcuns, comme Capel[4]

Duval, qui, avant la Saint-Barthélemy, était ministre de Brezolles, près Dreux (Eure-et-Loire).

1. Théophile de *Banos*, de Bordeaux, disciple, biographe et éditeur de Ramus; après avoir étudié à Genève, il fut envoyé à Paris en février 1566 (il logeait chez l'hébraïsant Jean Mercier). Chassé par la guerre civile, il séjourne à Heidelberg dès janvier 1569, et s'y trouve avec Duplessis-Mornay d'abord, puis avec Ramus; il fut pasteur de l'Église française de Francfort-sur-le-Mein dès 1570 ou 1571 à 1578, et y mourut en 1595.

2. *Blanchart;* sans doute le même que ci-dessus.

3. Jacobus *Lescuyer,* Campanus (de la Champagne), inscrit le 16 mars 1564 à l'Académie de Genève.

4. Louis *Cappel*, sieur de Mongambert, né à Paris en 1534, membre zélé et distingué de l'Église de Paris presque dès son origine en 1555; après avoir d'abord étudié le droit, il se tourna du côté de la théologie à Genève, vers 1562; revenu à Paris en 1563, il fut envoyé comme pasteur à Vaudoy en Brie, d'où sans doute il s'occupa aussi du troupeau de Paris dispersé; le synode provincial de La Ferté, en avril 1564, le prêta pour trois mois à l'Église de Meaux, qui était en troubles; ce provisoire se prolongea, car Cappel y était encore en décembre 1565, lors du synode national de Paris, dont il fut secrétaire. Obligé par la seconde guerre à se réfugier avec sa famille à Sedan, il exerce pendant plusieurs années une activité multiple de prédicateur, professeur et diplomate en France, en Allemagne et aux Pays-Bas; il fut l'un des principaux organisateurs de l'Université de Leyde, en 1575, qu'il eut la gloire d'ouvrir par un discours. Rentré en France après la paix de Monsieur, en mai 1576, il s'occupa pendant plusieurs mois « des environs de Paris pour les affaires qui se présentaient alors pour le premier rétablissement de nos Églises », comme il l'écrit au prince d'Orange. Dans l'automne de 1576 il se fixa définitivement à Sedan, la duchesse de Bouillon ayant obtenu que les Églises de France le lui cédassent. Pasteur et professeur à Sedan, il y mourut le 4 janvier 1586.

et du Moulin[1], les autres pour leurs affaires qui les appelloient ailleurs, mais ils font leurs assemblées, en fort petit nombre, afin de n'estre decouvertz, comme de douze, quinte, vingt ou quelque peu plus.

Que s'ilz oyent quelque bruit durant leurs assemblées, qui leur donne crainte, incontinant on couvre la table, et met-on du pain et du vin desus, afin que, si quelques-uns venoient, ilz les trouvassent beuvans, ou faisantz semblant de boire[2]. Ilz sont longtemps à entrer et à sortir.

Celuy qui les advertit de se trouver en l'assemblée ÿ est tousiours le premier, afin de recognoistre ceux que il a advertis et n'ÿ recevoir aulcun sans bonne cognoissance. Ilz font faire de grandz sermentz à ceux qu'ils ÿ rescoivent qu'ilz ne revelleront rien.

Entre la porte de S^t^ Victuoire, et le College du Cardinal de Morine, ou Monaco, en une maison, il ÿ a là Preche[3].

1. *Du Moulin*. Il s'agit de Joachim Du Moulin (1538-1618), le père du futur pasteur de Paris, Pierre Du Moulin ; sa carrière pastorale nous a été esquissée par le fils, dans son journal publié dans le *Bulletin* (t. VII, p. 171, etc.). Il ne fut jamais pasteur de Paris en titre, mais eut souvent à y venir; son fils mentionne deux de ces voyages en 1588, l'année des barricades; de son côté L'Estoile (t. II, p. 151) parle d'un séjour en mars 1584, qui aurait pu plus mal finir : « Le jour du Vendredi Saint, par l'indication de l'abbé de Sainte-Geneviève au mont de Paris, en une maison à lui appartenant, contigue de l'Abbaye, sise devant le collège de Montagu, furent pris prisonniers et menés en la conciergerie du Palais, un ministre nommé Du Moulin, un pédagogue et ses escoliers et quelques autres Huguenots, qui s'étaient là assemblés pour faire la Cène ou quelque autre exercice de leur religion, jusques au nombre de vingt ou vingt-cinq au plus ; dont le roi averti, et même en ayant commandé l'emprisonnement, leur fit faire leur procès, tellement que, par arrêt de la Cour, du 14 avril, le ministre et le pédagogue furent bannis à perpétuité de la prévôté et vicomté de Paris et royaume de France pour neuf ans. Deux Allemands et quelques étrangers et escoliers qui y étaient, furent bannis seulement à temps de la prévôté de Paris, et furent traités ainsi doucement, par commandement du roi. » — Il semble bien qu'il s'agit ici d'une réunion au *Pot à moineaux* qui était situé presque en face du collège Montaigu, devenu aujourd'hui la bibliothèque Sainte-Geneviève.

2. Florimond de Raemond donne un renseignement analogue, comme on l'a vu plus haut, pour les assemblées tenues rue du Coq.

3. On voit bien, sur le plan, la porte Saint-Victor et le collège du cardinal Lemoine. J'ai expliqué plus haut que Matthieu Beroald demeura dans cette maison de la porte Saint-Victor en 1562. S'il y abrita des réunions religieuses, ce ne fut que pour peu de temps puisqu'il quitta Paris le 2 juin 1562.

# CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET BIBLIOGRAPHIE

**I. Supplément aux notes bibliographiques sur le troisième centenaire de l'édit de Nantes. — II. Publications intéressant l'histoire du Protestantisme français en 1898, livres. — III. Revues et journaux.**

I

J'ai essayé, dans les *Notes bibliographiques* du quadruple *Bulletin* consacré au troisième centenaire de l'édit de Nantes, de signaler les principaux articles sur cet événement, dans la presse française et américaine (*Bull.*, 1898, 180-182 et 387-392). Je voudrais aujourd'hui, d'abord compléter ces notes, et signaler ensuite, pour autant que j'ai pu en avoir connaissance, les livres et articles intéressants pour l'histoire de la Réforme française qui ont paru dans le courant de l'année 1898. Nous aurons ainsi un pendant aux revues bibliographiques insérées ici même en 1885-1886 et 1887-1888 sur le bicentenaire de la Révocation et le centenaire de l'édit de Tolérance.

Les seuls articles importants qui m'avaient échappé dans mes *Notes* de l'année dernière sont ceux de notre collaborateur J. Pannier, dans *la Foi et la Vie* du 4 mai 1898 [1], et de notre collègue M. A. Sabatier, doyen de la Faculté de théologie protestante de Paris, sur **le Centenaire de l'édit de Nantes**, dans le *Temps* du 16 avril 1898. M. Charles Read trouvait cette page et celles du même auteur, dans le même journal des 1er, 2 et 5 juin et dans le *Journal de Genève* des 17 avril et 5 juin, si remarquables qu'il aurait désiré qu'on les réimprimât [2]. — Depuis lors, un seul journal protestant de province, le *Journal de l'Eglise réformée de Tours* a donné quelques renseignements nouveaux, d'abord sur **le Cimetière des huguenots à Chinon** (H. Grimaud, dans les numéros d'avril et juillet), puis sur **la Manière dont l'édit de Nantes fut appliqué à Tours** par les commissaires du roi (n° de novembre). Notre ami et collaborateur A. Dupin de Saint-André a pu, à cette occasion, et

1. Sur l'*édit de Nantes*, complété dans la même *Revue de quinzaine*, la *Foi et la Vie* du 16 mars 1899, par un article du même auteur, intitulé *Un très notable centenaire. Le premier culte public de l'Église de Paris après l'édit de Nantes, à Grigny*, 1599.

2. J'ai oublié, aussi, de signaler, parmi les articles les plus extraordinaires de la presse calomniatrice, celui que M. Georges Thiébaud a inséré dans l'*Éclair* du 11 janvier 1898, sous ce titre *Le Pacte Judéo-Protestant*. Il est difficile d'accumuler plus d'insanités dans une fiction plus absurde.

grâce aux délibérations du Corps de ville, dresser la liste des six maisons où les huguenots de Tours s'assemblaient clandestinement pendant les dix dernières années du XVI<sup>e</sup> siècle. En 1590 « en la maison du deffunct S<sup>r</sup> Delaborde Bernard, en la grande rue près le carroy Jehan de Beaune »; — en 1591 « en la maison de M. Didier Rou, l'un desdits de la R. P. R. »; — en 1594 « en un logis où estoit logée en ceste ville la dame Dharmillé »; — en 1595 « en une maison de la rue du Cygne »; — en 1598 « en une maison de la rue du Boucassin »; — en 1599, « en une maison près du grand Marché ». De 1560 à 1570, ils avaient fait l'exercice à Maillé, Collombiers, Villandry et Noisay. En exécution de l'édit de Nantes, on leur proposait « la Milletière au-dessus de Montlouis, à trois petites lieues de ceste ville » de Tours. Mais ils préférèrent et obtinrent un terrain près du château du Plessis, en face du logis du doyen de l'église collégiale, et, hors des remparts, le cimetière du Petit-Genève.

L'étude de beaucoup la plus importante parue sur **Nantes** (l'édit de) dans son ensemble, est celle de près de 28 colonnes compactes que M. le pasteur E.-H. Vollet a rédigée pour la 591<sup>e</sup> livraison de la *Grande Encyclopédie* (Paris, rue de Rennes, 61). C'est un traité complet, non seulement sur l'Édit au point de vue juridique, mais sur toute son histoire, de 1598 à 1685. Et c'est la première fois, si je ne me trompe, qu'un travail aussi détaillé, impartial et vraiment scientifique est inséré sur une partie importante de notre histoire dans une grande encyclopédie française[1]. Il convient d'en féliciter l'auteur et les éditeurs.

A l'étranger le tricentenaire a été l'objet d'une notice, avec gravures, rédigée à Paris, par M. E. Kœrner, pour la 21<sup>e</sup> livraison de *Reclam's Universum* (XIV<sup>e</sup> année 1897-1898), revue illustrée bimensuelle, fondée à Leipzig par un descendant de réfugiés huguenots[2]. Notre *Bulletin* exceptionnel a été l'objet d'un compte-rendu très complet dans l'organe de la colonie française de Berlin, *Die franzœsische Colonie*, n° 10 de 1898. La Société huguenote d'Allemagne a fait paraître à Magdebourg, en 1897-1898, la septième et entamé la huitième décade de ses monographies sur le Refuge réformé en Allemagne (*Zehnt* VII et VIII *der Geschichtsblætter des deutschen Hugenotten-Vereins*). Ces treize ou quatorze fascicules résument l'histoire de l'Église réformée de **Leipzig** (C. Bonhoff); — de la commu-

1. En en exceptant l'*Encyclopédie des sciences religieuses* où les articles *France protestante*, etc., forment de véritables traités historiques.

2. Voy. *Geschichte der Familie Reclam*, in-4 de 82 p. Leipzig, Ph. R., 1895 (portraits).

nauté wallonne et réformée allemande de **Wetzlar** (F.-W. Cuno); — de l'Église huguenote de **Francfort-sur-l'Oder** (Dr Tollin); — de la paroisse réformée de **Cannstatt** en Würtemberg (Past. Parret); — de l'Église réformée d'**Emmerich** (Prof. G. Bonet-Maury); — de la colonie française de **Müncheberg** (Prof. A. Schoettler); — de la communauté wallonne réformée de **Hanau A. M.** (F.-W. Cuno); — des huguenots à la cour de **Lünebourg** (Dr Tollin); — de la colonie vaudoise de **Serres** en Wurtemberg (Past. Markt); — et de celle de **Neu-Kelsterbach** (D. Bonin). Le 10e fascicule de la VIIe décade renferme des documents sur **Mannheim**, **Brunswick**, **Hesse-Hombourg**, et la table alphabétique.

En Angleterre, M. J.-W. Lelièvre a élucidé le sens de l'Édit dans *The Methodist Times* du 14 avril 1898. — La Société huguenote de Londres a fait paraître le premier fascicule du volume VI de ses *Proceedings*. Il renferme, entre autres, p. 13 à 21, le rapport de MM. A. Giraud-Browning et E. Belleroche sur leur mission à New-York et, p. 39 à 80, l'étude que M. A. Giraud-Browning y a lue sur **l'Origine et les premiers temps de l'hôpital français de la Providence**, à Londres. Cette intéressante étude est accompagnée de beaux portraits de *Jacques de Gâtigny*, *Henri de Massue marquis de Ruvigny*, et du pasteur *Philippe Menard*, gravés d'après les peintures du temps conservées à l'hôpital[1]. Dans la même année 1898, la même Société a publié trois nouveaux volumes in-4°, portant à 14 ceux qu'elle a fait paraître depuis 1885. Le premier renferme la 3e partie des **Registres de l'Église wallonne ou des Étrangers à Canterbury**, qui remontent au XVIe siècle et ont été publiés par un des délégués à New-York, M. Robert Hovenden, F. S. A. (*Canterbury Registers*, part. III, p. 507-886; l'index remplit, sur trois colonnes, les pages 759 à 886, Lymington, Chas. T. King). Le second, de MM. William Minet, F. S. A., et William Chapman Waller, F. S. A, nous donne les **Registres de l'Église de la Patente, Spitalfields** (*La Patente Registers*, 1689-1785, XXVI-254 pages, index, Lymington Chas. T. King), où se réunirent surtout des Poitevins, des Normands, des Saintongeais et des Picards. Enfin le troisième est une fort belle et complète **Histoire de l'Église wallonne et huguenote de Canterbury**, 1549-1898, enrichie de gravures, pièces justificatives et d'un index alphabétique, par M. Francis W. Cross (*The Walloon and Huguenot Church at Canterbury*, IV, 272 pages, Canterbury

1. Le même fascicule renferme (p. 81-111), de Mlle Ida H. Layard, un article sur la famille *Boisragon* qu'on fera bien de rapprocher de celui de notre *Bulletin*, 1897, p. 157-167.

Cross and Jackman). On voit que nos collègues anglais travaillent sérieusement et sans relâche.

Ceux de la Société d'Histoire vaudoise ont eu aussi leur jubilé, non trois fois centenaire comme le nôtre, mais cinquantenaire. Ils ont fêté, avec plus d'éclat que, par une pieuse coutume, ils le font chaque année, l'acte par lequel, le 17 février 1848, Charles-Albert accorda aux Vaudois la liberté civile, politique et religieuse, cette dernière toutefois plutôt implicite qu'explicite. Ce fut un acte de haute sagesse de la part d'un souverain très catholique dans un pays très clérical. Et, ce qui n'est guère rassurant, on se demande si aujourd'hui un acte équivalent serait signé par le successeur actuel de Charles-Albert s'il était sollicité d'inaugurer une ère de liberté relative; comme on peut se demander si en France les pouvoirs publics auraient proclamé en 1899 la liberté religieuse dans les limites où elle le fut en 1789. Je ne connais, des publications provoquées par le Jubilé vaudois que le **Bolletino del Cinquantenario della Emancipazione** (1848-1898), in-8° de 176 pages (*Torino Unione typographico editrice*, 1898), formant le n° 15 du *Bulletin d'Histoire vaudoise*, et réunissant un ensemble de documents et d'études sur l'acte d'émancipation, sa portée civile et religieuse et sur le développement et l'influence des Vaudois pendant les cinquante dernières années [1].

J'ai reçu pendant que j'écris cet article, le **Troisième centenaire de l'édit de Nantes,** c'est-à-dire le volume annoncé et publié par le Comité des fêtes de Nantes pour en perpétuer le souvenir. C'est un in-8° de IX-298 pages illustrées de 54 gravures (Nancy, Berger-Levrault), et qui reproduit d'abord, mais sans notes ni documents, les travaux que nous avons nous-même publiés (excepté, toutefois, — par suite d'un malentendu, — celui de notre président, M. F. de

1. D. Jahier, *Charles-Albert et les Vaudois avant 1848;* — E. Gampiccoli, *I segni precursori ed i fautori principali dell' Emancipazione;* — J.-J. Parander, *La fête du 17 février;* — ...Dove, *Come e quando fu formolato l'Atto di Emancipazione;* — E. Comba, *L'interprétation progressive de l'édit d'Emancipation;* — P. Geymonat, *Emancipazione ed Evangelizzazione;* — N. Tourn, *L'émancipation et l'émigration;* — G. Meille, *Cinquant'anni di vita civile;* — H. Bosio, *Cinquante ans de vie ecclésiastique;* — Jean Jalla, *Bibliografia Storica Valdese* (1848-1898). — M. Charles Dufayard a fait réimprimer, pour la *Bibliothèque savoyarde*, une rare plaquette, *Histoire des négociations des ambassadeurs envoyés au duc de Savoye par les cantons évangéliques l'année M.DC.LXXXVI,* qui avait paru à la Sphère en 1690. Petit in-4 de XXII-154 pages ornées d'un portrait de Victor-Amédée II, et imprimé sur beau papier par F. Ducloz à Moutiers-Tarentaise, en 1898.

Schickler, qui est remplacé par une *Introduction* de notre collaborateur, le professeur A. Galland); — puis les principaux *discours* et *rapports* prononcés et lus dans les autres réunions de Nantes; — enfin des *Notices historiques*. Le commandant Montagne a rédigé celle sur les Églises du **Mans** et de **Laval**; — M. le pasteur Davaine celle sur l'Église de **Saumur** avant 1598; — M. le pasteur Audra, celle sur l'Église d'**Angers**; — et M. le pasteur Dartigue, celle sur l'Église de **Nantes**. Ces diverses Églises forment aujourd'hui la consistoriale de Nantes, En joignant à ce volume notre *Troisième centenaire... en Amérique et en France*[1], le présent compte rendu de la *Commémoration de l'enregistrement de l'Edit par le parlement de Paris*, et le volume que ne tarderont pas à faire paraître nos amis de New-York et qui s'annonce comme une publication fort intéressante[2], on aura, avec notre *Bulletin*, de janvier 1898 à mars 1899, un sommaire assez complet de ce qu'aura suggéré ou provoqué, à trois siècles de distance, le grand acte à la fois réparateur, émancipateur et prématuré, de Henri IV et de ses anciens coreligionnaires.

II

Si maintenant nous passons aux publications de 1898 qui intéressent notre histoire, nous rencontrons, en première ligne, un charmant volume de M. Edmond Bonnaffé, **Etudes sur la vie privée de la Renaissance**[3]. L'auteur est un collectionneur et un curieux qui, depuis de longues années s'est familiarisé avec les mœurs et coutumes, les demeures et la littérature, surtout de la Renaissance, c'est-à-dire de la plus belle époque de notre histoire moderne, de celle qui renouvela, avec tant d'élégance, les formes de la civilisation européenne. Il a recueilli, au cours de ses nombreuses lec-

1. Encore en vente, au prix de 6 francs, chez Fischbacher.

2. En souscription à la *Huguenot Society of America 105 East 22d Street New-York*. Le volume ne renfermera pas moins de 20 portraits et paraîtra, soit sur papier ordinaire à 3 dollars (ou 15 francs) l'exemplaire, soit sur papier de choix et reliure toile à 5 dollars, soit sur papier de Hollande et reliure maroquin à 10 dollars le volume. S'adresser au secrétaire de la Société, à l'adresse susdite. Nous disposons de quelques formules de souscription.

3. Paris, Société française d'éditions d'art, L.-Henry May, un vol. de VI-192 pages in-16, MDCCCXCVIII. J'ai, du même éditeur, sous les yeux, une *Histoire de France*, par E. Devinat, cours moyen, remplie de bonnes illustrations, et surtout rédigée dans un esprit de réelle impartialité, 300 pages in-18.

tures, et surtout dans les livres de *civilités* devenus si rares, une foule de traits de mœurs dont il a fort agréablement composé les divers aspects de la vie de ce temps Ce ne sont là nullement les petits côtés de l'histoire, comme on pourrait être tenté de se l'imaginer, car il tombe sous le sens que lorsqu'on a vu les gens vivre dans l'intimité, on comprend mieux, et leurs façons de parler, d'agir, de penser surtout, et leur attitude dans le grand conflit qui divisa les esprits et les cœurs au XVIe siècle.

Un autre ouvrage d'une portée générale, mais qui intéresse aussi directement notre histoire, c'est celui que M. Ph. Renouard — dont l'érudition a été mise à contribution plus haut — a consacré aux **Imprimeurs parisiens**, *libraires, fondeurs de caractères et correcteurs d'imprimerie, depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris* (1470), *jusqu'à la fin du XVIe siècle*[1]. Indépendamment des renseignements, tous de première main, qui y sont accumulés dans l'ordre alphabétique des noms propres, sur un art que la Renaissance et la Réforme ont porté à un degré de développement et de perfection qui n'a pas été dépassé, on y trouvera quelques mentions à glaner pour l'histoire du protestantisme parisien. Voici la liste des imprimeurs ou libraires que M. Renouard a pu classer dans la catégorie des suspects parce qu'ils furent ou poursuivis ou exécutés pour cause d'hérésie : Augereau (Antoine), Barbe d'Orge, Barbier (Gilles), Bridier (Jean), Bruneau (Jean), Chapot (Jean), Charlet (François), Denys (Jérôme), Douart (Etienne II), Du Bois (Simon), Estienne (divers), Gasteau (Martial), Guenon (Nicolas), Haultin (Pierre Ier), Judet (Jean), La Garde (Jean de), La Motte (Raulin), Le Clerc (Antoine), Le Preux (François), Lhomme (Martin), Lhomme (Christophe), Mallard (Olivier), Marié (Marin), Morin (Jean Ier), Niquet (Spire), Petit (René), Petit (Oudin Ier), Petit (Jean III)[2], Senapel (Henri), Trepeau (François), Vincent (Michel). Il va sans dire que cette liste n'est pas et ne peut pas être complète. Outre ceux qui furent poursuivis, il faudrait pouvoir y faire figurer ceux qui partageaient plus ou moins les mêmes opinions et réussirent à ne pas se compromettre, tels les Bade, Ballard, Richard Breton et Ph. Danfrie[3], Jérôme Gourmont[4], Le Bé, les Wechel, etc.

1. Un vol. de XVI-480 pages in-12, Paris, A. Claudin, 1898.

2. Sur les *Petit*, libraires parisiens, et leur famille, M. Ph. Renouard a publié, en 1896, *Quelques documents* dans le *Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, p. 134-153 (index).

3. Cf. D'Argentré, *Collectio judiciorum*, II, 247.

4. Voy. un arrêt du 26 mars 1549 contre le colporteur *Jacques Cheva-*

Avec M. A. Galland, dont nos lecteurs ont eu récemment sous les yeux (p. 12-29) l'étude sur *Falaise et ses environs à l'époque de l'édit de Nantes*, nous abordons l'histoire du Protestantisme proprement dite. Il nous raconte cette histoire, pour la région de **Caen et de la basse Normandie, de l'édit de Nantes à la Révolution**[1]. C'est une vaste enquête sur l'exécution de l'Édit, la vie religieuse et sociale des protestants sous le régime de cette loi, sur la Révocation, ses suites et le laborieux enfantement de la Tolérance qu'aujourd'hui, hélas! on décore du nom glorieux de Liberté. Les épisodes dramatiques, dans cette région au caractère plutôt froid et réservé, sont plus rares peut-être que dans d'autres; mais que d'exemples de ténacité, de piété, de supériorité morale et intellectuelle dans cette accumulation et cette répartition de faits exprimant les destinées et la valeur du groupe de 15 à 20,000 protestants dont se composaient les 22 Églises de la basse Normandie! On voudrait toutefois pouvoir remonter au delà du XVII<sup>e</sup> siècle, connaître les origines et la puissance initiale d'un mouvement dont il ne reste plus guère aujourd'hui que des épaves. On voudrait aussi, grâce à des aperçus précis sur le degré de culture du milieu social où naquirent et moururent ces quelques milliers, pouvoir apprécier l'influence qu'ils y exercèrent dans tous les domaines et surtout le vide qu'y laissa leur disparition. M. Galland a été, on le sent bien, trop intéressé par son excellent travail, pour ne pas le continuer, et nous donner un jour une histoire complète de la Réforme, du moins dans ce coin de la Normandie[2]. — L'**Histoire de l'Église protestante de Dieppe** (Paris, Fischbacher, 467 p. in-18), que M. le pasteur Samuel Hardy a publiée déjà en 1897, est surtout un récit populaire composé d'après les sources imprimées et quelques papiers particuliers, entre autres, de feu M. E. Lesens, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque de notre Société[3].

*lier*, qui ordonne la comparution de *Jherosme Gourmont* et *Jehan Rueil*, dans ma *Chambre ardente*, p. 350.

1. In-8° de XXXVIII-550 pages (Pièces justif., index et carte). Paris, Grassart, 1898. Cette thèse de doctorat a été accompagnée d'une thèse latine : *Quid Samuel Bochartus « de jure regum », anno 1650, disseruerit*, X-108 p. in-8°. Alenconii, typis Guy, 1897.

2. M. Ch. Oursel, élève de l'École des chartes, a soutenu sa thèse (30 janvier 1899) sur ce sujet : *Étude historique sur la Réforme en Normandie au temps de François I<sup>er</sup>*. M. Oursel est venu travailler à notre Bibliothèque, mais je n'ai pas vu sa thèse.

3. C'est en 1897 aussi qu'a paru une petite, mais intéressante plaquette, de M. J.-C. Barthié, sur *l'Église réformée de Bolbec depuis l'édit de Tolérance jusqu'à l'inauguration du Temple, décembre 1797* (55 p. in-16, Bolbec, Yvon).

M. Camille Rabaud a poussé jusqu'à la fin du XIX[e] siècle l'**Histoire du Protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais**, qu'il y a vingt-cinq ans, en 1873, il avait racontée jusqu'à la Révocation. Il y a là, comme dans l'ouvrage de M. A. Galland, une masse de renseignements d'origine très diverse, qui font ressortir la persistance de l'esprit huguenot dans une région où tout a été tenté et obstinément mis en œuvre pour l'extirper, et qui a eu l'honneur de fournir quelques-uns des derniers martyrs de la liberté religieuse. C'est le complément des deux volumes de M. L. de Robert-Labarthe sur le *haut Languedoc, le bas Quercy et le comté de Foix*, mais nous regrettons vivement, comme pour ce dernier ouvrage, que de bonnes cartes et des tables alphabétiques ne permettent pas de l'utiliser plus facilement. Que d'épisodes douloureux ou tragiques dans ces 642 pages (Paris, Fischbacher), depuis la pendaison pour crime d'assemblée, de *Matthieu Escande* (1689), nom naguère illustré par l'un de nos deux martyrs de Madagascar, jusqu'au mariage contracté à contre-cœur par *M[lle] Le Nautonnier de Castelfranc* pour échapper à l'ensevelissement de la vie conventuelle, et jusqu'aux dramatiques épreuves de la famille *Sirven* (1762). On lira aussi avec beaucoup d'intérêt l'histoire contemporaine des troupeaux réduits qui ont survécu à tant de persécutions.

Les **Mémoires de Jean de Bouffard-Madiane sur les guerres civiles du duc de Rohan**, 1610-1629[1], nous transportent dans cette même région, où le dernier huguenot digne d'être le chef incontesté de ses coreligionnaires, trouva l'appui le plus solide. On sait que le duc de Rohan tenta de sauver, d'un effort désespéré mais qui ne fut pas appuyé par tous les protestants, les garanties matérielles de l'édit de Nantes, ce que les manuels appellent aujourd'hui la puissance politique des protestants, ou « l'État dans l'État ». Comme si l'État moderne vraiment puissant et homogène, — celui vers lequel s'acheminaient nos pères —, pouvait être autre chose que l'association, pour la grandeur commune, des organismes divers dont se compose un grand pays ! La politique cléricale, à courte vue, d'un Richelieu, s'est imaginée qu'en brisant l'individualité huguenote, elle grandirait la France. On sait qu'en livrant ce peuple sans défense à la réaction jésuitique, il n'a fait que rendre celle-ci toute-puissante et préparer la ruine dont l'absolutisme

1. Publiés pour la première fois d'après le manuscrit original, avec notes, variantes, pièces et documents inédits, par Charles Pradel (*Archives historiques de l'Albigeois, fascicule cinquième*, un vol. de XIX-343 p. in-8° (index). Paris, Picard, Toulouse Privat, Albi imprimerie Nouguiès, 1898.

de Louis XIV marque le commencement. Notre collaborateur, M. Charles Pradel, a publié le manuscrit original de Bouffard-Madiane avec le soin avec lequel il a antérieurement publié les mémoires de Gaches et de Batailler, et en y joignant beaucoup de notes et de documents puisés dans sa compétence locale et dans ses papiers de famille.

Ne quittons pas le Midi sans recommander aussi les **Notes d'histoire cévenole**, *d'après des documents la plupart inédits*, que M. Clément Ribard a patiemment accumulés depuis nombre d'années. Il nous les présente en une série d'articles qui gravitent principalement autour de la Révocation, et des localités de Saint-Hippolyte-du-Fort, Cross, Cazillac, Gange, etc. Un index termine ce volume écrit à bâtons rompus, d'un style varié, très huguenot et, ce qui n'est pas pour nous déplaire, très cévenol [1].

Ce sont aussi des **Notes sur les guerres de religion dans l'Orléanais** que M. P.-A. Leroy a fait autographier à Orléans, en juin 1898, après avoir publié, chez Herluison, une brochure de 56 pages in-8°, sur **le Protestantisme à Jargeau de 1661 à 1685.** Les notes ne fournissent que bien peu de renseignements. La brochure raconte comment Jargeau, place de sûreté huguenote, succomba, grâce aux incessantes réclamations du clergé orléanais. L'auteur trouve aussi très naturel qu'en mai 1621, l'évêque d'Orléans et les seigneurs catholiques aient solennellement « promis de ne *rien innover ni changer* en leur exercice (des protestants), ains *leur permettre librement le faire au mesme lieu où ils avoient accoustumé* (p. 33)... » — et qu'après la reddition de la place et la destruction des fortifications, ils se soient empressés de faire démolir le temple et de rendre désormais tout exercice du culte protestant impossible à Jargeau ! On voit une fois de plus, grâce à cet exemple topique, pourquoi on tenait tant à ce que les huguenots ne forment pas un prétendu « État dans l'État [2] ! »

On a déjà présenté à nos lecteurs le volume si neuf de M. A. Taphanel sur **La Beaumelle et Saint-Cyr** (*Bull.*, 1898, p. 559), ainsi que la brochure de M. D. Benoit sur l'**Héritage de nos pères** (*Ibid.*, 685) et (p. 667) la deuxième partie des **Protestants d'autrefois** de notre collègue, M. Paul de Félice. Le tome III de cette étude détaillée,

1. Un vol. de 344 pages in-8° se vend à Cazillac, par Gange (Hérault), chez Mlle Antoinette Ribard. Prix : 3 fr. 50.

2. En même temps que M. Ch. Oursel, M. B. Mercier de Lacombe a soutenu sa thèse à l'École des chartes sur *Orléans au temps des guerres de religion.*

sur la vie, les mœurs et les usages de nos pères, vient de sortir de presse. Il est consacré aux **Conseils ecclésiastiques, consistoires, colloques et synodes**[1], et abonde, comme ses prédécesseurs, en détails précis et inédits. Nous en recommandons particulièrement la lecture à ceux qui admirent le gouvernement parlementaire, et voudraient en connaître les origines; elles se trouvent, en effet, avec tous les avantages et les inconvénients du système, dans les traditions ecclésiastiques de ce ... pelé, ce galeux de huguenot[2].

Il me reste, pour achever cette revue de livres parus en France en 1898 — pour autant qu'ils sont venus à ma connaissance, — à dire que ceux qui étudient la Renaissance et la Réforme à ses débuts, liront avec beaucoup d'intérêt **Jehan de Boyssonné et le Parlement français de Chambéry,** par M. François Mugnier[3], déjà bien connu par ses recherches sur J.-J. Rousseau. Non que ce volume fasse oublier le beau travail de M. George Guibal, **Jean de Boysson et la Renaissance à Toulouse**, paru il y a trente-quatre ans[4], mais il en est l'indispensable complément. Il nous montre, en effet, dans sa retraite et dans une bonne partie de ses écrits, que M. Mugnier traduit ou analyse, un homme qui, à Toulouse, avait souffert pour la Renaissance puisqu'il y fut incarcéré comme suspect de partager les opinions du martyr Jean de Caturce qui s'appelait en réalité Jean de Cahors (*Joannes de Cadurco*)[5]. M. Mugnier nous donne aussi (p. 132-161), sur la répression du luthéranisme par le parlement savoysien, des détails complétant ou rectifiant ce qu'on en savait par Burnier[6], et prouvant qu'après avoir échappé à la réaction inquisitoriale à Toulouse, Boyssonné réussit à éviter les soupçons de l'inquisiteur de Chambéry[7].

A l'étranger, il faut signaler, en premier lieu, le **Catalogue des thèses de théologie soutenues à l'Académie de Genève** *pendant les*

1. Un vol. de XII-386 pages in-18 (Index), Paris, Fischbacher, 1899.

2. Mme Mac-All et M. E. Réveillaud ont écrit un chapitre de notre histoire religieuse contemporaine, dans *La vie et l'œuvre de Robert-W. Mac-All, fondateur de la Mission populaire évangélique de France,* un vol. de XIII-522 pages in-16. Paris, Fischbacher, 1898.

3. Un vol. de 508 pages in-8°. Paris, Champion, 1898.

4. Une brochure de 75 pages in-8°, *Extrait de la Revue de Toulouse* (juillet-août 1864).

5. D'après des documents encore inédits sur tout ce procès.

6. *Histoire du Sénat de Savoie*, cf. *Bull.*, 1890, 464-469.

7. Souhaitons maintenant que M. Joseph Buche, qui a commencé, dans la *Revue des Langues romanes* de 1895, la publication de la *Correspondance de Boyssonné* et qui a eu l'obligeance de communiquer son manuscrit à M. F. Mugnier, achève bientôt cette publication.

*XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, dressé à la demande du département de l'Instruction publique et de l'Université*, par M. Henri Heyer, ancien pasteur, bibliothécaire-archiviste de la Compagnie des pasteurs. C'est un travail ingrat, minutieux, mais qui rendra de réels services. Une introduction historique nous renseigne sur la Faculté de théologie à partir de 1559, ainsi que sur les thèses elles-mêmes, sur leurs auteurs, les professeurs de théologie, etc. Enfin le catalogue détaillé des thèses est suivi de tables alphabétiques des sujets traités et des noms, ceux-ci accompagnés de notices biographiques. Genève ayant joué dans le monde protestant le rôle que l'on sait, on pourra, grâce à ce volume érudit, se rendre compte, non seulement du nombre et de l'origine des élèves qui y étudièrent la théologie, mais encore du caractère et du développement de cette dernière avant le siècle qui s'achève [1]. — M. le professeur Charles Monvert, de Neuchatel, a raconté l'**Histoire de la fondation de l'Église évangélique neuchateloise indépendante de l'État**, laquelle célébrait récemment son 25e anniversaire. C'est un intéressant volume d'histoire ecclésiastique contemporaine, de 312 pages, in-8, orné de portraits et de gravures (Neuchatel, Attinger, 1898) [2].

En Allemagne, l'infatigable M. F.-W. Cuno, à qui nous devons une biographie de François du Jon et plusieurs autres écrits, a mis au jour une nouvelle biographie. C'est celle de **Daniel Toussain**, le pasteur orléanais que la Saint-Barthélemy chassa de France et qui termina son aventureuse existence (1602) comme recteur (à partir de 1594) de l'Université de Heidelberg [3]. Théologien calviniste con-

1. *Documents pour servir à l'Histoire de l'Académie de Genève*. V, un vol. de CIX-168 pages, in-8°, Genève, Georg, 1898. — Le tome III de l'*Histoire de Genève*, de J.-A. Gautier, allant de 1538 à 1569, et annoté par M. Alfred Cartier, a paru en 1898, chez Rey et Malavallon, gr. in-8 de 676 pages; et dans le *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, t. II, livr. I (Jullien, 1898), M. Louis Dufour-Vernes a inséré un article sur les *Archives d'État de Genève* (1814-1896), et M. Jaques Mayor a continué ses notes sur des *Fragments d'archéologie genevoise*.

2. Le *Musée neuchatelois* d'octobre, novembre, décembre 1898 renferme un important article de feu M. Chatelain sur l'*Église dans la seigneurie de Valangin au XVIe siècle*. Il y est naturellement souvent question de G. Farel, d'A. Marcourt, etc.

3. *Daniel Tossanus der Aeltere, Professor der Theologie und Pastor* (1541-1602) *I Teil. Sein Leben und Wirken* von F.-W. Cuno, *Mit dem Porträt des Tossanus und zwei wappenbildern*, un vol. de v-341 pages, index. — *II Teil. Seine Schriften und Briefe*, un vol. de 375 pages in-8°, Amsterdam, Scheffer et Ce, 1898. Outre la notice citée ci-dessus, sur *Wetzlar*, M. Cuno a encore inséré dans les *Geschichtsblaetter* du *Hugenottenverein* (*Zehnt*, II, III et V), des notices sur *Annweiler*, *Frankenthal* et *Wesel*.

vaincu, homme intègre, esclave de la vérité, qui avait pour devise *potest laborare, sed non vinci veritas* (la vérité peut souffrir, mais ne peut être vaincue), Toussain est un de ces nombreux Français auxquels des générations d'Allemands, surtout du Palatinat, ont dû l'orientation de leur éducation et de leur caractère à la veille du XVII<sup>e</sup> siècle. Le livre de M. Cuno est écrit avec la conscience à laquelle il nous a accoutumés, et renferme, dans une deuxième partie, toute la correspondance inédite de Toussain, classée dans l'ordre des correspondants, auquel nous aurions préféré l'ordre strictement chronologique. Une très touchante pièce justificative (p. 244 de la 2e partie), est « le *Miroir pour mes filles, scavoir une breve histoire de la vie saincte et mort heureuse de feu leur mère, ma très chère femme. Ecrit autant avec larmes qu'encre le* 30 *et* 31 *de mars à Heidelberg*, 1587[1] ».

Ce n'est pas d'un théologien, mais du grand physicien français Denis Papin, que M. le Dr E. Wintzer nous entretient dans sa brochure, **Denis Papin's Erlebnisse in Marburg** (1685-1695)[2]. Et pourtant c'est bien de théologie qu'il est surtout question dans cet exposé des difficultés de toute nature qui rendirent à l'inventeur méconnu, au proscrit de la Révocation le séjour de Marbourg extrêmement pénible. Ou plutôt, il s'agit de questions de personnes et de discipline ecclésiastique dans lesquelles Papin a été entraîné, à la fois par sa femme, par sa situation précaire, par son caractère plutôt ombrageux et surtout par l'animosité de quelques membres du Consistoire (conseil presbytéral) de l'Église française dont il faisait partie. Ces discussions que l'exercice de la discipline huguenote a souvent provoquées, dans les Églises du Refuge aussi bien qu'en France, eurent pour effet de faire déposer Papin de son office d'ancien et de l'exclure, avec sa famille, de la Sainte-Cène, sans qu'il y eût autre chose à lui reprocher que quelques paroles inconsidérées. Le cartésianisme que Papin était accusé de soutenir joua aussi son rôle dans cette malheureuse affaire qui dura plus de deux ans. Mais les résultats de l'enquête détaillée à laquelle le Dr Wintzer s'est livré sur les pièces officielles encore existantes, sont, au fond, tout à l'honneur du caractère et de la conduite du grand in-

1. M. A. Bernus a réimprimé ces pages dans la revue suisse *la Liberté chrétienne* du 1er juillet 1898 (n° 13), au moment où je me proposais de les faire connaître dans le *Bulletin*.

2. *Mit Benutzung neuer Quellen*. Une brochure de 71 pages, in-8° (pièces justificatives et index) ornées d'une reproduction du portrait de Papin conservé à Marbourg. Marburg, Elwert, 1898.

venteur auquel sa patrie a tardivement élevé une statue et dont on s'occupe actuellement de publier les œuvres [1].

En Angleterre j'ai deux volumes à signaler, l'un une biographie d'Ambroise Paré, par M. Stephen Paget (**Ambroise Paré and his times**, 1510-1590), qui paraît importante eu égard au nombre de pages (IX-309, London, Putnam), mais dont je ne pourrais parler que par ouï-dire, ne l'ayant pas vue.

L'autre volume, publié par Macmillan, est de M. H.-C. Macdowall et intitulé **Henri of Guise and other portraits** (344 p. pet. in-8). Ces autres portraits sont ceux d'**Agrippa d'Aubigné** et de **Catherine de Navarre**. Le choix n'est pas banal et le volume est agréablement écrit, avec une connaissance très suffisante du sujet pour que les portraits soit ressemblants et que dans ces trois biographies nous ayons une sorte d'aperçu de l'histoire de France pendant la deuxième moitié du XVIe siècle. Or, il faut toujours féliciter ceux qui travaillent à faire pénétrer dans le grand public étranger des notions exactes sur cette période si discutée et généralement encore si peu connue de notre histoire.

## III

Je terminerai par l'énumération d'un certain nombre d'articles de revues ou de journaux. La *Revue de théologie et de philosophie de Lausanne* a donné en 1898, de M. E. Jaccard, un important travail (tirage à part de 111 pages, Lausanne, Rouge) sur **Le marquis Jaques de Rochegude et les protestants sur les galères** [2]. C'est l'histoire des efforts persévérants, pleins d'abnégation et d'héroïsme, d'un huguenot pour ses frères persécutés et torturés, efforts souvent impuissants, mais pourtant couronnés de succès partiels. — Dans la *Revue historique* de janvier et avril 1898, M. A. de Boislisle a inséré la première étude exacte qui ait été écrite en français sur les **Aventures du marquis de Langalerie** (1661-1717), un de ces détraqués comme il y en eut plusieurs à la suite du détraquement de l'édit de

1. *La vie et les ouvrages de Denis Papin*, par L. de la Saussaye, terminé par L. de Belenet, en 8 volumes, Blois, impr. Migault et Cie (Voy. *Journal des Savants* de déc. 1895, 4 vol. avaient paru à ce moment).

2. A propos de galères, rappelons qu'en 1897 ou 1898, M. H. Lachenaud a soutenu sa thèse pour l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe sur le *Corps royal des galères sous Louis XIV*, et que dans la *Revue de Paris* du 15 novembre 1897, M. E. Lavisse a écrit un article bien renseigné sur *les galères du roi*.

Nantes par sa révocation[1]. — La *Revue des questions historiques* (oct. 1898-janv. 1899) nous apporte, de M. l'abbé J. Paquier, une très bonne contribution à l'histoire de la Renaissance en France : **L'Université de Paris et l'humanisme au début du XVI<sup></sup>e siècle, Jérôme Aléandre**. Cette notice, très documentée, précède dans l'ordre chronologique celle que l'auteur a insérée en janvier 1897 dans les *Annales de Saint-Louis des Français* sur la **Nonciature d'Aléandre auprès de François Ier** (8 août 1524-24 février 1525), et fait bien augurer de la biographie du célèbre adversaire de Luther à la diète de Worms, que M. l'abbé Paquier compte publier prochainement. — Dans la *Revue chrétienne* du 1er juin 1898, M. A. Lods a exposé, avec sa compétence habituelle, la situation des **Églises luthériennes d'Alsace et du pays de Montbéliard pendant la Révolution** (1789-1802, tirage à part de 20 pages, Fischbacher) ; — et dans la *Révolution française* des 14 juillet, août et septembre 1898, il analyse, de **Rabaut Saint-Étienne, sa correspondance pendant la Révolution**. — Dans la *Revue du Monde catholique* d'août et sept. 1898, un M. Isidore Cantrel a cru devoir justifier la **Révocation de l'édit de Nantes** par les arguments des *Croix* de province, de la *Libre Parole*, etc. J'ai déjà eu l'occasion de citer le renseignement étonnant que cet auteur nous fournit en imprimant que, d'après les *intendants* (lesquels ?), il n'y aurait eu, sauf le Béarn, que 372,325 protestants en France à l'époque de la Révocation (p. 466). Sur la page suivante on lit qu'Élie Benoit évalue à 48,700 le nombre des réfugiés huguenots ! Il va sans dire qu'il n'y a au bas des pages aucun renvoi. — Les trois articles de la *Fronde* du 30 sept., 1er et 2 oct. 1898 sur le même sujet, l'**Erreur du XVIIe siècle**, sont plus exacts et moins déclamatoires. — J'ai déjà cité ou discuté ceux du *Parisien de Paris* des 17 et 24 juill. 1898 sur **Ambroise Paré**[2] et du *Ménestrel* des 6 nov. et 4 déc. 1898 sur les **Noëls réformés** et **Chansons huguenotes**. — Le *Bulletin du bibliophile et du bibliothécaire* de la même année ne renferme pas moins de trois ou quatre articles intéressants pour nous. Dans les livraisons des 15 avril et 15 mai M. Gustave Macon, conservateur-adjoint du musée Condé, fait connaître une série de **poésies inédites de Clément Marot** empruntées à un manuscrit qui fut offert à Montmorency en 1538 et qui renferme les *dernières œuvres* du poète et *premièrement celles qu'il fit durant son exil et*

1. Henri Boisbellaud de Montassier, seigneur de Lille-Marais, fut une des dupes de Langalerie. Il manque à la *France protestante*, mais est représenté dans le *Bulletin* (1882, p. 260) par le récit de sa *Sortie de France*.
2. Voy. plus haut, p. 107.

*depuis son retour* 1537 *en mars*[1], c'est-à-dire à une époque où il fut particulièrement compromis par ses opinions religieuses. Cet important supplément à l'œuvre du poète de la Renaissance et de la Réforme a été tiré à part (30 pages in-8°, Techener).

Dans le même *Bulletin*, du 15 juin, M. Joseph Dumoulin publie l'acte de cession, par Adrien Turnèbe, à Guillaume Morel, des « **grecs du roi** », le 10 avril 1556. Ces types et matrices dont l'acte énumère le détail avaient été remis à Turnèbe par le médecin Charles Estienne les 17 avril et 22 septembre 1551, et l'acte du 10 avril 1556 donne dix mois à ce dernier « pour ce qu'il restera fournir « audict Tournebus... desdictes letres, casses et garnitures... si « comme ledict Tournebus en a ceddé et transporté, cedde et trans- « porte audict Morel, transportantz tous les noms, raisons et actions « qu'il a et peult avoir en tant et pour raison de ce que ledict « Estienne avoit encore en sa possession desdictes lettres, casses et « aultres choses concernans le faict de ladicte imprimerie qui « appartenoient et appartiennent au Roy nostre sire, estans tant es « mains dudict Estienne que aultres... » — M. Dumoulin en conclut qu'en allant à Genève, **Robert Estienne** (auquel Charles succéda à la tête de l'imprimerie) avait emporté les types et matrices, les avait volés. M. Renouard avait dit que sans doute il avait payé ce qu'il emportait — ce que l'acte cité par M. Dumoulin ne contredit nullement. Mais lorsqu'il y a doute, n'est-il pas logique que ce doute soit interprété contre l'honorabilité d'un hérétique comme Robert Estienne? — Même *Bulletin*, n° du 15 sept. 1898, M. Léon Dorez publie des **Sonnets d'Angleterre et de Flandre** de Jacques Grévin (tirage à part de 18 pages). Grévin, — sur lequel j'aurai à revenir, ainsi que sur un autre poète huguenot, doublé d'un frère capitaine, **Théophile et Paul de Viau**, parce qu'ils ont été l'un et l'autre l'objet de monographies très étudiées[2], — avait dû s'exiler pour cause de religion et il datait de son exil, entre autres, ces vers caractéristiques :

La France est aujourd'huy le publique eschaffaut
Sur lequel la discorde insolente et hardie
Joue, à nostre malheur, sa triste tragédie,
Où la fureur sanglante et la mort ne deffaut.

Dans la *Revue des Etudes juives* d'avril-juin et d'octobre-décembre

1. Vieux style, par conséquent, 1538.

2. *Jacques Grévin* (1538-1570), par Lucien Pinvert, Fontemoing, 1899; et *Théophile et Paul de Viau*, par Charles Garrisson, Picard, 1899.

1898, MM. Balitzer et Julien Weill ont réuni toutes les pièces du procès du pasteur **Nicolas Antoine** qui fut brûlé à Genève en 1632 pour cause de judaïsme, et y ont ajouté quelques détails empruntés à la correspondance de Paul Ferry. — La *Chronique des arts* du 30 avril 1898 signale trois tapisseries historiques du musée de Cluny à Paris, dont deux, les n[os] 6328 et 6334, « sont soustraites aux regards du public ». Elles ont appartenu à Michel d'Astarac, vicomte de Fontrailles, gouverneur de Lectoure, dont elles montrent les armes, et représentent, la première, la **bataille de Saint-Denis**, et les deux autres, celle de **Jarnac**. Une légende placée sous la scène de la mort de **Condé** porte : « **Montesquiou tue ledict prince.** » Cette légende fixe ce point controversé (contre M. D. D'Aussy, *Revue des questions hist.*, 1[er] avril 1891), puisque Fontrailles, qui fit faire ces tapisseries et eut lui-même une jambe emportée à Jarnac, était ami du prince de Condé et allié du baron de Montesquiou.

Notons encore, dans le *Journal de l'Eglise réformée de Josnes* de janvier 1898, un article sur la **Révocation de l'édit de Nantes à Saint-Léonard près Marchenoir**, et donnant la liste des 101 protestants de cette localité qui se convertirent au catholicisme le 19 novembre 1685[1] ; — dans la *Revue de Gascogne* de mars 1898, de M. H. Carrère, **les huguenots au château de Monlezun-Pardiac**, et, de M. G. Tholin, **les protestants et les nouveaux convertis de Nérac**, 1685-1686, qui fait ressortir la tolérance de J. de Matignon, évêque de Condom; — dans le *Monde moderne*, IV, 409-426, un article de M. J. Guiffrey sur **la Manufacture des Gobelins**; — dans les *Etudes publiées par les pères de la Compagnie de Jésus*, du 5 oct. 1898, **François I[er] et Henri VIII à Boulogne-sur-Mer**; — dans le *Jahrbuch der Gesellschaft für lothringische Geschichte* (IX, 1897), la part prise par les protestants allemands aux tentatives de réforme ecclésiastique à **Metz jusqu'en 1543**, par O. Winkelmann; — dans le premier fascicule de 1898 des *Theol. Stud. und Krit.*, un article ou M. W. Diehl soutient que, dans l'interprétation du **Décalogue** de la première édition de l'**Institution**, **Calvin** dépend de celle de Luther dans son catéchisme :

1. Le *Protestant de Normandie* publie, depuis février 1898, d'intéressantes *Éphémérides* de l'histoire de la Réforme en Normandie; et le *Huguenot du Sud-Ouest* de 1898 a publié, du 15 nov. 1897 au 15 janvier 1898, une *Controverse à Castres en 1661* (F. Meillon); — le 1[er] avril, une *Consultation pour un mariage protestant* en 1734 (M. des Plantes, de la Rochelle); — le 1[er] août, un *Procès protestant en Agenais, 1777-1786*, et, le 1[er] nov., une *Supplique au roi, du 22 avril 1758*, et une lettre écrite de Sainte-Foy le 16 juillet 1787, par le pasteur *Marche à Olivier Desmons* à Bordeaux.

— dans la 3e livraison de la *Revue du bas Poitou*, M. R. de la Boutetière, sur un chef huguenot en bas Poitou, au xvie siècle, **Honorat Prévost**, seigneur de Chastellier-Portaut. — Je n'ai pas lu, dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 oct. 1898, **le Féminisme au temps de la Renaissance**, mais j'ai savouré, dans celle du 15 novembre, les pages si délicates par lesquelles M. R. **Doumic**, rendant compte de **Judith Renaudin**, reproche aux protestants de ne parler que de leurs persécutions... « Sans doute il faut passer beaucoup de choses « aux arrière-petits-fils des persécutés; il faut même leur donner « *beaucoup de places !*... Mais... ne pourraient-ils trouver d'autre « reproche à nous faire, plus actuel et plus mérité, que celui d'avoir « révoqué l'édit de Nantes? » — N'est-ce pas que ces choses sont dites avec finesse, et qu'il faut en savoir gré à des écrivains coalisés, entre autres, pour « une campagne contre les protestants[1] »? Et faut-il s'étonner de les trouver dans une Revue dont le directeur maintient obstinément, contre Calvin, dans les *Provinciales* de l'édition des *Grands Ecrivains francais*, un véritable faux littéraire et moral[2]? — Citons enfin deux articles sur lesquels j'aurai l'occasion de revenir ici même : dans le *Témoignage* des 24 septembre et 1er octobre 1898, M. Samuel Berger donne quelques détails sur **la Sorbonne et les Luthériens**, d'après un registre des conclusions de la célèbre Faculté de théologie de l'Université parisienne, récemment donné à la Bibliothèque nationale. Et dans l'*Archivio storico italiano*, premier fasicule de 1898, M. Pio Rajna communique une nouvelle relation de la tragédie du 24 août 1572, sous le titre de **Jacques Corbinelli et le massacre de la Saint-Barthélemy.**

Les thèses historiques imprimées qui ont été soutenues par des candidats au ministère pastoral pendant l'année 1898, sont les suivantes : Edmond Gounelle, **Wesley et ses rapports avec les Français** (112 pages in-8, Nyons, Bonnardel); — Maurice Malzac, **Ignace de Loyola, essai de psychologie religieuse** (141 pages in-8, Paris, Noblet); — Paul Gardes, **Essai sur l'histoire de l'Église d'Uzès de 1562 à 1629** (126 pages in-8, Montauban, Granié), complétant la thèse de son frère L.-B. Gardes sur **Les commencements de la Ré-**

1. C'est-à-dire pour glorifier la Révocation et même la Saint-Barthélemy, comme on peut le prouver en feuilletant, entre autres, le *Péril protestant*. Voyez d'ailleurs, sur la « campagne », le bel article de M. Georges Duruy, dans le *Figaro* du 10 février 1899, intitulé *Loyalement;* à rapprocher des articles de M. Ranc, *Cent ans après*, dans le *Matin* des 14 et 21 février 1899.

2. Voy., entre autres, la première livraison du *Bulletin* de 1896. Ce fait a été rappelé à M. Brunetière au cours d'une polémique avec le *Siècle* (numéro du 23 août 1898); il s'est bien gardé d'y répondre, et pour cause.

**forme à Uzès** (98 pages in-8, Uzès, Malig, 1885) ; — Edmond Jaulmes, **Les Quakers français** (se rattachant aux derniers prophètes cévenols en France et en Angleterre, 57 pages in-8, Nîmes, Chastanier); — Marius Cabantous, **Marguerite d'Angoulême et les débuts de la Réforme** (130 pages in-8, Montauban, Granié). Cette dernière thèse s'appuie, en grande partie, sur les **Idées religieuses de Marguerite de Navarre** que M. A. Lefranc a exposées ici même, et qui ont été publiées à part avec un supplément (134 pages in-8, Paris, Fischbacher)[1]. Elle me rappelle que je n'ai pas encore signalé de nouvelles poésies inédites de Marguerite et de sa fille Jeanne d'Albret. Elles ont été découvertes et publiées en 1897 par M. Félix Frank sous ce titre très complet : **Dernier voyage de la reine de Navarre Marguerite d'Angoulême, sœur de François Ier, avec sa fille Jeanne d'Albret aux bains de Cauterets** (1549). *Epîtres en vers inconnues des historiens de ces princesses et des éditeurs de leurs œuvres. Etude critique et historique d'après des textes inédits et des recherches nouvelles suivie d'un appendice sur le vieux Cauterets, ses thermes et leurs transformations*, une brochure de 112 pages in-8. Toulouse, Privat; Paris, Lechevalier.

Je terminerai en empruntant au **Péril protestant** de M. Ernest Renauld[2] qui a su si habilement exploiter la susdite « campagne », coïncidant à point avec le troisième centenaire de l'édit de Nantes, quelques citations caractéristiques : P. 20 : « Calvin mourut de la syphilis, tout simplement... » 21 : Parmi les « tortionnaires de notre grande Révolution », figurent Rabaut Saint-Étienne, qui refusa comme on sait, de voter la mort de Louis XVI et dut, pour cette raison, monter à son tour sur l'échafaud, et Lasource, qui, le 25 août 1792, combattit avec succès la déportation des prêtres non assermentés[3]... P. 27 : « En 1534, les protestants français formaient déjà le complot de détruire les églises et de piller le Louvre... » P. 83 : « Le protestantisme « est cette religion qui a fait de l'Angleterre un immense lupanar et « qui reporte la pensée vers la maladie syphilitique dont est mort

1. *Les dernières poésies de Marguerite*, qui ont provoqué cet exposé, ont été l'objet de nombreux comptes rendus parmi lesquels il convient de citer comme particulièrement intéressants et utiles à consulter, ceux de MM. Gaston Paris dans le *Journal des savants de 1896* (273-288 et 356-368), et Maurice Vauthier dans la *Revue de l'Université de Bruxelles* de janvier 1896-1897, tirage à part de 25 pages in-8, Bruxelles, Bruylant-Christophe, 1897.

2. Paris, librairie Saint-Joseph, Tolra, libraire-éditeur, in-18 de 569 pages, 1899. J'ai vu ces jours-ci la 10e édition de ce factum.

3. *Bull.*, 1889, p. 67.

« Calvin... » P. 85 : « Le clergé protestant et les peuples de cette « religion croupissent dans l'immoralité la plus chronique et la « plus invétérée... » P. 203 : Les protestants « intellectuels » sont appelés « des diplômés marrons, des bonneteurs de la littérature, « des grecs de la science... » et p. 378 : « Race ignoble que cette « race des universitaires, marchands de sciences à l'année, cuistres à « 3,000 francs, qui passent leur vie à enseigner l'erreur, à vicier les « cœurs, à corrompre les âmes et perdent la société tout entière. » C'est ce que l'auteur appelle faire œuvre « non de haine, mais d'amour »! Jugez un peu de ce qu'il dirait, cet excellent homme, s'il nous détestait. — Qu'on feuillette les pamphlets de la Ligue, qu'on parcoure la littérature d'il y a trois cents ans, et, l'histoire en main, on devra convenir que depuis ce temps-là, nous avons fait des progrès dans ce genre de polémique. Et il faut bien admettre, suivant les expressions toujours si justes de M. Doumic (*Revue des Deux Mondes*, du 15 novembre 1898), que « dans les annales de « l'histoire nationale, où tous les autres peuples, mieux inspirés, « ne cherchent que des raisons de penser et de sentir en commun, « on dirait, en vérité, que nous ne cherchons, nous, que des motifs « de division ». Au fond, il est clair aussi, d'après ces citations, que c'est *contre l'Église catholique* que se poursuit, au nom de la tolérance et de la liberté, *une persécution pacifique*, *systématique et hypocrite !*

Les peuples qui, en 1685 et plus tard, ont recueilli les innombrables victimes de ces excitations à la proscription, glorifient à leur manière cette politique antifrançaise : Dans la colonie du Cap le synode des Églises réformées hollandaises a décidé, en 1898, la construction d'un monument où serait centralisée l'administration de toutes ces Églises de l'Afrique méridionale, et qui renfermerait, entre autres, une vaste salle de conférences. Cet édifice a été aussitôt baptisé du nom d'*Huguenot's Memorial Hall*, en souvenir de ces réfugiés français dont le nom est resté populaire dans tout le sud de l'Afrique. Du reste les écoles supérieures de Wellington, les meilleures à tous égards de la colonie du Cap, s'appellent déjà *Huguenot Seminary !*

N. WEISS.

## RAPPORT SOMMAIRE SUR L'EXERCICE 1898

Mil huit cent quatre-vingt-dix-huit a été marqué par un solennel anniversaire, par des progrès, mais aussi par de grands deuils. M. Charles Waddington, dans son allocution présidentielle, a rendu un juste et éloquent hommage au fondateur de notre Société, qui, après en avoir groupé les premiers ouvriers et posé les assises initiales, en fut l'âme pendant quatorze ans et n'a cessé jusqu'à son dernier jour d'en rester le collaborateur dévoué et convaincu. Il ne lui a pas suffi de diriger d'abord, de participer ensuite au *Bulletin* où il accumula les fruits de ses recherches et de ses découvertes, plantant les jalons des travaux futurs, ouvrant l'un après l'autre des chapitres qui, depuis, se sont étendus et développés à l'infini. Charles Read a été encore le chroniqueur d'*Ablon et de Charenton*, le biographe de *Daniel Chamier*, l'éditeur des *Mémoires de Dumont de Bostaquet*, l'annotateur des *Tragiques*, de la *Satire Ménippée*, des *Mémoires-Journaux* de l'*Estoile*. C'est le 15 décembre qu'il est entré dans son repos.

L'année qui se terminait pour nous par cette épreuve avait commencé par une autre, la mort, le 20 janvier, de M. Edouard Sayous, le brillant normalien, docteur ès lettres et en théologie, professeur à Charlemagne, ensuite pasteur chargé d'un cours libre à la Faculté de Montauban, et de nouveau titulaire d'une chaire d'histoire au lycée de Besançon. S'il n'a laissé aucun ouvrage de longue haleine sur la Réforme en France, il en avait raconté l'établissement en Hongrie dans son *Histoire générale des Hongrois* et a plus d'une fois décrit avec autant de charme que de compétence les principes, les traits caractéristiques, l'influence émancipatrice et féconde des Huguenots.

La mort du doyen Lichtenberger, le 7 janvier dernier, appartient à l'exercice 1899; mais, au lendemain de ce départ, comment ne pas adresser un suprême tribut d'affec-

tion et de gratitude au collègue vénéré qui avait apporté au sein du Comité les fortes traditions de la science alsacienne. Ce maître dans le champ de la théologie a fait œuvre historique, surtout alors que, par ses propres travaux et par les collaborations qu'il avait su provoquer, il amassait dans l'*Encyclopédie* tant d'éléments pour une histoire générale du Protestantisme français.

Avec M. Lièvre la Société a vu disparaître le 14 octobre un de ses plus anciens membres. Etudiant, il s'inscrivait déjà sur nos listes quelques mois avant de présenter une thèse, *Du rôle que le clergé catholique a joué dans la Révocation de l'édit de Nantes*, dont les affirmations, singulièrement hardies pour l'époque, mais précises et basées sur des faits, ont été confirmées depuis par tous les historiens sérieux. M. Lièvre était un précurseur : avant tous autres il écrivit l'*Histoire des Protestants* d'une province, de celle *du Poitou*. Le Comité s'en est souvenu le jour où, créant des membres honoraires, il s'empressa de décerner ce titre à l'ancien pasteur de Couhé et d'Angoulême, à l'érudit bibliothécaire de Poitiers.

M. Georges Veisaz qui vient de s'éteindre à Baigts dans un âge avancé, entouré de l'affection et de l'estime de ses concitoyens, était également un ami de la première heure. C'est à lui qu'on doit le classement des Archives de la mairie de Bayonne où il avait longtemps occupé les fonctions de secrétaire général.

Et, dans cette année, nous avons encore reçu un double coup profondément douloureux, le retour à Dieu, presque simultané, de deux sœurs, fermement éprises l'une et l'autre de notre passé protestant, bienfaitrices l'une et l'autre de la Société qui s'efforce d'en perpétuer la mémoire, Mmes la baronne Edmond de Bussière et la comtesse Robert de Pourtalès.

La Société Huguenote de Londres a été frappée dans la personne de son distingué président, sir Henry Peek, qui a bien rapidement suivi sir Henry Layard. Les lettres françaises, l'Institut et la Société de l'Histoire de France ont perdu en M. le baron Alphonse de Ruble un des hommes de notre temps qui a le plus vécu, par la pensée, dans la

seconde moitié du XVIe siècle. On peut regarder comme définitives les éditions qu'il a données des *Commentaires de Blaise de Montluc*, des *Mémoires de La Huguerye*, et de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*. Mais c'est « à la noble figure de la mère de Henri IV » qu'il s'était attaché de préférence, ayant commencé à l'étudier dans *Le mariage de Jeanne d'Albret*, continué dans les quatre volumes d'*Antoine de Bourbon et Jeanne d'Albret* et comptant achever sa tâche par *Jeanne d'Albret et la guerre civile*. A plusieurs reprises il avait signalé « la grandeur de la reine, les vertus de la femme, le cœur de la mère, la droiture, l'incomparable fermeté de son caractère » et fait ressortir « son rôle et sa responsabilité dans une période de notre histoire d'autant plus digne de captiver l'attention que la Réforme », écrivait-il, « est, sans pouvoir soutenir le parallèle, le plus grand fait survenu en Europe depuis l'avènement du Christianisme ». Dans la préface de son dernier livre il a rendu une fois de plus justice à Jeanne d'Albret : « seule de tous les souverains de l'Europe ses contemporains, elle n'a jamais ordonné le supplice d'un dissident ». Nous sommes d'autant plus heureux d'enregistrer ces témoignages qu'ils sont ceux d'un historien n'appartenant pas à notre communion.

Si la biographie de Jeanne d'Albret demeure forcément inachevée, la publication de la *Correspondance de Catherine de Médicis*, interrompue par le décès de M. de la Ferrière, a été reprise et augmentée d'un tome par M. le comte Baguenault de Puchesse. Il serait superflu d'insister sur la valeur d'un tel recueil.

Parmi les autres ouvrages récemment parus et intéressant notre histoire nous citerons : à l'étranger la suite des publications des Sociétés huguenotes de Londres et d'Allemagne sur les Églises du Refuge, le *Bulletin jubilaire de la Société d'histoire vaudoise*, le premier tome de l'*Histoire des Vaudois* de M. le professeur Comba, la biographie de *Daniel Toussaint* de M. le pasteur Cuno, *Le marquis de Rochegude et les protestants sur les galères* de M. le pasteur Jaccard ; — en France la thèse de doctorat de M. Galland sur *Le protestantisme à Caen et en basse Normandie*, l'*Histoire de la ville*

*de Die* par M. Mailhet, les *Notes d'histoire cévenole* de M. Ribard, l'étude historique et littéraire de M. Ch. Garrisson sur *Théophile et Paul de Viaud*, et celle de M. Abel Lefranc sur les *Idées religieuses de Marguerite de Navarre d'après son œuvre poétique*, dont le *Bulletin* avait eu la primeur.

Dans le *Bulletin* même, M. Charles Bost, s'inspirant de la parole de Jurieu : « Il est certain que dans l'histoire de notre persécution le chapitre des évasions doit faire un des plus beaux endroits », décrit les *Routes de l'Exil*, itinéraires suivis par les fugitifs du Languedoc; M. Stephen Leroy fait revivre les *Protestants de Sedan du XVIII^e siècle*; M. Jacques Pannier raconte ce qu'était au XVI^e la *Seigneurie de Lonjumeau*. Nous ne saurions prétendre à donner un aperçu, même incomplet, de tous les articles, de tous les documents recueillis et élucidés par l'infatigable M. Weiss, ne fût-ce que de ceux rassemblés sous le titre significatif d'*Autour de l'Édit*, ou de la quadruple livraison du jubilé (avril-juillet), enrichie de reproductions de pièces et gravures originales, ainsi que de celle de la première et de la dernière page de l'Édit.

M. Paul de Félice, après avoir consacré un premier volume aux *Temples, services religieux et actes pastoraux des protestants d'autrefois*, a retracé dans un deuxième, avec une extrême multiplicité de détails, la *Vie officielle* et la *Vie privée des pasteurs* (le troisième volume, *Conseils ecclésiastiques, consistoires, colloques, synodes*, vient de sortir de presse au moment où nous écrivons ces lignes). C'est ainsi que notre nouveau collègue poursuit son instructive et curieuse enquête sur la vie intérieure des Églises, sur les mœurs et usages des Huguenots avant la catastrophe de 1685.

Saluons enfin l'achèvement de l'*Histoire du protestantisme dans l'Albigeois et le Lauraguais* dont le second tome, de la Révocation à nos jours, complète si parfaitement le premier publié il y a vingt-cinq ans. Nous félicitons M. Camille Rabaud d'avoir, par toute une vie « de perquisitions dans les archives publiques et privées, groupant laborieusement mille détails éparpillés partout, empruntant à l'histoire générale la chaîne qui sert pour la trame locale, jetant par cette his-

toire locale des lumières sur les faits généraux », mené à bonne fin cette monographie du protestantisme dans le haut Languedoc depuis l'origine jusqu'au seuil même du xx<sup>e</sup> siècle.

Pour faire œuvre historique vraiment durable et impartiale il faut, autant que possible, savoir écouter tous les témoins contemporains, les adversaires les plus opiniâtres d'une cause aussi bien que ses plus fidèles défenseurs. Ainsi l'avait compris M. Émile Lesens, le consciencieux éditeur des *Mémoires des frères Daval*, de la *Persécution de l'Église de Rouen* de Legendre, l'auteur des *Mémoires sur la révocation de l'édit de Nantes à Rouen.* Nul ne connaissait comme lui ce protestantisme de Normandie largement représenté dans les centaines de volumes anciens et les plaquettes rares qu'il avait réunies avec une intelligente persévérance. Aujourd'hui cette collection magnifique fait partie de la Bibliothèque de la rue des Saints-Pères. Pouvons-nous être assez reconnaissants à sa veuve d'avoir si généreusement réalisé les intentions de notre regretté correspondant et ami ?

Notre gratitude s'adresse aussi à la constante donatrice de la Bibliothèque, Mme la baronne de Neuflize, à M. Garreta, de Rouen, à M. Leenhardt, de Montpellier, qui nous a envoyé la première épreuve avant la lettre de son impressionnant *Prêche au Désert*, à tous ceux qui ont augmenté nos richesses[1].

1. Donateurs de la Bibliothèque pendant l'exercice 1897-1898 :

Facultés de théologie protestante de Paris et de Montauban, Académie des sciences morales et politiques, Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Bibliothèque Nationale, MM. Charles Bennier, de Billy, professeur G. Bonet-Maury, pasteur Bouvier, Brothier de la Rollière, professeur F. Buisson, Mme de Chambrier, MM. pasteur H. Dannreuther, Daullé, Durand-Gasselin, pasteur Charles Frossard, Garreta, M.-J. Gaufrès, Gillard, Mrs. Lawton, M. Leenhardt, peintre, Mme Lesens, MM. A. Lièvre, Armand Lods, pasteur Maulvault, Maunoir, pasteur Gustave Meyer, Henri Monod, directeur de l'Assistance publique, Emile Morel, pasteur Mouron, baronne de Neuflize, MM. pasteur Nicolet, pasteur J. Pannier, pasteur C. Pascal, pasteur Puaux, Charles Read, Schefter, baron F. de Schickler, Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France, L. Soulice, Ferdinand Teissier, duc de la Trémoïlle, N. Weiss.

Comme auteurs :

MM. Raoul Allier, Jules Baissac, pasteur A. Barbéry, J.-C. Barthié, pasteur Daniel Benoit, A. Boegner, J. Cabantous, pasteur Auguste Chenot,

Le Comité, de son côté, a fait continuer la série des transcriptions. Chaque mois M. Ferdinand Teissier envoie le fruit de ses recherches dans les archives des Églises ou des municipalités du Gard, M. Gaidan les copies des principales pièces des manuscrits Court de Genève. Nous en possédons maintenant une vingtaine de volumes : rapprochés des manuscrits Rabaut, ils formeront sur la Restauration des Églises un ensemble qu'on chercherait vainement ailleurs.

Pour cette Bibliothèque, plus que jamais nécessaire, nous avons reçu avec émotion les souvenirs de deux dates séparées par trois siècles, août 1598 — mai et juin 1898 : une plaque commémorative en bronze offerte à la Société de l'Histoire du Protestantisme français pour être encastrée dans nos murs comme les pareilles l'ont été dans les temples de Nantes, d'Angers, de Saumur, du Mans et de Laval ; et la médaille en or du tricentenaire. « Il nous a semblé », nous a dit l'interprète du Comité des fêtes du Jubilé, « que cet unique exemplaire serait bien à sa place dans le précieux Musée de nos vieilles gloires. »

A l'assemblée générale tenue à Meaux en novembre 1897, nous concevions et exprimions l'espérance que l'année 1898 en serait une pour les Protestants français de fraternel rapprochement dans les meilleures ressouvenances de leur passé. Elle n'a pas trompé notre attente ; elle a porté tout entière l'empreinte de ce Jubilé tricentenaire et les échos nous en sont revenus même d'au delà l'Océan. Sur l'initia-

pasteur Choisy, Emilio Comba, Comité national des Unions chrétiennes de jeunes gens, Commission de l'histoire des Églises wallonnes, Consistoire de l'Église réformée de Nancy, MM. pasteur Math. Lelièvre, pasteur F.-W. Cuno, Ch.-M. Dozy, pasteur A. Dupin de Saint-André, A. Erichson, P. Falgairolle, pasteurs Eugène de Faye, Paul de Félice, Charles-L. Frossard, J.-A. Galland, Paul Gardes, MM. Charles Garrisson, Paul Gaufrès, Léon Germain, H.-D. Guyot, E. Henry, pasteurs E. Jaccard, Daniel Keck, E. Lacheret, M. Abel Lefranc, Armand Lods, Maurice Malzac, F. Meillon, pasteur H. Messines, Mme Paul Minault, MM. William Minet, A.-F. Mitchell, Mlle S. Monod, MM. P. Moziman, pasteur E. Nyegaard, Charles Pradel, pasteur C. Rabaud, Ph. Renouard, Eug. Réveillaud, A. Réville, Clément Ribard, Paul Robiquet, Sociétés huguenotes d'Allemagne, d'Amérique et de Londres, L. Soulice, Dr R. Staehelin, Synode général officieux, Achille Taphanel, Georges Wickham.

tive généreuse d'une descendante des anciennes familles huguenotes Bayard et Pasteur, Mrs. Lawton, secondée par l'historien américain de la Réforme française, l'éminent professeur Henry M. Baird, la Société huguenote d'Amérique a célébré solennellement à New-York, les 12 et 13 avril, l'anniversaire de l'Édit de Henri IV. Elle a voulu rappeler « que les premiers colons de cette cité de New-York, posant les fondements de la prospérité de ce qui est depuis longtemps la ville la plus commerçante du nouveau monde, étaient des protestants parlant français; qu'ayant été les premiers, ce sont eux qui, pour un temps, furent le principal élément de la population, que leurs descendants y sont encore et que si la dissémination des huguenots s'est répandue sur tout le globe, partout, soit dans la vieille Europe, au cap de Bonne-Espérance ou en Amérique, ils maintiennent les mêmes éternelles vérités[1] ».

Rien n'a manqué à cette commémoration : ni les ferventes actions de grâces, ni les savantes lectures, ni le banquet et ses toasts chaleureux, ni surtout les sentiments de reconnaissante admiration pour le grand exemple donné par les confesseurs de la foi, abandonnant — mais au prix de quel déchirement — cette patrie aimée dont leurs enfants se plaisent à évoquer le pieux souvenir. En réponse aux cordiales invitations adressées à notre Société, M. Weiss l'a représentée officiellement à New-York, avant de se rendre avec plusieurs de ses collègues du Comité aux « inoubliables » fêtes de Nantes.

Les fêtes de Nantes... De ces journées des 30 et 31 mai, 1er et 2 juin, nos Églises ont entendu plus d'une fois le récit, mais seuls les assistants savent à quel point elles ont été grandioses et émouvantes, ce qu'a été l'organisation préparée avec tant de soin par les pasteurs et les anciens, par les Diény et les Durand-Gasselin, ce que fut l'hospitalité offerte à plus de trois cents délégués de toutes les branches du Protestantisme français; *Toutes*, disons-nous. C'est sur ce caractère si réellement fraternel et œcuménique que nous aurions à cœur d'insister.

Certes, l'histoire des jours disparus a eu sa large place à

1. Lettre de M. Baird, 15 juillet 1897.

Nantes. A notre Société on avait fait l'honneur de mettre ce Jubilé sous ses auspices : les deux premières séances ont été consacrées aux travaux de ses représentants, du président sur l'Édit lui-même, de M. de Félice sur la manière dont il fut observé, de M. Gaufrès sur l'enseignement protestant sous son régime, et de M. Weiss, dans une vibrante conférence, sur les difficultés et obstacles qu'il rencontra. Mais à ce tableau de la fin du XVI^e siècle, qui vit « pour la première fois la tolérance entrer dans le droit public et dans les mœurs d'un peuple chrétien », en succéda un autre étrangement actuel et vivant. C'étaient aussi des pages d'histoire, mais d'histoire moderne qui se déroulaient sous les yeux. Appelée à contempler à cette autre fin d'un siècle la foi protestante se manifestant dans ses œuvres, les conquêtes de l'Évangile, la diffusion de l'instruction, le souci des misères physiques ou morales, le réveil de foyers longtemps crus morts, toute la vaste assemblée réunie à Nantes a bien senti qu'elle ne formait plus à son tour « qu'un cœur et qu'une âme ».

Les délégués accourus de tant de côtés de la France protestante à ce pacifique et patriotique rendez-vous en auront rapporté dans leurs Églises les réconfortantes impressions. Nous voudrions qu'ils y eussent aussi plaidé la cause d'une Société dont les labeurs de près de cinquante ans ne sont pas sans avoir facilité des commémorations semblables. Pourquoi faut-il qu'un si grand nombre de ces Églises ne paraissent que par intervalles sur nos listes ou n'y figurent même jamais [1] ?

Nous leur redirons à toutes, dans les paroles de M. Read au jour de notre fondation : « Il s'agit d'un édifice commun

1. Églises donatrices en 1897 : Angers (Église libre), 5 ; — Annecy, 10 ; — Aubais, 14,10 ; — Bergerac, 50 ; — Bernis, 30 ; — Bolbec, 72 ; — Boufarik, 5 ; — Boulogne-sur-Mer, 14 ; — Brest, 21 ; — Cannes, 15 ; — Cassagnoles, 17 ; — Castelmoron, 15 ; — Castres, 38,15 ; — Creysseilles, 5 ; — Dieu-le-Fit, 34,40 ; — Florac, 10,35 ; — Gémozac, 5 ; — Jailleu, 14,55 ; — Asile Lambrechts, 39 ; — La Salle, 20 ; — Le Vigan, 20 ; — Lunéville, 5 ; — Marsillargues, 20 ; — Meaux, 95,50 ; — Moulins, 12,30 ; — Nancy, 40 ; — Nantes, 104 ; — Nanteuil-les-Meaux, 22 ; — Paris : Batignolles, 46,60 ; Oratoire, 300,25 ; Saint-Esprit et Milton, 372,50 ; Sainte-Marie, 47,55 ; Arquebusiers, 12,65 ; Boulevard Saint-Germain, 75,45 ; — Pau, 20 ; — Réalmont, 38 ; — Reims, 50 ; — Rouen, 123 ; — Saint-Cloud, 30,55 ; — Saint-Dié, 14,05 ; — Saint-Étienne, 58,70 ; — Saint-Jean-du-Gard, 8,50 ; —

auquel chacun *peut* et *doit* apporter sa pierre, car c'est avant tout une œuvre de famille qui s'adresse aux petits comme aux grands et qui mérite bien assurément le concours empressé qu'il réclame... C'est un devoir pour nous de pas ignorer notre histoire; nous avons tout à gagner à étudier nos annales, à nous retremper dans les sources vives de notre foi régénérée. »

F. DE SCHICKLER.

---

# SÉANCES DU COMITÉ

---

14 *février* 1899.

Assistent à la séance, sous la présidence de M. Charles Waddington, MM. G. Bonet-Maury, A. Franklin, J. Gaufrès, A. Lods, A. Réville et N. Weiss. MM. F. Kuhn, F. de Schickler et E. Stroehlin se font excuser.

Saint-Palais, 27,50; — Sainte-Foy, 11 ; — Salies-de-Béarn, 10; — Tonneins, 22; — Vébron, 18,50; — Vichy, 2,25; — Vienne, 5; — Vire, 10.

Églises donatrices en 1898: Anduze, 19,45; — Angers (Église libre), 5; — Annecy, 3,30; — Aouste, 18,25; — Aubais, 11,25; — Bâle, Église française, 166,35; — Bayonne, 19,50; — Belfort, 10; — Bergerac, 60; — Bolbec, 95,55; — Bordeaux, 178,50; — Boufarik, 5; — Boulogne-sur-Mer, 40; — Brest, 10,50; — Caen, 55,85; — Calvisson, 10; — Castres, 40,75; — Cognac, 26,25; — Dijon, 40; — Epinal, 15; — Florac, 11,75; — Fontenay-le-Comte, 5,10; — Jailleu, 15,70; — La-Cau-de-l'Hospitalet, 14; — Lacaune, 6,70; — Asile Lambrechts, 12; — Le Cateau, 16; — Le Pompidou, 9,90; — Le Pouzin, 10; — Le Raincy, 10; — Le Vigan, 15; — Marsillargues, 20; — Milhaud, 15; — Millau, 18,05; — Molières, 23; — Montpellier, pour deux ans, 101,30; — Moulins 11,95; — Nancy, 40; — Nantes, 65,80; — Nanteuil-les-Meaux, 21 ; — Nîmes, 220; — Paris : Batignolles, 44,85; Oratoire, 156; Saint-Esprit et Milton, 276,70; Sainte-Marie, 52,40; Boulevard Saint-Germain, 73,15; — Pau, 22,50; — Quissac, 27; — Réalmont, 35; — Reims, 50; — Rouen, 100; — Saint-Cloud, 31; — Saint-Dié, 12; — Saint-Étienne, 45; — Saint-Hippolyte, 15; — Saint-Martin-de-Boubaux, 11; — Thaon, 7; — Tonneins, 18; — Troissy, 5; — Uzès, 15; — Vernoux, 20; — Vézenobres, 107; — Vire, 5.

Nous avons été très sensibles à l'attention d'un des descendants de Réfugiés, membre associé du Comité, M. Morris Beaufort, de Londres, qui a joint à son envoi de 1885, en souvenir de la Révocation, un second de 250 fr., « en l'honneur de l'édit de Nantes ».

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. Bonet-Maury raconte qu'il lui a été impossible de rejoindre M. Neukomm, l'auteur de l'article sur les *Noëls huguenots* qu'avait insérés le *Ménestrel.* — De son côté le secrétaire a échoué dans ses démarches pour retrouver l'air « des *Bourguignons* » d'une chanson huguenote « *Quand j'ay bien à mon cas pensé* », qu'il aurait été intéressant de faire entendre à notre assemblée générale à cause des souvenirs historiques qui s'y rattachent. Il s'est donc adressé au chœur de l'Oratoire qui a bien voulu consentir à prêter son concours à la séance du 28 février et à y chanter, outre deux morceaux de son répertoire, le psaume XXIV harmonisé par Goudimel. Ce psaume est celui par lequel on ouvrit le premier culte huguenot célébré à Paris, au Louvre, grâce à la présence de Catherine de Bourbon, après la signature de l'édit de Nantes, le 7 juin 1598. MM. A. Lods et N. Weiss prendront la parole à la séance du 28, après le discours du président M. Ch. Waddington. M. Bonet-Maury veut bien réitérer l'offre de son concours pour une notice sur le culte à Charenton. Le secrétaire lit ensuite une lettre du président M. F. de Schickler qui regrette de ne pouvoir assister à la séance pour proposer de vive voix et d'accord avec plusieurs membres du comité, les trois noms destinés à remplacer MM. O. Douen, Ch. Read et Lichtenberger qui nous ont été successivement enlevés. Il propose également, vu la difficulté de réunir le comité avant le 28, que le vote ait lieu comme déjà une fois précédemment, par correspondance, ce qui est admis.

Après avoir pris connaissance du sommaire du **Bulletin** sous presse, et particulièrement des articles sur la religion d'A. Paré, auxquels il répond, on passe à la **Bibliothèque**. Elle a reçu, entre autres, du président, *Harangue prononcée par M. M^e Jean-Joseph de Chabannes... à l'enregistrement de l'Édit de Revocation de celuy de Nantes*, à la Réole, 1636; et R. M. Milnes, *On the Apologies for the massacre of Saint Bartholomew*, s. l. n. d.

*Le Gérant :* FISCHBACHER.

5562. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.

On peut se procurer les volumes parus en s'adressant directement au trésorier.

Il sera rendu compte, dans ce *Bulletin*, de tout ouvrage intéressant l'Histoire du Protestantisme français, dont **deux** exemplaires seront déposés, 54, rue des Saints-Pères.

Tout ouvrage récent, dont **un** exemplaire aura été déposé à la même adresse, sera inscrit sur cette page et placé sur les rayons de la Bibliothèque. Celle-ci ne dispose d'aucuns fonds pour acheter les livres, journaux, estampes, médailles ou brochures. On rappelle donc à tous ceux qui en publient ou peuvent en donner qu'elle ne les collectionne que pour les mettre gratuitement à la disposition du public, tous les lundis, mardis, mercredis et jeudis, de 1 à 5 heures.

---

## LIVRES RÉCENTS DÉPOSÉS A LA BIBLIOTHÈQUE

**Troisième centenaire de l'édit de Nantes,** compte rendu des fêtes célébrées à Nantes les 31 mai, le 1er et le 2 juin 1898, un volume de IX-298 pages in-8, illustré de 54 gravures. Paris-Nancy, Berger-Levrault, 1899.

Ernest Renauld. — **Le Péril protestant,** essai d'histoire contemporaine, un volume de 569 pages in-18. Paris, librairie Saint-Joseph, Tolra, libraire-éditeur, 1899.

H.-C. Macdowall. — **Henry of Guise and other portraits** (*Agrippa d'Aubigné and Catherine de Navarre*), un volume de 344 pages, petit in-8. London, Macmillan and C°, 1898.

Charles Dufayard. — **Histoire de la négociation des ambassadeurs envoyés au duc de Savoye par les cantons évangéliques** l'année MDCLXXXVI, petit in-4 de XXII-152 pages. F. Ducloz, Moutiers-Tarentaise, 1898.

Charles Pradel. — *Archives historiques de l'Albigeois*, fascicule cinquième, **Mémoires de J. de Bouffard-Madiane** sur les guerres civiles du duc de Rohan, 1610-1629, publiés pour la première fois, d'après le manuscrit original, avec notes, variantes, pièces et documents inédits, un volume de XIX-343 pages in-8 (index). Paris, Picard; Toulouse, Privat, 1898.

P.-A. Leroy. — **Le Protestantisme à Jargeau de 1601 à 1685,** d'après des documents tirés des archives départementales et des archives municipales de la ville d'Orléans, une brochure de 56 pages petit in-8; Orléans, Herluison, 1898, accompagnée d'un cahier de 16 feuillets autographiés et intitulé *Notes sur les guerres de religion dans l'Orléanais*, par P.-A. Leroy. Orléans, 16 juin 1898.

Charles Garrisson. — **Theophile et Paul de Viau,** étude historique et littéraire, un volume de 237 pages in-8. Paris, Picard; Toulouse, Privat, 1899.

Lucien Pinvert. — **Jacques Grévin** (1538-1570), étude biographique et littéraire (sept gravures et un portrait hors texte, index), un volume de 413 pages in-8. Paris, Fontemoing, 1899.

**Le prix de ce cahier est fixé à 1 fr. 25 pour 1899**

5562. — L.-Imprimeries réunies, B, rue Saint-Benoît, 7. — MOTTEROZ, directeur.